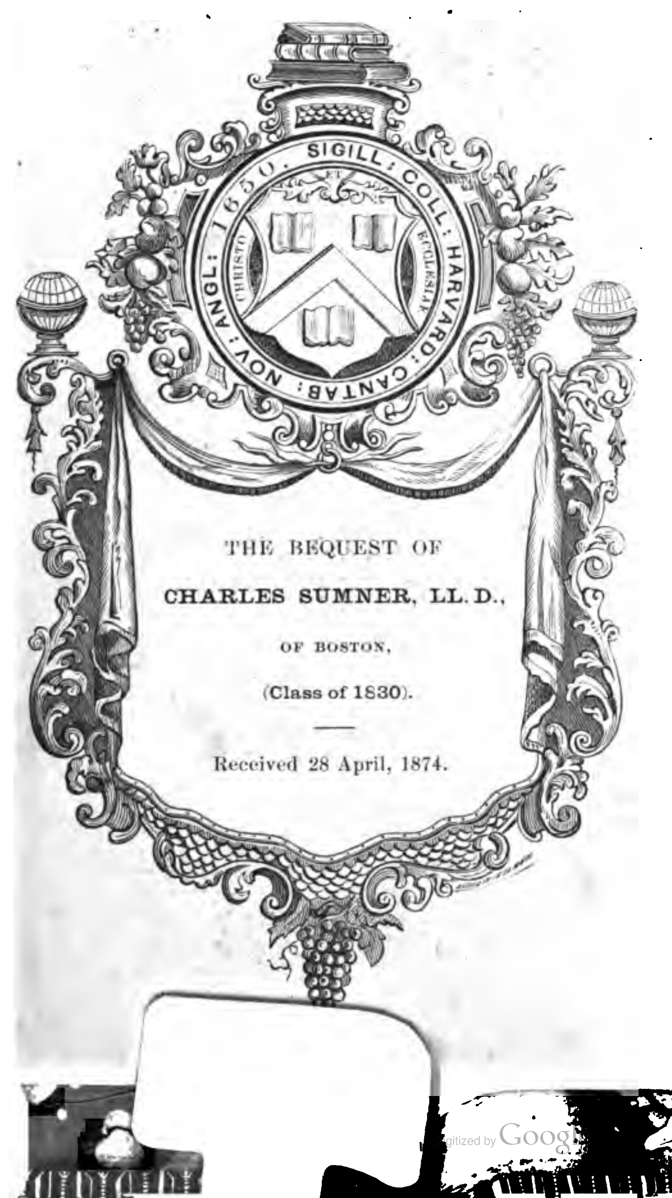



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME DIX-HUITIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

1874, April 28.
Bequest of
Hon. Chas. Sumner,
of Boston.
(H.U. 1830.)

ESSAI

SUR

LES MOEURS

ET

L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS

DE L'HISTOIRE,

DEPUIS CHARLEMAGNE

JUSQU'A LOUIS XIII.

ESSAI

SUR LES MOEURS

ET L'ESPRIT DES NATIONS.

CHAPITRE LVIII.

De St Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.

Portrait de saint Louis.

LOUIS IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être ; à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte ; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait conjointement avec la régente, sa mère, qui savait régner, réprimé l'abus de la juridiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que les officiers de justice saisissent les biens de quiconque était excommunié, sans examiner si l'excommunication était juste ou injuste. Le roi, distinguant très-sagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, et les lois de l'Eglise dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, ne laissa pas plier les lois du royaume sous cet abus des excommunications. Ayant, dès le commencement de son administration, contenu les prétentions des évêques et des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* et les vengeances de l'empereur *Frédéric II*.

Son domaine, déjà fort grand, s'était accru de plusieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, et non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un seigneur particulier.

Cette administration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre, *Henri III*, et contre des vassaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III*, moins riche,

moins obéi de ses Anglais, n'eut ni d'aussi bonnes troupes, ni d'aussitôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, et sur-tout à la journée de Taillebourg, en Poitou. Le roi anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut suivie d'une paix 1241. utile. Les vassaux de France, rentrés dans leur devoir, n'en sortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'anglais à payer cinq mille livres sterling pour les frais de la campagne.

Quand on songe qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorsqu'il se conduisit ainsi, et que son caractère était fort au-dessus de sa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans sa patrie; et on gémit que la France ait été si malheureuse par ses vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

Son vœu d'entreprendre une croisade.

L'an 1244, *Louis*, attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de se croiser. La reine sa mère, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchait, sentit le danger de ce vœu funeste. L'évêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien sacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années

1243. cette expédition. Enfin, laiſſant à ſa mère le gouvernement du royaume, il part avec ſa femme et ſes trois frères que ſuivent auſſi leurs épouſes; preſque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immenſe qui portait tant de princes et de ſoldats, part de Marſeille, l'autre d'Aigue-mortes, qui n'eſt plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaiſſeaux ronds qui tranſportèrent les troupes, furent conſtruits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois ſont incomparablement plus rares, tous les frais plus grands à proportion, et que l'artillerie néceſſaire rend la dépenſe plus forte, et l'armement beaucoup plus difficile.

Ses dépenſes. On voit, par les comptes de S[t] *Louis*, combien ces croiſades appauvriſſaient la France. Il donnait au ſeigneur de Valeri huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent quarante-ſix mille livres numéraires de nos jours. (1) Le connétable

(1) Ou 169,000 livres, ſi l'on établit la proportion des livres numéraires ſur leur valeur en or. Cette différence, entre l'évaluation des livres numéraires en or ou en argent,

avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims et l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante et deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses, et les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades et la religion des sermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il fesait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en possession du misérable terrain de Jérusalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux et sage *Mélecsala*, soudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecsala* était musulman; c'était-là le seul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raison à ravager l'Egypte, parce qu'elle suivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la

vient de ce que le rapport entre les valeurs des deux métaux n'était pas le même qu'aujourd'hui, celle de l'or était plus faible. Par la même raison il faut augmenter (*) d'environ un septième les 540,000 livres, léguées par *Louis VIII* à sa femme, s'il a entendu des livres numéraires payables en or.

(*) Voyez note 4, tome II, page 392.

Chine, parce que la Chine est attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'île de Chypre : le roi de cette île se joint à lui. On aborde en Egypte. Le soudan d'Egypte ne possédait point Jérusalem. La Palestine alors était ravagée par les Corasmins. Le sultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays ; et le calife de Bagdat, toujours reconnu, et toujours sans pouvoir, ne se mêlait plus de ces guerres. Il restait encore aux chrétiens Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs divisions les exposaient continuellement à être écrasés par les sultans turcs et par les Corasmins.

Il va en Egypte. Dans ces circonstances il est difficile de voir pourquoi le roi de France choisissait l'Egypte pour le théâtre de sa guerre. Le vieux *Mélecsala* malade, demanda la paix ; on la refusa. *Louis*, renforcé par de nouveaux secours arrivés de France, était suivi de soixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déjà vaincus, un soudan qui touchait à sa fin. Qui n'eût cru que l'Egypte et bientôt la Syrie seraient domptées ? Cependant la moitié de cette armée florissante périt de maladie ; l'autre moitié est vaincue près de la

Défait et pris. Massoure. St *Louis* voit tuer son frère, *Robert d'Artois*. Il est pris avec ses deux autres frères,

1250. le comte d'Anjou et le comte de Poitiers. Ce

n'était plus alors *Mélecsala* qui régnait en Egypte, c'était son fils *Almoadan*. Ce nouveau soudan avait certainement de la grandeur d'ame; car le roi *Louis* lui ayant offert pour sa rançon et pour celle des prisonniers un million de besans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquième partie.

Ce soudan fut massacré par les mammelucs, dont son père avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, semblait devoir être funeste aux chrétiens. Cependant le conseil égyptien continua de traiter avec le roi. Le sire de *Joinville* rapporte que les émirs même proposèrent, dans une de leurs assemblées, de choisir *Louis* pour leur soudan.

Fables de *Joinville*, dont on n'a point la véritable histoire.

Joinville était prisonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de son caractère a du poids, sans doute. Mais qu'on fasse réflexion, combien dans un camp, dans une maison, on est mal informé des faits particuliers qui se passent dans un camp voisin, dans une maison prochaine; combien il est hors de vraisemblance que des musulmans songent à se donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteste leur religion, et qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers; on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un discours populaire. Dire

fidèlement ce qu'on a entendu dire, c'eſt ſouvent rapporter de bonne foi des choſes au moins ſuſpectes. Mais nous n'avons point la véritable hiſtoire de *Joinville*; ce n'eſt qu'une traduction infidelle qu'on fit du temps de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne ſaurais guère encore concilier ce que les hiſtoriens diſent de la manière dont les muſulmans traitèrent les priſonniers. Ils racontent qu'on les feſait ſortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier JESUS-CHRIST, et qu'on coupait la tête à ceux qui perſiſtaient dans le chriſtianiſme.

D'un autre côté, ils atteſtent qu'un vieil émir fit demander par interprète aux captifs s'ils croyaient en JESUS-CHRIST; et les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui : » Conſolez-vous, dit l'émir, puiſqu'il eſt » mort pour vous, et qu'il a ſu reſſuſciter, il » ſaura bien vous ſauver. »

Ces deux récits ſemblent un peu contradictoires; et ce qui eſt plus contradictoire encore, c'eſt que ces émirs fiſſent tuer des captifs dont ils eſpéraient une rançon.

Généroſité des vainqueurs.

Au reſte, ces émirs s'en tinrent aux huit cents mille beſans auxquels leur ſoudan avait bien voulu ſe reſtreindre pour la rançon des

captifs. Et, lorſqu'en vertu du traité, les troupes françaiſes qui étaient dans Damiette rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fiſſent le moindre outrage aux femmes. On laiſſa partir la reine et ſes belles-ſœurs avec reſpect. Ce n'eſt pas que tous les ſoldats muſulmans fuſſent modérés; le vulgaire en tous pays eſt féroce : il y eut, ſans doute, beaucoup de violences commiſes, des captifs maltraités et tués ; mais enfin j'avoue que je ſuis étonné que le ſoldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des ports de l'Europe étaient venus ſans aucune raiſon ravager les terres de l'Egypte.

St *Louis* de retour en France.

St *Louis*, délivré de captivité, ſe retire en Paleſtine, et y demeure près de quatre ans avec les débris de ſes vaiſſeaux et de ſon armée. Il va viſiter Nazareth, au lieu de retourner en France ; et enfin ne revient dans ſa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche*, ſa mère ; mais il y rentre pour former une croiſade nouvelle.

Son ſéjour à Paris lui procurait continuellement des avantages et de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre, *Henri III*, et ſes barons le choiſirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en ſouverain ; et ſi

cet arrêt, qui favorisait *Henri III*, ne put apaiser les troubles d'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel respect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère, le comte d'*Anjou*, dut à la réputation de *Louis*, et au bon ordre de son royaume, l'honneur d'être choisi par le pape pour roi de Sicile, honneur qu'il ne méritait pas par lui-même.

Louis cependant augmentait ses domaines de l'acquisition de Namur, de Péronne, d'Avranches, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédaient en France. Les querelles de *Henri III* et de ses barons lui facilitaient les moyens; mais il préféra la justice à l'usurpation. Il les laissa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limousin: mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe-Auguste*: ainsi la paix fut affermie avec sa réputation.

Son gouvernement en France.

Il établit le premier la justice de ressort; et les sujets opprimés par les sentences arbitraires des juges des baronnies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux créés pour les écouter. Sous lui, des lettrés commencèrent à être admis aux séances de ces parlemens dans lesquels des chevaliers, qui rarement savaient lire,

décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprises de la cour de Rome par cette fameuse pragmatique qui conserve les anciens droits de l'Eglise, nommés libertés de l'Eglise gallicane, s'il est vrai que cette pragmatique soit de lui.

Enfin treize ans de sa présence réparaient en France tout ce que son absence avait ruiné; mais sa passion pour les croisades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime sur le clergé pour trois ans. Il part enfin une seconde fois, et à peu-près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le suivre. Mais ce n'est plus ni du côté de la Palestine, ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne sa dévotion et ses armes. Il fait cingler sa flotte vers Tunis. Il repart pour sa croisade.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers francs établis dans Antioche et dans Tyr, c'était une génération mêlée de syriens, d'arméniens, et d'européans. On les appelait *Poulains*, et ces restes sans vigueur étaient pour la plupart soumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr et Ptolémaïs. Etat de la Syrie.

Les religieux templiers et hospitaliers, qu'on peut en quelques sens comparer à la milice des mammelucs, se fesaient entre eux, dans

ces villes mêmes, une guerre ſi cruelle, que, dans un combat de ces moines militaires, il ne reſta aucun templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette ſituation de quelques métis ſur les côtes de Syrie, et le voyage de St *Louis* à Tunis? Son frère, *Charles d'Anjou*, roi de Naples et de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, feſait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces pays; et St *Louis* eſpérait, diſent tous les hiſtoriens, (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au chriſtianiſme! On fait une deſcente à main armée dans ſes Etats, vers les ruines de Carthage.

Mort du roi. Mais bientôt le roi eſt aſſiégé lui-même dans ſon camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés et le changement de climat avaient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette, pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il ſe fit
1270. étendre ſur la cendre, et expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux et le courage d'un grand homme. Ce

n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien qui venait combattre des muſulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine eſt-il mort que ſon frère, le roi de Sicile, arrive. On fait la paix avec les Maures, et les débris des chrétiens ſont ramenés en Europe.

Pertes de l'Europe.

On ne peut guère compter moins de cent mille perſonnes ſacrifiées dans les deux expéditions de St *Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui ſuivirent *Frédéric Barberouſſe*, les trois cents mille de la croiſade de *Philippe-Auguſte* et de *Richard*, deux cents mille, au moins, au temps de *Jean de Brienne*; comptez les cent ſoixante mille croiſés qui avaient déjà paſſé en Aſie, et n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Conſtantinople, et dans les guerres qui ſuivirent cette révolution, ſans parler de la croiſade du Nord et de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'européans.

Pluſieurs pays en furent dépeuplés et appauvris. Le ſire de *Joinville* dit expreſſément qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à ſa ſeconde croiſade, parce qu'il ne le pouvait, et que la première avait ruiné toute ſa ſeigneurie.

La rançon de S[t] *Louis* avait coûté huit cents mille besans ; c'était environ neuf millions de la monnaie qui court actuellement (en 1778.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est-à-dire un peu plus de cent sous du temps ; c'est encore deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pisans, et sur-tout les Vénitiens s'y enrichirent; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades, parce que S[t] *Louis* augmenta ses domaines, en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ses treize années de séjour, par son économie.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent, ce fut la liberté que plusieurs bourgades achetèrent de leurs seigneurs. Le gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des possesseurs des fiefs. Peu à peu ces communautés, pouvant travailler, et commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts et le commerce que l'esclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métis, cantonnés sur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en servitude. Ptolémaïs, leur principal asile, et qui n'était en effet

qu'une

qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put résister aux forces du soudan d'Egypte, *Mélecséraph*. Il la prit en 1291 : Tyr et Sydon se rendirent à lui. Enfin, vers la fin du treizième siècle, il n'y avait plus dans l'Asie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

CHAPITRE LIX.

Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire nommé grec.

Ce gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérans. Un pair de France, duc de Normandie, avait subjugué l'Angleterre; de simples gentilshommes la Sicile; et parmi les croisés, des seigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche et Jérusalem. Enfin *Baudouin*, pair de France et comte de Flandre, avait pris Constantinople. Nous avons vu les mahométans d'Asie céder Nicée aux empereurs grecs fugitifs. Ces mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs et les Latins, leurs communs ennemis; et pendant ces temps-là, les irruptions des Tartares dans l'Asie et dans

l'Europe empêchaient les musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs ; les papes les confirmaient.

1216. Les Français règnent à Constantinople. *Pierre de Courtenai*, comte d'Auxerre, de la maison de France, ayant été élu, fut couronné et sacré dans Rome par le pape *Honorius III.* Les papes se flattaient alors de donner les empires d'Orient et d'Occident. On a vu ce que c'était que leurs droits sur l'Occident, et combien de sang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guère que de Constantinople, d'une partie de la Thrace et de la Thessalie. Cependant le patriarche latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche grec, siégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait et l'empereur latin et le patriarche de cette communion, et le pape même. C'était si peu de chose que cet empire latin de Constantinople, que *Pierre de Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs ; et après sa mort, ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Constantinople et son territoire. Des Français possédaient l'Achaïe ; les Vénitiens avaient la Morée.

Constantinople, autrefois si riche, était

devenue si pauvre que *Baudouin II* (j'ai peine à le nommer empereur) mit en gage pour quelque argent, entre les mains des Vénitiens, la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ses langes, sa robe, sa serviette, son éponge, et beaucoup de morceaux de la vraie croix. St *Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens, et les plaça dans la sainte chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui sont des témoignages de piété plutôt que de la connaissance de l'antiquité.

Les Grecs reprennent l'empire.

On vit ce *Baudouin II* venir, en 1245, au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia si solennellement *Frédéric II*. Il y implora vainement le secours d'une croisade, et ne retourna dans Constantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, ses légitimes possesseurs. *Michel Paléologue*, empereur et tuteur du jeune empereur *Lascaris*, reprit la ville par une intelligence secrète: *Baudouin* s'enfuit ensuite en France, où il 1261. vécut de l'argent que lui valut la vente de son marquisat de Namur, qu'il fit au roi St *Louis*. Ainsi finit cet empire des croisés.

Leurs mœurs.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'usage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* se signala d'abord en privant son pupille de la vue et de la liberté. On se servait auparavant d'une lame de métal

ardente; *Michel* employa le vinaigre bouillant, et l'habitude s'en conserva; car la mode entre jusque dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de se faire absoudre solennellement de cette cruauté par son patriarche et par ses évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuse cérémonie. *Paléologue* se frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, et se gardait bien de délivrer de prison son pupille et son empereur.

Quand je dis que la superstition rentra dans Constantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire était divisé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti présenterait à DIEU un mémoire de ses raisons dans Sainte-Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un brasier béni, et qu'ainsi la volonté de DIEU se déclarerait. Mais la volonté céleste ne se déclara qu'en laissant brûler les deux papiers, et abandonna les Grecs à leurs querelles ecclésiastiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Gréce lui était jointe avant les croisades; mais il avait perdu presque toute l'Asie mineure et la Syrie. La Gréce en fut séparée après les croisades; mais un peu de l'Asie mineure restait, et il s'étendait encore en Europe jusqu'à Belgrade.

Tout le reste de cet empire était possédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammelucs, composée d'abord d'esclaves, et ensuite de conquérans. C'étaient des soldats ramassés des côtes septentrionales de la mer Noire; et cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de S[t] *Louis*.

Le califat touchait à sa fin, dans ce treizième siècle, tandis que l'empire de *Constantin* penchait vers la sienne. Vingt usurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par *Mahomet*, en se soumettant à sa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes abassides, furent entièrement détruits par la famille de *Gengis*.

Il y eut ainsi, dans les douzième et treizième siècles une suite de dévastations non interrompue dans tout l'hémisphère. Les nations se précipitèrent les unes sur les autres, par des émigrations prodigieuses, qui ont établi peu à peu de grands empires. Car tandis que les croisés fondaient sur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes; et les Tartares parurent enfin, qui tombèrent sur les Turcs, sur les Arabes, sur les Indiens, sur les Chinois. Ces Tartares, conduits par *Gengis* et par ses fils, changèrent la face de toute la grande Asie; tandis que l'Asie mineure et la Syrie étaient le tombeau des Francs et des Sarrazins.

CHAPITRE LX.

De l'Orient et de Gengis-kan.

Au-DELA de la Perse, vers le Gion et l'Oxus, il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appelons *Carisme* ou *Kouaresme*, du nom corrompu de ses conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, quand la grande invasion des Tartares vint engloutir tant de vastes Etats. *Mohammed le Carismin* régnait du fond de l'Irac, qui est l'ancienne Médie, jusqu'au-delà de la Sogdiane, et fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajouté à ses Etats une partie de l'Inde, et se voyait un des plus grands souverains du monde, mais reconnaissant toujours le calife qu'il dépouillait, et auquel il ne restait que Bagdat.

Des Tartares.

Par-delà le Taurus et le Caucase, à l'orient de la mer Caspienne, du Volga jusqu'à la Chine, et au Nord jusqu'à la zone glaciale; s'étendent ces immenses pays des anciens Scythes, qui se nommèrent depuis *Tatares*, du nom de *Tatar-kan*, l'un de leurs plus grands princes, et que nous appelons *Tartares*. Ces pays paraissent peuplés de temps immémorial;

sans qu'on y ait presque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes bedouins, un goût pour la liberté et pour la vie errante, qui leur a fait toujours regarder les villes comme les prisons où les rois, disent-ils, tiennent leurs esclaves.

Leurs courses continuelles, leur vie nécessairement frugale, peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un chariot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes, endurcis à la fatigue, qui, comme des bêtes féroces trop multipliées, se jetèrent loin de leurs tannières; tantôt vers le Palus Méotide, lorsqu'ils chassèrent, au cinquième siècle, les habitans de ces contrées, qui se précipitèrent sur l'empire romain; tantôt à l'Orient et au Midi, vers l'Arménie et la Perse; tantôt du côté de la Chine et jusqu'aux Indes; ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorans et belliqueux a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphère; et les peuples qui habitent aujourd'hui ces déserts, privés de toute connaissance, savent seulement que leurs pères ont conquis le monde. Leurs mœurs.

Chaque horde ou tribu avait son chef et plusieurs chefs se réunissaient sous un kan. Les tribus voisines du dalaï-lama l'adoraient, et cette adoration consistait principalement en un léger tribut: les autres, pour tout culte, Leur culte.

ſacrifiaient à DIEU quelques animaux, une fois l'an. Il n'eſt point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfeſant et puiſſant tel que le diable. Les beſoins et les occupations d'une vie vagabonde les garantiſſaient auſſi de beaucoup de ſuperſtitions nées de l'oiſiveté : ils n'avaient que les défauts de la brutalité attachée à une vie dure et ſauvage ; et ces défauts mêmes en firent des conquérans.

Tout ce que je puis recueillir de certain ſur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares, aux douzième et treizième ſiècles, c'eſt que, vers l'orient de la Chine, les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître de ceux qui poſsèdent tout le reſte. *Cal-kan* ou *Gaſſar-kan*, aïeul de *Gengis-kan*, ſe trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries et mieux armées que les autres, força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, et fonda une eſpèce de monarchie, telle qu'elle peut ſubſiſter parmi des peuples errans et impatiens du joug. Son fils, que les hiſtoriens européans appellent *Piſouca*, affermit cette domination naiſſante ; et enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Il y avait un puiſſant Etat entre ſes terres

et

et celles de la Chine ; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares, pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'est à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre est *Prête-Jean*, quoiqu'assurément il n'y eût aucune raison de l'appeler ni *Prête* ni *Prêtre*. *Prêtre-Jean chimérique.*

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la réputation de sa capitale, qui fesait du bruit dans l'Asie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie ; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Nestorius*. Quelques-uns de leurs religieux se mirent en chemin avec eux ; et, pour se rendre recommandables aux princes chrétiens qui fesaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan, le plus puissant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le sacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* si fameux dans nos anciennes chroniques des croisades. On alla ensuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, et on donna ce nom à ce prince nègre, qui est moitié chrétien schismatique et moitié juif. Cependant le *Prêtre-Jean* tartare succomba dans une grande bataille sous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ses

Etats, et se fit élire souverain de tous les kans tartares, sous le nom de *Gengis-kan*, qui signifie *roi des rois*, ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans tartares étaient en usage d'assembler des diètes vers le printemps : ces diètes s'appelaient *Cour-ilté*. Hé qui sait si ces assemblées et nos cours plénières, aux mois de mars et de mai, n'ont pas une origine commune ?

Lois de *Gengis*.

Gengis publia dans cette assemblée qu'il fallait ne croire qu'un Dieu, et ne persécuter personne pour sa religion : preuve certaine que ses vassaux n'avaient pas tous la même créance. La discipline militaire fut rigoureusement établie : des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs de dix mille sous des généraux, furent tous astreints à des devoirs journaliers ; et tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés de travailler un jour de la semaine pour le service du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus sévèrement que la polygamie était permise. Il n'y eut qu'un canton tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'usage de prostituer les femmes à leurs hôtes. Le sortilége fut expressément défendu, sous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en résulte que les Germains, les Francs et les Tartares

croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis* fit jouer, dans cette grande assemblée de princes barbares, un ressort qu'on voit souvent employé dans l'histoire du monde. Un prophète lui prédit qu'il serait le maître de l'univers ; les vassaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, et que le père *Gaubil* a traduit, assure que ces Tartares n'avaient aucune connaissance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel jusqu'au-delà de la grande muraille, ainsi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, et de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'usage de transmettre à la postérité toutes les articulations de la langue, et toute les idées de l'esprit, est un des grands raffinemens de la société perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées ; et encore ne fut-il jamais d'un usage universel chez ces nations. Les lois des Tartares étaient promulguées de bouche, sans aucun signe représentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainsi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de ses soldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui, dans le combat, appelés au secours de leurs camarades, fuiraient

1214. au lieu de les ſecourir. Bientôt maître de tous les pays qui ſont entre le fleuve Volga et la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appelait alors *le Catai*. Il prit Cambalu, capitale du Catai ſeptentrional : c'eſt la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il ſoumit juſqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de *Gengis*.

L'imagination des hommes oiſifs, qui s'épuiſe en fictions romaneſques, n'oſerait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui eſt l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perſe et aux Indes. C'eſt ce qu'exécuta *Gengis*.

Le calife de Bagdat, nommé *Naſſer*, l'appela imprudemment à ſon ſecours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France ſous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

Ce ſultan *Mohammed*, de la race des Cariſmins, dont nous venons de parler, était maître de preſque toute la Perſe ; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Naſſer*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reſtait, attira *Gengis* dans la Perſe.

Le conquérant tartare avait alors ſoixante ans : il paraît qu'il ſavait régner comme

vaincre ; ſa vie eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence ; et il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque toujours leur jalouſie à le bien ſervir, et furent les inſtrumens de ſes victoires.

Armées prodigieuſes.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches, en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le ſultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cents mille combattans, au-delà du fleuve Jaxarte, près de la ville d'Otrar ; et dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude ; il rencontre l'armée tartare de ſept cents mille (*a*) hommes, commandée par *Gengis* et par ſes quatre fils : les mahométans furent défaits, et Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier dans le ſiége ; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de preſque tous les peuples, comme l'arc et les flèches.

(*a*) Il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

De ces pays qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Aſie par ſon grand commerce, ſes manufactures d'étoffes, ſur-tout par les ſciences que les ſultans turcs avait appriſes des Arabes, et qui floriſſaient dans Bocara et dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abulgaſi*, de qui nous tenons l'hiſtoire des Tartares, *bocar* ſignifie *ſavant*, en langue tartare-mongule; et c'eſt de cette étymologie, dont il ne reſte aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le tartare, après l'avoir rançonnée, la réduiſit en cendres, ainſi que Perſépolis avait été brûlée par *Alexandre*. Mais les Orientaux qui ont écrit l'hiſtoire de *Gengis* diſent qu'il voulut venger ſes ambaſſadeurs que le ſultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuſe pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient et au midi de la mer Caſpienne furent ſoumiſes; et le ſultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ſes tréſors et ſon infortune, mourut abandonné des ſiens.

Enfin le conquérant pénétra juſqu'au fleuve de l'Inde; et, tandis qu'une de ſes armées ſoumettait l'Indouſtan, une autre, ſous un de ſes fils, ſubjugua toutes les provinces qui ſont au

midi et à l'occident de la mer Caſpienne, le Coraſſan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran ; elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre.* C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie, à travers les montagnes eſcarpées et inacceſſibles du Caucaſe ; de-là, marchant le long du Volga vers Moſcou, cette armée, par-tout victorieuſe, ravagea la Ruſſie. C'était prendre ou tuer des beſtiaux et des eſclaves. Chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, et retourna vers *Gengis* par le nord-eſt de la mer Caſpienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer ; et ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle courſe par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes, ni proviſions, ni bagages, et qui ſe nourriſſaient de la chair de leurs chevaux morts de vieilleſſe, comme de celle des autres animaux.

Ainſi donc la moitié de la Chine, et la moitié de l'Indouſtan, preſque toute la Perſe juſqu'à l'Euphrate, les frontières de la Ruſſie, Caſan, Aſtracan, toute la grande Tartarie, furent ſubjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il eſt certain que cette partie du Thibet, où règne le grand *Lama*, était enclavée dans ſon empire, et que le pontife ne fut

point inquiété par *Gengis* qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ſes armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, et parce que ces chefs les ont flattés, et parce que la ſoumiſſion du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perſe et par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-eſt du fleuve Jaxarte, comme au centre de ſon vaſte empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, ſes généraux, et tous les princes tributaires, lui apportèrent les tréſors de l'Aſie. Il en fit des largeſſes à ſes ſoldats, qui ne connurent que par lui cette eſpèce d'abondance. C'eſt de-là que les Ruſſes trouvent ſouvent aujourd'hui des ornemens d'argent et d'or, et des monumens de luxe enterrés dans les pays ſauvages de la Tartarie. C'eſt tout ce qui reſte à préſent de tant de déprédations.

Cour plénière.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, auſſi magnifique qu'avait été guerrière celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, et de luxe aſiatique. Tous les kans et leurs vaſſaux, compagnons de ſes victoires, étaient ſur ces anciens chariots ſcythes, dont l'uſage ſubſiſte encore juſque chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars

étaient couverts des étoffes précieuses, de l'or, et des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un présent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états généraux de l'Asie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambassadeurs des pays conquis; de-là il courut remettre sous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, vers les frontières de la Chine. Il voulait, âgé d'environ soixante et dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de son ambition; mais enfin une maladie mortelle le saisit dans son camp sur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Mort de *Gengis*. 1226.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a subjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'Orient au Couchant, et plus de mille du Septentrion au Midi. Mais dans ses conquêtes il ne fit que détruire; et si on excepte Bocara et deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, son empire, de la frontière de Russie jusqu'à celle de la Chine, fut une dévastation. La Chine fut moins saccagée, parce qu'après la prise de Pékin, ce qu'il envahit ne résista pas. Il partagea avant sa mort ses Etats à ses quatre fils; et chacun

d'eux fut un des plus puiſſans rois de la terre.

Hommes égorgés ſur ſon tombeau.

On aſſure qu'on égorgea beaucoup d'hommes ſur ſon tombeau, et qu'on en a uſé ainſi à la mort de ſes ſucceſſeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'eſt une ancienne coutume des princes ſcythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres de Congo, coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domeſtiques des kans tartares de mourir avec leurs maîtres, et qu'ils ſe diſputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatiſme était commun, ſi la mort était ſi peu de choſe pour ces peuples, ils étaient faits pour ſubjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis* quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que ſa mère l'avait conçu par le ſeul ſecours d'une influence céleſte ; comme ſi la rapidité de ſes conquêtes n'était pas un aſſez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être ſurnaturel pour père, il faudrait ſuppoſer que c'eſt un être malfeſant.

Les Grecs, et avant eux les Aſiatiques, avaient ſouvent appelé fils des Dieux leurs défenſeurs et leurs légiſlateurs, et même les raviſſeurs conquérans. L'apothéoſe dans tous

les temps d'ignorance a été prodiguée à quiconque inftruifit, ou fervit, ou écrafa le genre humain.

Les enfans de ce conquérant étendirent encore la domination qu'avait laiffée leur père. *Octaï* et bientôt après *Coblaï-kan*, fils d'*Octaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'eft ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo*, vers l'an 1260, lorfqu'avec fon frère et fon oncle il pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, et qu'il appelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo*, eft fameux pour avoir voyagé dans les Etats foumis par *Gengis* et fes enfans, ne connut long-temps ni ces Etats ni leurs vainqueurs.

Ses enfans partagent la moitié du monde.

A la vérité, le pape *Innocent IV* envoya quelques francifcains dans la Tartarie. Ces moines, qui fe qualifiaient ambaffadeurs, virent peu de chofe, furent traités avec le plus grand mépris, et ne fervirent à rien. 1246.

On était fi peu inftruit de ce qui fe paffait dans cette vafte partie du monde, qu'un fourbe, nommé *David*, fit accroire à S[t] *Louis* en Syrie qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. S[t] *Louis* envoya le moine *Rubruquis* 1258.
dans ces pays pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis* qu'il fut introduit devant le petit

fils de *Gengis*, qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, et qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de ſon voyage que beaucoup de fauſſes notions et quelques vérités indifférentes.

Ainſi donc au même temps que les princes et les barons chrétiens baignaient de ſang le royaume de Naples, la Gréce, la Syrie et l'Egypte, l'Aſie était ſaccagée par les Tartares. Preſque tout notre hémiſphère ſouffrait à la fois.

Si les princes de la race de *Gengis* étaient deſpotiques.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie, dans le treizième ſiècle, ont écrit que *Gengis* et ſes enfans gouvernaient deſpotiquement leurs Tartares. Mais peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robuſtes, nés libres, des hommes errans, couchant l'hiver ſur la neige, et l'été ſur la roſée, ſe ſoient laiſſés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur ſervaient de monture et de pâture? Ce n'eſt pas-là l'inſtinct des peuples du Nord: les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, et non les eſclaves de leurs barbares chefs. Le deſpotiſme ne vient qu'à la longue; il ſe forme du combat de l'eſprit

de domination contre l'esprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écraser, que ses compagnons de résister; et enfin l'argent rend absolu.

Le moine *Plan-Carpin*, envoyé par le pape 1243. *Innocent IV* dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octaï*, rapporte que les principaux tartares firent asseoir ce kan sur une pièce de feutre, et lui dirent : *Honore les grands, sois juste et bienfesant envers tous ; sinon tu seras si misérable que tu n'auras pas même le feutre sur lequel tu es assis.* Ces paroles ne sont pas d'un courtisan esclave.

Gengis usa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit semblable à celui de tous les péres de famille dans la loi romaine, de choisir leurs héritiers, et de faire partage entre leurs enfans sans avoir égard à l'aînesse. Il déclara grand kan des Tartares son troisième fils *Octaï*, dont la postérité régna dans le nord de la Chine jusque vers le milieu du quatorzième siècle. La force des armes y avait introduit les Tartares; les querelles de religion les en chassèrent. Les prêtres *lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci soulevèrent les peuples. Les princes du sang chinois profitèrent de cette discorde ecclésiastique, et chassèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance et le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis*, nommé *Touchi*, eut le Turqueſtan, la Bactriane, le royaume d'Aſtracan, et le pays des Usbecs. Le fils de
1234. ce *Touchi* alla ravager la Pologne, la Dalmatie,
1235. la Hongrie, les environs de Conſtantinople. Il s'appelait *Batou-kan*. Les princes de la Tartarie Crimée deſcendent de lui de mâle en mâle, et les kans Usbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie, vers le nord et l'orient de la mer Caſpienne, rapportent auſſi leur origine à cette ſource. Ils ſont maîtres de la Bactriane ſeptentrionale; mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, et déſolent la terre qu'ils habitent.

Deſcendans de *Gengis*.

Tuti, ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perſe du vivant de ſon père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, paſſa l'Euphrate que *Gengis* n'avait point paſſé. Il détruiſit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, et ſe rendit maître d'une partie de l'Aſie mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Conſtantinople étaient chaſſés de leur capitale par les chrétiens croiſés.

Un quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Tranſoxane, Candahar, l'Inde ſeptentrionale, Cachemire, le Thibet; et tous les deſcendans de ces quatre monarques conſervèrent quelque temps, par les armes, leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vastes et soudaines déprédations avec ce qui se passe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, et tant d'autres conquérans, nos armées, dont un détachement aurait dissipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains et des Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'est qu'alors il n'y avait nul art, et que la force décidait du sort du monde.

Cause des succès de cette famille.

Gengis, et ses fils allant de conquête en conquête, crurent qu'ils subjugueraient toute la terre habitable; c'est dans ce dessein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes sur mille bateaux appelés *jonques*, pour conquérir le Japon, et que *Batou-kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Célestin IV* lui envoya quatre religieux, seuls ambassadeurs qui pussent accepter une telle commission. Frère *Asselin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

Tartares font la guerre du Japon à l'Italie.

» Si tu veux demeurer sur terre, viens nous
» rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous
» savons ce qui en arrivera. Envoie-nous de

» nouveaux députés, pour nous dire si tu » veux être notre vassal ou notre ennemi. »

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir divisé ses Etats, on doit en louer *Gengis*. Les Etats de *Charlemagne* se touchaient, avaient à peu-près les mêmes lois, étaient sous la même religion, et pouvaient se gouverner par un seul homme. Ceux de *Gengis*, beaucoup plus vastes, entrecoupés de déserts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-temps au même sceptre.

Cependant cette vaste puissance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés; jusqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un siècle après, établit une monarchie universelle dans l'Asie, monarchie qui se partagea encore.

La dynastie de *Gengis* régna long-temps à la Chine sous le nom d'*Iven*. Il est à croire que la science de l'astronomie, qui avait rendu les Chinois si célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit en ce temps-là que des mahométans astronomes à la Chine; et ils ont presque toujours été en possession de régler le calendrier jusqu'à l'arrivée des jésuites. C'est peut-être la raison de la médiocrité où sont restés les Chinois. (*b*)

(*b*) Ceux qui ont prétendu que les grands monumens de tous les arts, dans la Chine, sont de l'invention des Tartares,

Voilà

Voilà tout ce qui vous convient de savoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni division entre le trône et l'autel et entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni universités, ni rien de ce qui a perfectionné ou surchargé la société parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déserts, vers l'an 1212, et eurent conquis la moitié de l'hémisphère, vers l'an 1236. C'est-là toute leur histoire.

Tournons maintenant vers l'Occident, et voyons ce qui se passait, au treizième siècle, en Europe.

CHAPITRE LXI.

De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, et des vêpres siciliennes.

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait son cours, que les fils et les petits-fils de *Gengis* se partageaient la plus grande partie du monde, que les croisades continuaient, et que St *Louis* préparait malheureusement la

se sont étrangement trompés. Comment ont-ils pu supposer que des barbares toujours errans, dont le chef, *Gengis*, ne savait ni lire ni écrire, fussent plus instruits que la nation la plus policée et la plus ancienne de la terre ?

dernière, l'illuſtre maiſon impériale de *Suabe* finit d'une manière inouie juſqu'alors. Ce qui reſtait de ſon ſang coula ſur un échafaud.

L'empereur *Frédéric II* avait été à la fois empereur des papes, leur vaſſal et leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume
1254. de Naples et de Sicile. Son fils *Conrad IV* ſe mit en poſſeſſion de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'aſſure que ce *Conrad* fut empoiſonné par ſon frère *Manfreddo*, ou *Mainfroi*, bâtard de *Frédéric*; mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accuſé d'avoir empoiſonné ſon frère *Henri*: vous verrez que dans tous les temps les ſoupçons de poiſon ſont plus communs que le poiſon même.

Pourquoi Naples et Sicile dépendent des papes.

Cet hommage-lige qu'on rendait à la cour romaine pour les royaumes de Naples et de Sicile, fut une des ſources des calamités de ces provinces, de celles de la maiſon impériale de *Suabe*, et de celles de la maiſon d'*Anjou* qui, après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même miſérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une ſimple cérémonie pieuſe et adroite des conquérans normands, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs Etats ſous la protection de l'Egliſe, pour arrêter, s'il était

poſſible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient uſurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation; et n'étant pas ſouverains de Rome, ils étaient ſuzerains des deux Siciles.

L'empereur *Frédéric II* laiſſa Naples et Sicile dans l'état le plus floriſſant. De ſages lois établies, des villes bâties, Naples embellie, les ſciences et les arts en honneur, furent ſes monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad*, ſon fils; on ne ſait ſi *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Frédéric II*: l'empereur ſemble le regarder dans ſon teſtament comme ſon fils légitime. Il lui donne Tarente et pluſieurs autres principautés en ſouveraineté. Il l'inſtitue régent du royaume pendant l'abſence de *Conrad*, et le déclare ſon ſucceſſeur, en cas que *Conrad* et *Henri* viennent à mourir ſans enfans; juſque-là tout paraît paiſible. Mais les Italiens n'obéiſſaient jamais que malgré eux au ſang germanique; les papes déteſtaient la maiſon de *Suabe*, et voulaient la chaſſer d'Italie; les partis *Guelfe* et *Gibelin* ſubſiſtaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV*, qui avait dépoſé à Lyon l'empereur *Frédéric II*, c'eſt-à-dire, qui avait oſé le déclarer dépoſé,

prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient succéder à leur père.

Les papes veulent dépouiller l'héritier du royaume.

Innocent se hâta donc de quitter Lyon, pour aller sur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuses. *Mainfroi* se défia de ses barons, dévots, factieux et ennemis du sang de *Suabe*. Il y avait encore des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Frédéric II*, son père, avait toujours eu une garde composée de ces mahométans; la ville de Lucéran, ou Nocera était remplie de ces arabes; on l'appelait *Lucera da pagani*, la ville des païens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement *le paganisme*, et ne fut plus fortement attaché sans aucun mélange à l'unité de DIEU. Mais ce terme de païens avait rendu odieux *Frédéric II* qui avait employé les Arabes dans ses armées; il rendit *Manfreddo* plus odieux encore. *Manfreddo* cependant, aidé de ses mahométans, étouffa la révolte, et contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour son unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles

lui étaient dévolues, et lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en dépofant *Frédéric II* et fa race, au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre fon héritage. Il prend d'affaut fa ville de Naples; le pape s'enfuit à Gènes, fa patrie; et là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard*, frère du roi d'Angleterre, *Henri III*, prince qui n'était pas en état d'armer deux vaiffeaux, et qui remercia le faint-père de fon dangereux préfent.

Les diffentions inévitables entre *Conrad*, roi 1254.
allemand, et *Manfreddo*, italien, fervirent mieux la cour romaine que ne firent la politique et les malédictions du pape. *Conrad* mourut, et on prétend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoifonné. La cour papale accrédita ce foupçon. *Conrad* laiffait fa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'eft cet infortuné *Conradin*, que nous verrons périr d'une fin fi tragique. *Conradin* était en Allemagne: *Manfreddo* était ambitieux: il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, et fe fit prêter ferment comme à un régent, fi *Conradin* était en vie; et comme à un roi, fi ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce parti ennemi de la maifon impériale, et il avait

encore pour lui ses excommunications. Il se déclara lui-même roi des deux Siciles, et donna des investitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentils-hommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que passagère : le pape eut une armée, mais ne savait pas la commander ; il mit un légat à la tête : *Manfreddo* avec ses mahométans, et quelques barons peu scrupuleux, défit entièrement le légat et l'armée pontificale.

Les papes prennent pour eux les deux Siciles.

1253 et 1254.

Ce fut dans ces circonstances que le pape
1254. *Innocent*, ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, se tourna enfin vers le comte d'*Anjou*, frère de St *Louis*, et lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de disposer, et à laquelle le comte d'*Anjou* n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut dès le commencement de cette négociation. C'est à quoi aboutissent tous les projets de l'ambition qui tourmentent si horriblement la vie.

Rinaldo de Signi, *Alexandre IV*, succéda à la place d'*Innocent IV* et à tous ses desseins. Il ne put réussir avec le frère du roi de France, St *Louis* ; ce roi malheureusement venait d'épuiser la France par sa croisade et par sa rançon en Egypte, et il dépensait le peu qui lui restait à rebâtir en Palestine les murailles de quelques villes sur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape *Alexandre IV* commence par citer pardevant lui *Manfreddo*; il en était en droit par les lois des fiefs, puisque ce prince était son vassal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vassal armé comparût devant son seigneur. *Alexandre* était à Naples, dont ses intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec son vassal qui était dans la Pouille; il pria le saint-père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida: *id non convenire sanctæ-sedis honori, ut cardinales isto modo mittantur*; qu'il ne convenait pas à l'honneur du saint-siége d'envoyer ainsi des cardinaux.

Roi de Naples cité devant le pape.

La guerre civile continua donc; le pape publia une croisade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les musulmans, les empereurs et les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre, cependant cette croisade y fut prêchée; un nonce y alla lever des décimes: ce nonce releva de son vœu le roi *Henri III*, qui avait fait serment d'aller 1255.
faire la guerre en Palestine, et lui fit faire un autre vœu de fournir de l'argent et des troupes au pape dans sa guerre contre *Manfreddo*.

Matthieu Pâris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres sterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne

croirait pas que leurs ancêtres aient pu être si imbécilles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond*, son fils; mais dans le même temps elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors; le pape dissipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour sa croisade, et ne la fit point; *Manfreddo* régna, et *Alexandre IV*
1260. mourut sans réussir à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un savetier, devenu pape sous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ses prédécesseurs avaient commencé. Ce savetier était de Troyes en Champagne; son prédécesseur avait fait prêcher une croisade en Angleterre contre les deux Siciles; celui-ci en fit prêcher une en France, il prodigua des indulgences plénières; mais il ne put avoir que peu d'argent et quelques soldats qu'un comte de Flandre, gendre de *Charles d'Anjou*, conduisit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples et de Sicile; le roi St *Louis* y consentit, mais
1264. *Urbain IV* mourut sans avoir pu voir les commencemens de cette révolution.

Manfreddo se soutient toujours contre les papes.

Voilà trois papes qui consument leur vie à persécuter en vain *Manfreddo*: un languedocien

(*Clément*

(*Clément IV*) sujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, et eut l'honneur d'avoir son maître pour son vassal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, possédait déjà la Provence par son mariage, et une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait sa puissance, c'était d'avoir soumis la ville de Marseille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de sénateur unique de Rome; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes: ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui fesait revivre les droits des anciens tribuns. Le sénateur était à la tête du gouvernement 1265.
municipal, et les papes, qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'investiture à son ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au saint-siége, chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, et que, si jamais le payement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. *Charles* souscrivit aisément à ces conditions et à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime sur les biens ecclésiastiques de France.

Marché de *Clément IV* avec *Charles d'Anjou*.

Il part avec de l'argent et des troupes, ſe fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent, et eſt aſſez heureux pour que *Mainfroi* ſoit tué en combattant. Il uſa durement de la victoire, et parut auſſi cruel que ſon frère S[t] *Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la ſépulture à *Mainfroi*. Les rois ne ſe vengent que des vivans; l'Egliſe ſe vengeait des vivans et des morts.

1266. *Manfreddo* vaincu, ſon cadavre ſans ſépulture.

Conradin: ſon droit, ſes malheurs.

Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne qui la déſolait, et pendant qu'on lui raviſſait le royaume de Naples; ſes partiſans l'excitent à venir défendre ſon héritage. Il n'avait encore que quinze ans; ſon courage était au-deſſus de ſon âge; il ſe met avec le duc d'Autriche, ſon parent, à la tête d'une armée, et vient ſoutenir ſes droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié eſt reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le temps même que le pape n'oſait approcher de ſa capitale.

1268.

On peut dire que de toutes les guerres de ce ſiècle, la plus juſte était celle que feſait *Conradin*; elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croiſade contre lui, ainſi que contre les Turcs. Ce prince eſt défait et pris dans la Pouille, avec ſon parent *Frédéric*, duc

d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurifconfultes. La fentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'Eglife*. Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau.

Conradin et Frederic d'Autriche exécutés par l'ordre de l'ufurpateur.

Les hiftoriens les plus accrédités, les plus fidèles, les *Guichardin* et les *de Thou* de ces temps-là, rapportent que *Charles d'Anjou* confulta le pape *Clément IV*, autrefois fon chancelier en Provence, et alors fon protecteur, et que ce prêtre lui répondit en ftyle d'oracle: *vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli*. Cependant, les valets en robe de *Charles* pafsèrent dix mois entiers à fe déterminer fur cet affaffinat qu'ils devaient commettre avec le glaive de la juftice. La fentence ne fut portée qu'après la mort de *Clément IV*. (*a*)

On ne peut affez s'étonner que *Louis IX*, canonifé depuis, n'ait fait aucun reproche à fon frère d'une action fi barbare, fi honteufe et fi peu politique; lui que des Egyptiens avaient épargné fi généreufement dans des circonftances bien moins favorables. Il devait condamner, plus qu'un autre, la férocité réfléchie de *Charles*, fon frére.

(*a*) Voyez les Annales de l'Empire fur la maifon de *Suabe*.

Le vainqueur, si indigne de l'être, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppressions; ses Provençaux et lui furent en horreur.

Vêpres siciliennes. C'est une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguisé en cordelier, trama cette fameuse conspiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure, le jour de Pâques, au son de la cloche de vêpres. Il est sûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les esprits à une révolution, qu'il avait passé à Constantinople et en Aragon, et que le roi d'Aragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur grec contre *Charles d'Anjou*: mais il n'est guère vraisemblable qu'on eût tramé précisément la conspiration des *vêpres siciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; et cependant aucun français n'y fut tué. *Malespina* raconte qu'un provençal, nommé *Droguet*, (*b*) violait une femme dans
1282. Palerme, le lendemain de Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres; la femme cria, le peuple accourut, on tua le provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens,

(*b*) Pour excuser *Droguet*, on prétend qu'il se contenta de trousser cette dame dans la rue: j'y consens.

excités par *Jean de Procida* et par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait massacrer les ennemis. On fit main-basse à Palerme sur tout ce qu'on trouva de provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'île. On dit qu'on éventrait les femmes grosses pour en arracher les enfans à demi-formés, et que les religieux mêmes massacraient leurs pénitentes provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il est certain que le gouverneur de Messine, avec sa garnison, se retira de l'île dans le royaume de Naples. (1)

Le sang de *Conradin* fut ainsi vengé, mais sur d'autres que sur celui qui l'avait répandu. Les vêpres siciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans et plus misérables. Il est temps de voir quels nouveaux désastres furent produits dans ce même siècle par l'abus des croisades, et par celui de la religion.

(1) Cette opinion est fondée sur une tradition très-reculée. *Porcellet*, disent d'anciens écrivains, fut sauvé seul du massacre de Palerme, à cause de sa grande *prud'hommie et vertu*. On prétend qu'un autre *Porcellet* sauva *Richard cœur de lion* enveloppé par les Sarrazins, en attirant leurs coups sur lui-même. Après sa mort, les Sarrazins trempèrent des linges dans son sang, par une superstition digne de ces temps de valeur et de férocité. Cette famille subsiste encore, mais

Une pauvreté noble est tout ce qui lui reste.

CHAPITRE LXII.

De la croiſade contre les Languedociens.

Les querelles ſanglantes de l'Empire et du ſacerdoce, les richeſſes des monaſtères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puiſſance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les eſprits, et leur inſpirer une ſecrète indépendance. *Arnaud de Breſcia* avait oſé exciter les peuples, juſque dans Rome, à ſecouer le joug. On raiſonna beaucoup en Europe ſur la religion, dès le temps de *Charlemagne.* Il eſt très-certain que les Francs et les Germains ne connaiſſaient alors ni images, ni reliques, ni tranſſubſtantiation. Il ſe trouva enſuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, et qui prêchèrent à peu-près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les proteſtans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cauſe de la ville d'Albi; *bons hommes*, par la régularité dont ils ſe piquaient; enfin *manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné, vers la fin du douzième ſiècle, que le Languedoc en parût tout rempli.

Albigeois.

Dès l'an 1198, le pape *Innocent III* délégua deux simples moines de Cîteaux pour juger les hérétiques : » Nous mandons, dit-il, aux » princes, aux comtes et à tous les seigneurs » de votre province, de les assister puissamment contre les hérétiques, par la puissance » qu'ils ont reçue pour la punition des méchans ; en sorte qu'après que frère *Rainier* » aura prononcé l'excommunication contre » eux, les seigneurs confisquent leurs biens, » les bannissent de leurs terres, et les punissent plus sévèrement s'ils osent y résister. » Or nous avons donné pouvoir à frère *Rainier* » d'y contraindre les seigneurs par excommunication et par interdit sur leurs biens, &c. » Ce fut le premier fondement de l'inquisition.

Commencemens de l'inquisition.

Un abbé de Cîteaux fut nommé ensuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouse ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix et tous les princes du pays, déjà séduits par les réformateurs, et irrités contre la cour de Rome.

Luxe des moines.

La secte était en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence par le long esclavage dont on sortait à peine, et encore par les croisades. L'abbé de Cîteaux paraissait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait : *Quittez le luxe ou le sermon*. Un espagnol

évêque d'Osma, très-homme de bien, qui était alors à Toulouse, conseilla aux inquisiteurs de renoncer à leurs équipages somptueux, de marcher à pied, de vivre austèrement, et d'imiter les Albigeois pour les convertir. S[t] *Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apostolique, et parut alors souhaiter qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Castelnau*, l'un des inquisiteurs, fut accusé de se servir des armes qui
1207. lui étaient propres, en soulevant secrètement quelques seigneurs voisins contre le comte de Toulouse, et en suscitant une guerre civile. Cet inquisiteur fut assassiné. Le soupçon tomba sur le comte de Toulouse.

Le comte de Toulouse persécuté.

Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les sujets du comte de Toulouse de leur serment de fidélité. C'est ainsi qu'on traitait les descendans de *Raimond de Toulouse*, qui avait le premier servi la chrétienté dans les croisades.

Le comte, qui savait ce que pouvait quelquefois une bulle, se soumit à la satisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape,
1209. nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer sept châteaux qu'il possédait en Provence, de se croiser lui-même contre les Albigeois ses sujets, de faire

amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat, nu jusqu'à la ceinture, nus pieds, nues jambes, revêtu d'un simple caleçon, à la porte de l'église de Saint-Gilles ; là un diacre lui met une corde au cou, et un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit prosterner le prince à la porte de cette église pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon* comte de Monfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lisieux, de Bayeux, à la tête de leurs troupes, et le malheureux comte de Toulouse au milieu d'eux, comme leur otage : de l'autre côté, des peuples animés par le fanatisme de la persuasion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croisés. On égorgea tous les habitans réfugiés dans une église. La ville fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcassonne, effrayés de cet exemple, implorèrent la miséricorde des croisés. On leur laissa leur vie. On leur permit de sortir presque nus de leur ville, et on s'empara de tous leurs biens.

Tous les habitans de Beziers égorgés.

On donnait au comte *Simon de Monfort* le nom de *Macchabée*. Il se rendit maître d'une grande partie du pays, s'assurant des châteaux des seigneurs suspects, attaquant ceux qui ne se mettaient pas entre ses mains, poursuivant

Injustice du jésuite *Daniel.*

les hérétiques qui oſaient ſe défendre. Les écrivains eccléſiaſtiques racontent eux-mêmes que *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pſaumes, ſe précipiter dans les flammes. Le jéſuite *Daniel* en parlant de ces infortunés, dans ſon hiſtoire de France, les appelle *infames et déteſtables*. Il eſt bien évident que des hommes qui volaient ainſi au martyre n'avaient point de mœurs infames. Il n'y a ſans doute de déteſtable que la barbarie avec laquelle on les traita, et il n'y a d'infame que les paroles de *Daniel*. (1)

(1) Dans le temps de la deſtruction des jéſuites, on eut en France une légère velléité de perfectionner l'éducation. On imagina donc d'établir une chaire d'hiſtoire à Toulouſe. L'abbé *Andra*, qui en fut chargé, ſe ſervit de l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations*, dont il eut ſoin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clergé trop odieuſe; mais il conſerva les principes de raiſon et d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouſe jeta de grands cris. L'archevêque intimidé ſe crut obligé de ſe joindre aux perſécuteurs de l'abbé *Andra*. Le clergé de France avait dreſſé, vers le même temps, (en 1770) un avertiſſement aux fidèles contre la crédulité. C'était un ouvrage très-curieux, où l'on établiſſait qu'il n'y avait rien de plus agréable que d'avoir beaucoup de foi; et que les prêtres avaient rendu un grand ſervice aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme miſérable qui meurt ſur un fumier, avec l'eſpérance d'aller au ciel, eſt le plus heureux du monde. On y citait avec complaiſance non-ſeulement *Tertullien* qui, comme on ſait, eſt mort hérétique et fou, mais je ne ſais quelles rapſodies d'un rhéteur, nommé *Lactance*, dont on feſait un père de l'Egliſe. Ce *Lactance*, à la vérité, avait écrit qu'on ne peut rien ſavoir en phyſique; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, et il expliquait par-là

On peut ſeulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que DIEU les récompenſerait, parce que des moines les feſaient brûler.

L'eſprit de juſtice et de raiſon, qui s'eſt introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuſte que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ſes peuples. Que dirait-on aujourd'hui ſi quelques évêques venaient aſſiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, ſous prétexte que les ſujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les ſujets de ces évêques?

le myſtère de l'incarnation. D'ailleurs il s'était rendu l'apologiſte des aſſaſſinats par leſquels la race abominable de *Conſtantin* reconnut les bienfaits de la famille de *Dioclétien*. En adreſſant cet ouvrage aux fidèles de ſon diocèſe, l'archevêque de Toulouſe inſiſta ſur le ſcandale qu'avait donné le malheureux profeſſeur d'hiſtoire. Auſſitôt les pénitens, les dévotes, le bas clergé, qui avaient eu, quelques années auparavant, la conſolation de faire rouer l'innocent *Calas*, ſe mirent à crier *haro* ſur l'abbé *Audra*. Il ne peut réſiſter à tant d'indignités. Il tomba malade, et mourut. Cette mort fut un des grands chagrins que M. de *Voltaire* ait eſſuyés. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant ſa mort. Depuis ce temps on enſeigne aux Toulouſains l'hiſtoire de *Daniel;* ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infames et déteſtables; et il eſt défendu, ſous peine d'un mandement, de leur dire que c'eſt aux dépouilles des comtes de Toulouſe et des malheureux Albigeois que le clergé de Languedoc doit ſes richeſſes et ſon crédit qui n'eſt appuyé que ſur ſes richeſſes.

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le comte de Toulouse. Il ne s'était défendu
1210. que par les négociations. Il alla trouver encore, dans Saint-Gilles, les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croisade. Il pleura devant eux; on lui répondit que ses larmes venaient de fureur. Le légat lui laissa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait usurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication. Il se réfugia chez *Pierre II*, roi d'Aragon, son beau-frère, qui prit sa défense, et qui avait presqu'autant à se plaindre du chef des croisés que le comte de Toulouse.

Evêques croisés contre les Languedociens.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences et des richesses multipliait les croisés. Les évêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux accourent au siége de Lavaur. On y fit prisonniers quatre-vingts chevaliers avec le seigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs
1211. aux croisés, qui les massacrèrent. On jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, et on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Ce prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII*, se joignit, à la vérité, aux croisés

pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort*; et le projet en était si bien formé, que le roi d'Aragon ne put jamais par sa médiation obtenir la moindre grâce. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en dispenser.

La bataille qu'il livra aux croisés auprès de Toulouse, dans laquelle il fut tué, passa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort*, avec huit cents hommes de cheval seulement, et mille fantassins, attaqua l'armée du roi d'Aragon et du comte de Toulouse, qui fesaient le siége de Muret. Ils disent que le roi d'Aragon avait cent mille combattans, et que jamais il n'y eut une déroute plus complète. Ils disent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouse et l'évêque de Comminge divisèrent leur armée en trois corps, en l'honneur de la Sainte Trinité. 1213. Bataille incroyable.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cents hommes en pleine campagne, et divise-t-on une si petite troupe en trois corps? C'est un miracle, disent quelques écrivains; mais les gens de guerre, qui lisent de telles aventures, les appellent des absurdités.

Plusieurs historiens assurent que saint-*Dominique* était à la tête des troupes, un crucifix à la main, encourageant les croisés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un saint; et il faut avouer que si *Dominique* était confesseur, le comte de Toulouse était martyr.

Le comte de Toulouse va demander grâce à Rome.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouse vint y demander grâce. Je ne puis découvrir sur sur quel fondement il espérait qu'on lui rendrait ses Etats. Il fut trop heureux de ne pas perdre sa liberté. Le concile même porta la miséricorde jusqu'à statuer qu'il jouirait d'une pension de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce sont des marcs, c'est à peu-près vingt-deux mille francs de nos jours; si ce sont des marques, c'est environ douze cents francs. Le dernier est plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en restait pour l'Eglise.

Quand *Innocent III* fut mort, *Raimond de*
1218. *Toulouse* ne fut pas mieux traité. Il fut assiégé dans sa capitale par *Simon de Montfort;* mais ce conquérant y trouva le terme de ses succès et de sa vie. Un coup de pierre écrasa cet homme qui en fesant tant de mal avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père; mais le pape ne put lui

donner le même crédit. La croiſade contre le Languedoc ne fut plus que languiſſante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait ſuccédé à ſon père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France, *Louis VIII*, ſe fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays, que *Montfort* ne pouvait garder : mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ſes conquêtes.

La croiſade contre le Languedoc, ſous St *Louis*.

Le règne de St *Louis*, neuvième du nom, commença malheureuſement par cette horrible croiſade contre des chrétiens, ſes vaſſaux. Ce n'était point par des croiſades que ce monarque était deſtiné à ſe couvrir de gloire. La reine, *Blanche de Caſtille*, ſa mère, femme dévouée au pape, eſpagnole frémiſſant au nom d'hérétique, et tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort*, pour achever de ſaccager le Languedoc : le jeune *Raimond* ſe défendit. On fit une guerre ſemblable à celle que nous avons vue dans les Cévènes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens, et ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout 1228.
priſonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres.

Enfin la régente *Blanche*, qui avait d'autres ennemis, et le jeune *Raimond*, las des maſſacres, et épuiſé de pertes, firent la paix à

Paris. Un cardinal de *Saint-Ange* fut l'arbitre de cette paix, et voici les lois qu'il donna, et qui furent exécutées.

Le comte de Toulouſe devait payer dix mille marcs ou marques aux égliſes de Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal; deux mille aux moines de Cîteaux immenſement riches, cinq cents aux moines de Clervaux, plus riches encore, et quinze cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrazins et aux Turcs, qui aſſurément n'avaient pas fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, ſans nulle récompenſe, tous ſes Etats en-deçà du Rhône; car ce qu'il poſſédait en-delà était terre de l'Empire. Il ſigna ſon dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *Saint-Ange* et par un légat, non-ſeulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduiſit, ſeulement pour la forme, en chemiſe et nus pieds, devant l'autel de l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de ſon cœur il demandait pardon d'avoir ſigné un ſi infame traité.

Cruelle paix faite avec le comte de Toulouſe.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ſes péchés, céda aux papes, à perpétuité,

Le comtat d'Avignon demeuré aux papes.

perpétuité, le comtat Venaissin qui est en-delà du Rhône. Cette cession était nulle par toutes les lois de l'Empire; le comtat était un fief impérial, et il n'était pas permis de donner son fief à l'Eglise, sans le consentement de l'empereur et des états. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les lois? Aussi, bientôt après cette extorsion, l'empereur *Frédéric II* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon, que le pape lui avait ravi; il fit justice comme souverain, et sur-tout comme souverain outragé. Mais, lorsqu'ensuite St *Louis* et son fils, *Philippe le hardi*, se furent mis en possession des Etats des comtes de Toulouse, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville et le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples; et y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingts mille florins qui ne lui furent jamais payés. Tels sont, en général, les titres des possessions; tel a été notre droit public.

Ces croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, et produisit en

1204. même temps l'inquisition. Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme sous le pape *Innocent III*. Elle fut établie en France, dès l'année 1229, sous S[t] *Louis*. Un concile à Toulouse commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien et le nouveau testament. C'était insulter au genre humain que d'oser lui dire : Nous voulons que vous ayez une croyance, et nous ne voulons pas que vous lisiez le livre sur lequel cette croyance est fondée.

Aristote brûlé dans un concile.

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Aristote*, c'est-à-dire, deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Constantinople dans les premières croisades, livres que personne n'entendait, et sur lesquels on s'imaginait que l'hérésie des Languedociens était fondée. Des conciles suivans ont mis *Aristote* presqu'à côté des pères de l'Eglise. C'est ainsi que vous verrez, dans ce vaste tableau des démences humaines, les sentimens des théologiens, les superstitions des peuples, le fanatisme, variés sans cesse, mais toujours constans à plonger la terre dans l'abrutissement et la calamité, jusqu'au temps où quelques académies, quelques sociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de siècles de barbarie.

Mais ce fut bien pis quand le roi eut la faiblesse de permettre qu'il y eût dans son royaume un grand inquisiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouse, et ensuite dans d'autres provinces. 1237. Grand inquisiteur en France, scélérat reconnu.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans son ministère une apparence de zèle, qui eût excusé ses fureurs aux yeux des simples; mais c'était un apostat qui conduisait avec lui une femme perdue; et, pour mettre le comble à l'horreur de son ministère, cette femme était elle-même hérétique. C'est ce que rapportent *Matthieu Pâris* et *Mousk*, et ce qui est prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri.*

Le roi St *Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ses fonctions d'inquisiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne et en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une secte nouvelle qui infectait secrètement ces provinces. Ce monstre fit brûler, sur ce prétexte, quiconque étant sans crédit, et étant suspect, ne voulut pas se racheter de ses persécutions. Le peuple, souvent bon juge de ceux qui imposent aux rois, ne l'appelait que *Robert le B....* (*a*) Il fut enfin reconnu: ses iniquités

(*a*) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux sodomites et aux hérétiques.

et ses infamies furent publiques; mais ce qui vous indignera, c'est qu'il ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle; et ce qui pourrait encore vous indigner, c'est que le jésuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans son histoire de France.

C'est donc ainsi que l'inquisition commença en Europe: elle ne méritait pas un autre berceau. Vous sentez assez que c'est le dernier degré d'une barbarie brutale et absurde, de maintenir, par des délateurs et des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela est presque aussi contradictoire que d'attirer à soi les trésors des peuples et des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit et qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquisition en Espagne et ailleurs, et jusqu'à quel l'excès la barbarie et la rapacité de quelques hommes ont abusé de la simplicité des autres.

CHAPITRE LXIII.

Etat de l'Europe, au treizième siècle.

Anarchie en Allemagne.

NOUS avons vu que les croisades épuisèrent l'Europe d'hommes et d'argent, et ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Frédéric II*. Tous les seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus

publics attachés à l'Empire ; de ſorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu, on ne lui 1273.
accorda que des ſoldats, avec leſquels il conquit l'Autriche ſur *Ottocare* qui l'avait enlevée à la maiſon de *Bavière*,

C'eſt pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchiſſent entièrement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'eſt auſſi dans ce temps-là que pluſieurs villes établiſſent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour ſe défendre des invaſions des ſeigneurs. Les villes anſéatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunſvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres ſe joignent avec le temps, forment une république commerçante, diſperſée dans pluſieurs Etats différens. Les Auſtrègues s'établiſſent ; ce ſont des arbitrés de convention entre les ſeigneurs, comme entre les villes : ils tiennent lieu des tribunaux et des lois qui manquaient en Allemagne.

L'Italie ſe forme ſur un plan nouveau avant *Rodolphe de Habsbourg*, et ſous ſon règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraiſſait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Election de Rodolphe de Habsbourg.

Tous les ſeigneurs allemands, pour être plus puiſſans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes et les trois archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux ſeuls le droit d'élection, n'avaient choiſi, de concert avec quelques autres princes, *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était ſans Etats conſidérables. C'était un ſeigneur ſuiſſe, qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient *Condottieri*. Il avait été le champion de l'abbé de Saint-Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait ſecouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était ſi peu proportionnée à ſon courage, qu'il fut quelque temps grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare*, roi de Bohême, qui depuis, preſſé de lui rendre hommage, répondit qu'*il ne lui devait rien, et qu'il lui avait payé ſes gages*. Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* ſerait le fondateur d'une maiſon long-temps la plus floriſſante de l'Europe, et qui a été quelquefois ſur le point d'avoir dans l'Empire la même puiſſance que *Charlemagne*. Cette puiſſance fut long-temps à ſe former; et ſur-tout à la fin de ce treizième ſiècle, et au commencement du quatorzième, l'Empire n'avait ſur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un souverain tel que S[t] *Louis*, sans ce funeste préjugé des croisades, qui causa ses malheurs, et qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaisseaux équipés pour ses expéditions fatales, que la France eût pu avoir aisément une grande marine commerçante. Les statuts de S[t] *Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'Eglise gallicane, ses quatre grands bailliages auxquels ressortissaient les jugemens de ses vassaux, et qui sont l'origine du parlement de Paris; ses réglemens et sa fidélité sur les monnaies; tout fait voir que la France aurait pu alors être florissante.

Quant à l'Angleterre, elle fut sous *Edouard I* aussi heureuse que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle subjugua l'Ecosse, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils possédaient toute la Guienne. Si *Edouard I* n'eut qu'une petite guerre passagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, soit quand il soumit l'Ecosse, soit quand il la perdit, à la fin de son règne.

Nous donnerons un article particulier et

plus étendu à l'Espagne, que nous avons laissée depuis long-temps en proie aux Sarrazins. Il reste ici à dire un mot de Rome.

Papes jugent presque tous les rois.

La papauté fut, vers le treizième siècle, dans le même état où elle était depuis si long-temps. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, et à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de S[t] *Pierre*, et dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes, et jugeaient les rois.

En 1289, le pape *Nicolas* jugea solennellement à Rome les démêlés du roi de Portugal et de son clergé. Nous avons vu qu'en 1283, le pape *Martin VI* déposa le roi d'Aragon, et donna ses Etats au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne et la Corse à un autre roi d'Aragon, *Jacques*, surnommé *le juste*.

Vers l'an 1300, lorsque la succession au royaume d'Ecosse était contestée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard* : » Vous devez savoir que c'est à » nous à donner un roi à l'Ecosse, qui a » toujours de plein droit appartenu et appar- » tient encore à l'Eglise romaine ; que si vous » y prétendez avoir quelque droit, envoyez- » nous vos procureurs, et nous vous rendrons

» justice,

» justice, car nous réservons cette affaire à » nous. »

Lorsque vers la fin du treizième siècle quelques princes déposèrent *Adolphe de Nassau*, successeur du premier prince de la maison d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils supposèrent une bulle du pape pour déposer *Nassau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection d'*Albert*,
écrit aux électeurs : » Nous vous ordonnons 1298.
» de dénoncer qu'*Albert*, qui se dit roi des » Romains, comparaisse devant nous pour » se purger du crime de lèse-majesté, et de » l'excommunication encourue. »

On sait qu'*Albert d'Autriche*, au lieu de comparaître, vainquit *Nassau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, et que *Boniface*, après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions, quand
ce pape eut besoin de lui contre *Philippe le* 1303.
bel. Alors il supplée, par la plénitude de sa puissance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert*; il lui donne dans sa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs*. C'est ainsi que l'intérêt change ses démarches, et emploie à ses fins le sacré et le profane. (*a*)

(*a*) Voyez le chapitre de *Philippe le bel*.

D'autres têtes couronnées se soumettaient à la juridiction papale. *Marie*, femme de *Charles le boiteux*, roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider sa cause devant le pape et ses cardinaux, et le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la sentence qu'une armée.

Papes donnent presque tous les royaumes

L'an 1329, *Christophe*, roi de Danemarck, ayant été déposé par la noblesse et par le clergé, *Magnus*, roi de Suède, demande au pape la Scanie et d'autres terres. *Le royaume de Danemarck*, dit-il dans sa lettre, *ne dépend, comme vous le savez, très-saint père, que de l'Eglise romaine, à laquelle il paye tribut, et non de l'Empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, et dont il reconnaissait la juridiction temporelle sur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII*, résidant à Avignon; mais le nom est inutile; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait usurper ou recouvrer un domaine s'adressait au pape comme à son maître. *Benoît* prit le parti du roi de Danemarck, et répondit qu'*il ne ferait justice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, selon les anciens usages.*

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII*, une pareille déférence. Au reste il est assez connu que ce

pontife institua le jubilé, et ajouta une seconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour signifier les deux puissances. *Jean XXII* les surmonta depuis d'une troisième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues, que fesait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

Science scolastique, pire que la plus honteuse ignorance.

On passa, dans ce treizième siècle, de l'ignorance sauvage à l'ignorance scolastique. *Albert*, surnommé *le grand*, enseignait les principes du chaud, du froid, du sec et de l'humide. Il enseignait aussi la politique suivant *les règles de l'astrologie et de l'influence des astres*, et la morale *suivant la logique d'Aristote.*

Souvent les institutions les plus sages ne furent dues qu'à l'aveuglement et à la faiblesse. Il n'y a guère dans l'Eglise de cérémonie plus noble, plus pompeuse, plus capable d'inspirer la piété aux peuples, que la fête du saint Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguste. Cependant qui fut la cause de cet établissement? une religieuse de Liége, nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune. Elle eut ensuite une 1264.
révélation qui lui apprit que la lune signifiait l'Eglise; et le trou, une fête qui manquait. Un moine, nommé *Jean*, composa avec elle l'office du saint Sacrement; la fête s'en établit,

à Liége, et *Urbain IV* l'adopta pour toute l'Eglise. (1)

Au douzième fiècle, les moines noirs et les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à peu-près comme les factions bleues et vertes partagèrent les efprits dans l'empire romain. Enfuite, lorfqu'au treizième fiècle les mendians eurent du crédit, les blancs et les noirs fe réunirent contre ces nouveaux venus, jufqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'eft élevée contre eux tous. Les études des fcolaftiques étaient alors, et font demeurées prefque jufqu'à nos jours des fyftêmes d'abfurdités, tels que, fi on les imputait aux peuples de la Trapobane, nous

(1) Cette folennité fut long-temps en France une fource de troubles. La populace catholique forçait à coups de pierres et de bâtons les proteftans à tendre leurs maifons, à fe mettre à genoux dans les rues. Le cardinal de *Lorraine*, les *Guifes*, employèrent fouvent ce moyen pour faire rompre les édits de pacification. Le gouvernement a fini par ériger en loi cette fantaifie de la populace; ce qui eft arrivé plus fouvent qu'on ne croit dans d'autres circonftances et chez d'autres nations. Pendant plus d'un fiècle, il n'y a pas eu d'année où cette fête n'ait amené quelques émeutes ou quelques procès. A préfent elle n'a plus d'autre effet que d'embarraffer les rues, et de nourrir dans le peuple le fanatifme et la fuperftition. En Flandre, et à Aix en Provence, la proceffion eft accompagnée de mafcarades et de bouffonneries dignes de l'ancienne fête des fous. A Paris il n'y a rien de curieux, que des évolutions d'encenfoirs affez plaifantes, et quelques enfans de la petite bourgeoifie qui courent les rues mafqués en faints *Jeans*, en *Magdelènes*, &c. Un des crimes qui ont conduit le chevalier de *la Barre* fur l'échafaud, en 1766, était d'avoir paffé, un jour de pluie, le chapeau fur la tête, à quelques pas d'une de ces proceffions.

croirions qu'on les calomnie. On agitait *ſi* DIEU *peut produire la nature univerſelle des choſes, et la conſerver, ſans qu'il y ait des choſes; ſi* DIEU *peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui eſt fait non fait, changer une femme en fille; ſi chaque perſonne divine peut prendre la nature qu'elle veut; ſi* DIEU *peut être ſcarabée et citrouille; ſi le père produit le fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'eſſence, ou par l'attribut, naturellement ou librement?* Et les docteurs qui réſolvaient ces queſtions s'appelaient le grand, le ſubtil, l'angélique, l'irréfragable, le ſolennel, l'illuminé, l'univerſel, le profond.

CHAPITRE LXIV.

De l'Eſpagne, aux douzième et treizième ſiècles.

QUAND le *Cid* eut chaſſé les muſulmans de Tolède et de Valence, à la fin du onzième ſiècle, l'Eſpagne ſe trouvait partagée entre pluſieurs dominations. Le royaume de Caſtille comprenait les deux Caſtilles, Léon, la Galice et Valence. Le royaume d'Aragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalouſie, une partie de la Murcie, Grenade, appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone *Le Cid.*

qui fesaient hommage aux rois d'Aragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal, que possédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, descendant de *Hugues-Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer, au commencement du douzième siècle.

Une croisade aurait plus facilement chassé les musulmans de l'Espagne que de la Syrie; mais il est très-vraisemblable que les princes chrétiens d'Espagne ne voulurent point de ce secours dangereux, et qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, et la disputer aux Maures, que la voir envahie par des croisés.

1114. *Alfonse*, surnommé *le batailleur*, roi d'Aragon et de Navarre, prit sur les Maures Sarragosse, qui devint la capitale d'Aragon, et qui ne retourna plus au pouvoir des musulmans.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alfonse de Portugal*, pour le distinguer de tant
1147. d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur port de l'Europe, et le reste du Portugal, mais non les Algarves.
1149. Il gagna plusieurs batailles, et se fit enfin roi de Portugal.

Cet événement est très-important. Les

rois de Castille alors se disaient encore empereurs des Espagnes. *Alfonse*, comte d'une partie du Portugal, était leur vassal quand il était peu puissant; mais dès qu'il se trouve maître par les armes d'une province considérable, il se fait souverain indépendant. Le roi de Castille lui fit la guerre comme à un vassal rebelle; mais le nouveau roi de Portugal soumit sa couronne au saint-siége, comme les Normands s'étaient rendus vassaux de Rome, pour le royaume de Naples. *Eugène III* confère, donne la dignité de roi à *Alfonse* et à sa postérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape *Alexandre III* 1147.
confirme ensuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états de Portugal assemblés à Lamégo, sous *Alfonse*, pour établir les lois de ce royaume naissant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III*, qui donnait la couronne à *Alfonse*: ils la regardaient donc comme le premier droit de leur indépendance; c'est donc encore une nouvelle preuve de l'usage et des préjugés de ces siècles. Aucun nouveau prince n'osait se dire souverain, et ne pouvait être reconnu des autres princes, sans la permission du pape; et le fondement de toute l'histoire du moyen âge est toujours que les papes se

Grande preuve que les papes donnaient les royaumes.

croient ſeigneurs ſuzerains de tous les Etats, ſans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir ſuccédé ſeuls à JESUS-CHRIST : et les empereurs allemands, de leur côté, feignaient de penſer, et laiſſaient dire à leur chancellerie que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur empire, parce qu'ils prétendaient avoir ſuccédé aux *Céſars*. Cependant les Eſpagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encore quelques efforts, et les muſulmans étaient chaſſés de ce continent; mais il fallait de l'union, et les chrétiens d'Eſpagne ſe feſaient preſque toujours la guerre. Tantôt la Caſtille eſt l'Aragon étaient en armes l'une contre l'autre, tantôt la Navarre combattait l'Aragon : quelquefois ces trois provinces ſe feſaient la guerre à la fois ; et dans chacun de ces royaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut de ſuite trois rois d'Aragon qui joignirent à cet Etat la plus grande partie de la Navarre dont les muſulmans occupaient le reſte. *Alfonſe le batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'eſprit du temps, et du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce roi, qui laiſſa ſes royaumes aux chevaliers du Temple, et à ceux de Jéruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière

volonté. Heureuſement ces chevaliers ne ſe mirent pas en état de ſoutenir le teſtament. Les Etats d'Aragon, toujours libres, élurent pour leur roi dom *Ramire*, frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, et évêque depuis quelques années. On l'appela *le prêtre roi*, et le pape *Innocent II* lui donna une diſpenſe pour ſe marier.

Prêtre évêque, marié, et roi par diſpenſe du pape.

La Navarre, dans ſes ſecouſſes, fut diviſée de l'Aragon, et redevint un royaume particulier qui paſſa depuis, par des mariages, aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel*, et à la maiſon de *France*, enſuite tomba dans celle de *Foix* et d'*Albret*, et eſt abſorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne. 1134.

Pendant ces diviſions les Maures ſe ſoutinrent : ils reprirent Valence. Leurs incurſions donnèrent naiſſance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Cîteaux, aſſez puiſſans pour fournir aux frais de la défenſe de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec pluſieurs écuyers, qui combattirent en portant le ſcapulaire. Bientôt après ſe forma cet ordre qui n'eſt plus aujourd'hui ni religieux, ni militaire, dans lequel on peut ſe marier une fois, et qui ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne. 1158.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours, et les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre, nommé dom *Sanche*, persécuté par les Castillans et les Aragonois, fut obligé d'aller en Afrique implorer le secours du miramolin de l'empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution n'en fit point.

Lorsqu'autrefois l'Espagne entière était réunie sous le roi dom *Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut subjuguée en moins de deux années; et maintenant qu'elle était divisée entre tant de dominations jalouses, ni les miramolins d'Afrique, ni le roi maure d'Andalousie, ne pouvaient faire des conquêtes. C'est que les Espagnols étaient plus aguerris, que le pays était hérissé de forteresses, qu'on se réunissait dans les plus grands dangers, et que les Maures n'étaient pas plus sages que les chrétiens.

1200. Enfin, toutes les nations chrétiennes de l'Espagne se réunirent pour résister aux forces de l'Afrique, qui tombaient sur eux.

Le miramolin *Mahomed-ben-Joseph* avait passé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des historiens qui ont presque tous exagéré; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des soldats qu'ils mettent en campagne, et de ceux qu'ils tuent, et des

tréſors qu'ils étalent, et des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin, fortifié encore des Maures d'Andalouſie, s'aſſurait de conquérir l'Eſpagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers français. Les rois de Caſtille, d'Aragon, de Navarre, ſe réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes 1212. armées ſe rencontrèrent dans les défilés de la montagne Noire, (a) ſur les confins de l'Andalouſie et de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Caſtille, *Alfonſe le noble*, et portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un ſabre dans une main, et l'Alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent; et cette journée ſe célèbre encore tous les ans à Tolède, le 16 juillet; mais la victoire fut plus illuſtre qu'utile. Les Maures d'Andalouſie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, et celle des chrétiens ſe diſſipa bientôt.

Preſque tous les chevaliers retournaient chez eux, dans ce temps-là, après une bataille. On ſavait ſe battre, mais on ne ſavait pas faire la guerre; et les Maures ſavaient encore moins cet art que les Eſpagnols. Ni chrétiens ni muſulmans n'avaient

(a) La Sierra Morena.

de troupes continuellement rassemblées sous le drapeau.

L'Espagne, occupée de ses propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Aragon, *Pierre II*, fut obligé de secourir ses vassaux du Languedoc et du pays de Foix, qu'on opprimait sous prétexte de religion; et comment il mourut en combattant *Montfort*, le ravisseur de son fils et le conquérant du Languedoc. Sa veuve, *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cause de ce fils devant le pape *Innocent III*, et le supplia d'user de son autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour
1214. de Rome. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Aragonois, et *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours usé ainsi de leur autorité, ils eussent été les législateurs de l'Europe.

Premier roi d'Aragon à qui on fait serment.

1238.

Ce même roi *Jacques* est le premier des rois d'Aragon, à qui les états aient prêté serment de fidélité. C'est lui qui prit sur les Maures l'île de Majorque; c'est lui qui les chassa du beau royaume de Valence, pays favorisé de la nature, où elle forme des hommes robustes, et leur donne tout ce qui

peut flatter leurs sens. Je ne sais comment tant d'historiens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, et qu'il en sortait plus de cinquante mille mahométans. Comment une si petite ville pouvait-elle contenir tant de monde ?

Ce temps semblait marqué pour la gloire de l'Espagne et pour l'expulsion des Maures. Le roi de Castille et de Léon, *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, résidence de leurs premiers rois, ville fort supérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir une superbe mosquée, et tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand*, troisième du nom, asservit encore les musulmans de Murcie. C'est un petit pays, mais fertile, et dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de soie, dont ils fabriquaient de belles étoffes. Enfin, après 1248.
seize mois de siége, il se rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domination. Sa mort mit fin à ses succès. Si l'apothéose est 1252.
due à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Espagne révère avec autant de raison *Ferdinand*, que la France invoque *St Louis*. Il fit de sages lois comme ce roi de France ; il établit comme lui de nouvelles juridictions. C'est à lui qu'on attribue le conseil royal de Castille, qui subsista toujours depuis lui.

1252. Il eut pour ministre un *Ximenès*, archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Espagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui, dans le temps suivant, a été régent de Castille.

Etats d'Aragon égaux au roi.

La Castille et l'Aragon étaient alors des puissances : mais il ne faut pas croire que leurs souverains fussent absolus ; aucun ne l'était en Europe. Les seigneurs, en Espagne plus qu'ailleurs, resserraient l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonois se souviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand justicier du royaume prononçait ces paroles au nom des Etats : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nuestro rey y señor, con tal que guardeis nuestros fueros, se no, no.* „ Nous qui „ sommes autant que vous, et qui pouvons „ plus que vous, nous vous fesons notre roi, „ à condition que vous garderez nos lois, „ sinon, non. „

Le grand justicier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, et qu'il avait le droit d'accuser le roi devant les états, et de présider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait usé de ce privilége.

La Castille n'avait guère moins de droits, et les états mettaient des bornes au pouvoir

ſouverain. Enfin, on doit juger que dans des pays où il y avait tant de ſeigneurs, il était auſſi difficile aux rois de dompter leurs ſujets que de chaſſer les Maures.

Juſtification d'*Alfonſe le ſage.*

Alfonſe X, ſurnommé *l'aſtronome* ou *le ſage*, fils de St *Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette penſée triviale ſerait juſte, ſi *Alfonſe* avait négligé ſes affaires pour l'étude; mais c'eſt ce qu'il ne fit jamais. Le même fonds d'eſprit qui en avait fait un grand philoſophe en fit un très-bon roi. Pluſieurs auteurs l'accuſent encore d'athéiſme, pour avoir dit *que s'il avait été du conſeil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis ſur le mouvement des aſtres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaiſanterie de ce ſage prince tombait uniquement ſur le ſyſtême de *Ptolomée*, dont il ſentait l'inſuffiſance et les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les ſciences; et l'univerſité de Salamanque, établie en cette ville par ſon père, n'eut aucun perſonnage qui l'égalât. Ses tables alfonſines ſont encore aujourd'hui ſa gloire, et la honte des princes qui ſe font un mérite d'être ignorans; mais auſſi il faut avouer qu'elles furent dreſſées par des Arabes.

Les difficultés dans leſquelles ſon règne fut embarraſſé n'étaient pas, ſans doute, un

effet des ſciences qui rendirent *Alfonſe* illuſtre, mais une ſuite des dépenſes exceſſives de ſon père. Ainſi que S[t] *Louis* avait épuiſé la France par ſes voyages, S[t] *Ferdinand* avait ruiné pour un temps la Caſtille par ſes acquiſitions mêmes, qui avaient coûté plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de S[t] *Ferdinand*, il fallut que ſon fils réſiſtât à la Navarre et à l'Aragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philoſophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'Empire ne le demandaſſent pour empereur; et s'il ne le fut pas, ſi *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à ſa place, il ne faut, me ſemble, l'attribuer qu'à la diſtance qui ſéparait la Caſtille de l'Allemagne. *Alfonſe* montra du moins qu'il méritait l'empire par la manière dont il gouverna la Caſtille. Son recueil de lois, qu'on appelle *Las Partidas*, y eſt encore un des fondemens de la juriſprudence. Il dit dans ces lois *que le deſpote arrache l'arbre, et que le ſage monarque l'ébranche.*

Lois d'*Alfonſe le ſage.*

1283. Ce prince vit dans ſa vieilleſſe ſon fils, dom *Sanche III*, ſe révolter contre lui; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce dom *Sanche* était né d'un ſecond mariage, et prétendit, du vivant de ſon père, ſe faire déclarer ſon héritier, à l'excluſion des petits-

fils

fils du premier lit. Une assemblée de factieux, sous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat est une nouvelle preuve de ce que j'ai souvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de lois, et que presque tout se décidait suivant l'occurrence des temps et le caprice des hommes.

Alfonse le sage fut réduit à la douloureuse nécessité de se liguer avec les mahométans contre un fils et des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les musulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus juste.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi *Alfonse X*, passa la mer. L'africain et le castillan se virent à Zara, sur les confins de Grenade. L'histoire doit perpétuer à jamais la conduite et le secours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Castille : *Je vous traite ainsi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, et je ne m'unis avec vous que pour venger la cause commune de tous les rois et de tous les pères. Alfonse* combattit son fils, et le 1283.
vainquit ; ce qui prouve encore combien il était digne de régner ; mais il mourut après sa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de passer dans ses Etats ; dom *Sanche*, fils dénaturé d'*Alfonse*,

et uſurpateur du trône de ſes neveux, régna, et même régna heureuſement.

La domination portugaiſe comprenait alors les Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* ſignifie en arabe *pays fertile*. N'oublions pas encore qu'*Alfonſe le ſage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me ſemble, prouve invinciblement qu'*Alfonſe* n'eut jamais à ſe repentir d'avoir cultivé les ſciences, comme le veulent inſinuer des hiſtoriens qui, pour ſe donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriſer des arts qu'ils devraient honorer.

Alfonſe le philoſophe avait oublié ſi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X*, le tiers de certaines dixmes du clergé de Léon et de Caſtille, droit qu'il a tranſmis à ſes ſucceſſeurs.

Sa maiſon fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. Son petit-fils,
1303. *Ferdinand IV*, leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas ſi difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce *Ferdinand IV*, *Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux ſeigneurs, qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU,

dans trente jours, et qu'il mourut au bout de ce terme. Il ſerait à ſouhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui penſent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel*, dont nous verrons les exceſſives ſévérités ; prince implacable, et puniſſant cruellement les hommes, ſans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Aragon de ſon côté ſe fortifia, comme nous l'avons vu, et accrut ſa puiſſance par l'acquiſition de la Sicile.

Les papes prétendaient pouvoir diſpoſer du royaume d'Aragon, pour deux raiſons ; premièrement, parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Egliſe romaine ; ſecondement, parce que *Pierre III*, ſurnommé *le grand*, auquel on reprochait les vêpres ſiciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au maſſacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Aragon fut donc transféré par ſentence du pape à *Charles de Valois*, petit-fils de St *Louis*. Mais la bulle ne put être miſe à exécution. La maiſon d'*Aragon* demeura floriſſante, et bientôt après les papes, qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encore.

Papes prétendent droit ſur l'Aragon.

Boniface VIII donna la Sardaigne et la Corſe au roi d'Aragon, *Jacques IV*, dit *le juſte*, pour 1294.

l'ôter aux Génois et aux Pifans qui fe difputaient ces îles ; nouvelle preuve de l'imbécille groffièreté de ces temps barbares.

Alors la Caftille et la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Aragon. Les Caftillans et les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, et d'homme à homme.

Ce qui fe paffait alors en France, du temps de *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième fiècle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE LXV.

Du roi de France Philippe le bel, et de Boniface VIII.

Le temps de *Philippe le bel*, qui commença fon règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admiffion du tiers-état aux affemblées de la nation, par l'inftitution des tribunaux fuprêmes nommés parlemens, (*a*) par la première érection d'une nouvelle pairie, faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des apanages reftreints aux feuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à préfent à deux

(*a*) Voyez les chapitres concernant les états-généraux et les tribunaux de parlement.

autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, et à l'extinction de l'ordre des templiers.

Quel était Boniface.

Nous avons déjà vu que *Boniface VIII*, de la maison des *Caïetans*, était un homme semblable à *Grégoire VII*, plus savant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à soumettre les puissances à l'Eglise, et toutes les églises au saint-siége. Les factions *gibeline* et *guelfe* divisaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partisans des empereurs; et l'Empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* se servaient toujours de ce nom pour se fortifier et pour s'agrandir. *Boniface* fut long-temps *gibelin* quand il fut particulier, et on peut bien juger qu'il fut *guelfe* quand il devint pape. On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui disant : *Souviens-toi que tu es gibelin.* La maison des *Colonnes*, premiers barons romains, qui possédait des villes au milieu du patrimoine de S[t] *Pierre*, était de la faction *gibeline*. Leur intérêt contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur, et des français contre le roi de France. Le pouvoir des seigneurs de fief s'opposait par-tout au pouvoir souverain.

Quel était l'état de Rome.

Les autres barons voisins de Rome avaient le même esprit ; ils s'unissaient avec les rois de Sicile, et avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner si le pape les persécuta, et en fut persécuté. Presque tous ces seigneurs avaient à la fois des diplomes de *vicaires du saint-siége*, et de *vicaires de l'Empire*, source nécessaire de guerres civiles, que le respect de la religion ne put jamais tarir, et que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'*Alexandre VI*, environ deux siècles après. Le pontificat, du temps de *Boniface VIII*, n'était plus maître de tout le pays qu'avait possédé *Innocent III*, de la mer Adriatique au port d'Ostie. Il en prétendait le domaine suprême : il possédait quelques villes en propre ; c'était une puissance des plus médiocres. Le grand revenu des papes consistait dans ce que l'Eglise universelle leur fournissait, dans les décimes qu'ils recueillaient souvent du clergé, dans les dispenses, dans les taxes.

Une telle situation devait porter *Boniface* à ménager une puissance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, et fortifier contre lui les *Gibelins*. Aussi dans le commencement même de ses démêlés avec le roi de France,

il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouser la petite-fille de *Baudouin*, second empereur de Constantinople dépossédé, et nomma solennellement *Valois* empereur d'Orient; de sorte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident, et la France; car nous avons déjà remarqué que ce pape, réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces présens que celui de l'empire d'Allemagne qui fut reçu, parce qu'*Albert* le possédait en effet.

Boniface nomme *Charles de Valois* empereur d'Orient. 1303.

Le pape, avant sa réconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'Empire* en Italie, et principalement en Toscane. Il pensait, puisqu'il nommait les maîtres, devoir à plus forte raison nommer les vicaires; aussi *Charles de Valois*, pour lui plaire, persécuta violemment le parti *gibelin* à Florence. C'est pourtant précisément dans le temps que *Valois* lui rend ce service, qu'il outrage et qu'il pousse à bout le roi de France, son frère. Rien ne prouve mieux que la passion et l'animosité l'emportent souvent sur l'intérêt même.

Philippe le bel, qui voulait dépenser beaucoup d'argent, et qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre le plus riche

de l'Etat, devait contribuer aux befoins de la France fans la permiffion de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée fous le prétexte d'un fecours pour la terre fainte, qui n'était plus fecourable, et qui était fous le pouvoir d'un defcendant de *Gengis*.
1301 et 1302. Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut contre le roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier fujet de la querelle. L'entreprife d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit enfuite les efprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans fon pays, qui reffortiffait alors de la couronne, et le pape auffitôt le fit fon légat, à la cour de *Philippe*. Ce fujet, revêtu d'une dignité qui, felon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver fon fouverain, et le menacer de mettre fon royaume en interdit. Un féculier qui fe fût conduit ainfi aurait été puni de mort. Il fallut ufer de grandes précautions pour s'affurer feulement de la perfonne de l'évêque; encore fallut-il le remettre entre les mains de fon métropolitain, l'archevêque de Narbonne.

Obfervation importante. Vous avez déjà obfervé que depuis la mort de *Charlemagne* on ne vit aucun pontife de Rome qui n'eût des difputes ou épineufes ou violentes avec les empereurs et les rois, vous verrez durer jufqu'au fiècle de *Louis XIV* ces

querelles,

querelles, qui ſont la ſuite néceſſaire de la forme de gouvernement la plus abſurde à laquelle les hommes ſe ſoient jamais ſoumis. Cette abſurdité conſiſtait à dépendre chez ſoi d'un étranger. En effet, ſouffrir qu'un étranger donne chez vous des fiefs; ne pouvoir recevoir de ſubſides des poſſeſſeurs de ces fiefs qu'avec la permiſſion de cet étranger, et ſans partager avec lui; être continuellement expoſé à voir fermer par ſon ordre les temples que vous avez conſtruits et dotés; convenir qu'une partie de vos ſujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos Etats; c'eſt-là une petite partie des chaînes que les ſouverains de l'Europe s'imposèrent inſenſiblement, et ſans preſque le ſavoir. Il eſt clair que ſi aujourd'hui on venait pour la première fois propoſer au conſeil d'un ſouverain de ſe ſoumettre à de pareils uſages, celui qui oſerait en faire la propoſition ſerait regardé comme le plus inſenſé des hommes. Le fardeau d'abord léger s'était appéſanti par degrés. On ſentait bien qu'il fallait le diminuer, mais on n'était ni aſſez ſage, ni aſſez inſtruit, ni aſſez ferme pour s'en défaire entièrement.

Déjà, dans une bulle long-temps fameuſe, 1302 et ſuiv.
l'évêque de Rome, *Boniface VIII*, avait décidé *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi ſon maître, ſans permiſſion expreſſe du ſouverain pontife.*

Philippe, roi de France, n'oſa pas d'abord faire brûler cette bulle, il ſe contenta de défendre la ſortie de l'argent hors du royaume, ſans nommer Rome. On négocia ; le pape, pour gagner du temps, canoniſa S[t] *Louis* ; et les moines concluaient que ſi un homme diſpoſait du ciel, il pouvait diſpoſer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de ſon chancelier, *Pierre Flotte*, à Senlis ; et ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce et de Bithynie en uſaient à peu-près de même avec la république romaine ; mais ce qu'ils n'euſſent pas fait, *Pierre Flotte* parla au pontife de Rome comme le miniſtre d'un ſouverain réel à un ſouverain imaginaire ; il lui dit très-expreſſément *que le royaume de France était de ce monde, et que celui du pape n'en était pas.*

Témérité de *Boniface.*

Le pape fut aſſez hardi pour s'en offenſer ; il écrit au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles : *ſachez que vous nous êtes ſoumis dans le temporel comme dans le ſpirituel.* Un hiſtorien judicieux et inſtruit remarque très-à-propos que ce bref était conſervé, à Paris, dans un ancien manuſcrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et que l'on a déchiré

le feuillet, en laissant subsister un sommaire qui l'indique, et un extrait qui le rappelle.

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut; que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel.* Le même historien observe que cette même réponse du roi est conservée au vatican : ainsi les Romains modernes ont eu plus de soin de conserver les choses curieuses que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement contestée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, et présentées en cérémonie, mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles sur bulles, qui toutes déclarent que le pape est le maître des royaumes, que si le roi de France ne lui obéit pas, il sera excommunié, et son royaume en interdit; c'est-à-dire, qu'il ne sera plus permis de faire les exercices du christianisme, ni de baptiser les enfans, ni d'enterrer les morts. Il semble que ce soit le comble des contradictions de l'esprit humain, qu'un évêque chrétien, qui prétend que tous les chrétiens sont ses sujets, veuille empêcher ces prétendus sujets d'être chrétiens, et qu'il se prive ainsi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit son propre bien. Mais vous sentez assez que le

pape comptait ſur l'imbécillité des hommes ; il eſpérait que les Français ſeraient aſſez lâches pour ſacrifier leur roi à la crainte d'être privés des ſacremens. Il ſe trompa : on brûla ſa bulle ; la France s'éleva contre le pape, ſans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les Etats. Etait-il donc néceſſaire de les aſſembler pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France?

On brûle ſa bulle. 1303.

Le cardinal *le Moine*, français de naiſſance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier ; et, s'il ne pouvait réuſſir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confeſſeur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de ſa conduite et de celle de *Philippe*. Tout ce que l'eſprit humain peut inventer pour élever la puiſſance du pape était épuiſé ; les évêques ſoumis à lui ; de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du ſaint-ſiége, portant partout ſon étendard ; un roi qui confeſſe ſes plus ſecrètes penſées, ou du moins qui paſſe pour les confeſſer à un de ſes moines ; et enfin ce confeſſeur ſommé par le pape ſon maître d'aller rendre compte à Rome de la conſcience du roi ſon pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point ; il fait ſaiſir le temporel de tous les prélats abſens. Les états-généraux

Le confeſſeur du roi va rendre compte de la conſcience de ſon pénitent en cour de Rome.

appellent au futur concile et au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faiblesse : car appeler au pape, c'est reconnaître son autorité ; et quel besoin les hommes ont-ils d'un concile et d'un pape pour savoir que chaque gouvernement est indépendant, et qu'on ne doit obéir qu'aux lois de sa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps ecclésiastiques de France le droit des élections ; aux universités, les grades, le droit d'enseigner, comme s'il révoquait une grâce qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles, il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire, le Portugal, la Hongrie, le Danemarck, l'Angleterre, l'Aragon, la Sicile, presque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres Etats, et en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, et maintenant son cher fils, et le soutien de l'Eglise. Remarquez les mots de sa bulle : *Nous vous donnons* 1303.
par la plénitude de notre puissance. . . . . le royaume de France, qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. Boniface et son dataire ne songeaient pas que, si la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puissance papale était fort inutile. Il y avait

pourtant un reste de raison dans cette démence; on flattait la prétention de l'Empire sur tous les Etats occidentaux; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient, ou feignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, et que tous les autres Etats n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cents mille hommes et deux cents millions, il est clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface*; mais étant pauvre, et à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de sa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il se joignit à la maison des *Colonnes* qui ne fesaient pas plus de cas que lui des excommunications, et qui quelquefois réprimaient, dans Rome même, cette autorité souvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* passe en Italie sous des prétextes plausibles, lève secrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonne*. On surprend le pape dans Anagnie, ville de son domaine, où il était né; on crie, *meure le pape, et vivent les Français!* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit sa tiare en tête; et, portant les clefs dans une main, et la croix dans l'autre, il se

Philippe fait saisir la personne du pape.

préfenta avec majefté devant *Colonna* et *Nogaret*. Il eft fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains difent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer Céleftin. Boniface* répondit fièrement : *Je fuis pape, et je mourrai pape*. Les Français pillèrent fa maifon et fes tréfors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la juftice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laiffé leur compatriote et leur pontife dans les mains des étrangers. Ils les chafsèrent. *Boniface* alla à 1303.
Rome, méditant fa vengeance ; mais il mourut en arrivant. C'eft ainfi qu'ont été traités en Italie prefque tous les papes qui voulurent être trop puiffans : vous les voyez toujours donnant des royaumes, et perfécutés chez eux.

Philippe le bel pourfuivait fon ennemi jufque dans le tombeau. Il voulut faire condamner fa mémoire dans un concile ; il exigea de *Clément V*, né fon fujet, et qui fiégeait dans Avignon, que le procès contre le pape fon prédéceffeur fût commencé dans les formes. On l'accufait d'avoir engagé le pape *Céleftin V*, fon prédéceffeur, à renoncer [illegible] pontificale ; d'avoir obtenu fa pl[illegible], illégitimes, et enfin d'avoi[illegible]

pourtant un reste de raison dans cette démence; on flattait la prétention de l'Empire sur tous les Etats occidentaux; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient, ou feignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, et que tous les autres Etats n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cents mille hommes et deux cents millions, il est clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface*; mais étant pauvre, et à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de sa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il se joignit à la maison des *Colonnes* qui ne fesaient pas plus de cas que lui des excommunications, et qui quelquefois réprimaient, dans Rome même, cette autorité souvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* passe en Italie sous des prétextes plausibles, lève secrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On surprend le pape dans Anagnie, ville de son domaine, où il était né; on crie, *meure le pape, et vivent les Français!* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit sa tiare en tête; et, portant les clefs dans une main, et la croix dans l'autre, il se

Philippe fait saisir la personne du pape.

présenta avec majesté devant *Colonna* et *Nogaret*. Il est fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains disent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer Célestin. Boniface* répondit fièrement : *Je suis pape, et je mourrai pape.* Les Français pillèrent sa maison et ses trésors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la justice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laissé leur compatriote et leur pontife dans les mains des étrangers. Ils les chassèrent. *Boniface* alla à 1303.
Rome, méditant sa vengeance ; mais il mourut en arrivant. C'est ainsi qu'ont été traités en Italie presque tous les papes qui voulurent être trop puissans : vous les voyez toujours donnant des royaumes, et persécutés chez eux.

Philippe le bel poursuivait son ennemi jusque dans le tombeau. Il voulut faire condamner sa mémoire dans un concile ; il exigea de *Clément V*, né son sujet, et qui siégeait dans Avignon, que le procès contre le pape son prédécesseur fût commencé dans les formes. On l'accusait d'avoir engagé le pape *Célestin V*, son prédécesseur, à renoncer à la chaire pontificale ; d'avoir obtenu sa place par des voies illégitimes, et enfin d'avoir fait mourir *Célestin*

Procès criminel fait à la mémoire du pape.

en prison. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ses domestiques, nommé *Maffredo*, et treize autres témoins, déposaient qu'il avait insulté plus d'une fois à la religion qui le rendait si puissant, en disant : *ah que de biens nous a faits cette fable du Christ!* qu'il niait en conséquence les mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la transsubstantiation. Ces dépositions se trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un souverain pontife ait proféré devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un seul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, et qu'on fît brûler ses os par le bourreau. Il osait flétrir ainsi la chaire pontificale, et ne sut pas se soustraire à son obéissance. *Clément V* fut assez sage pour faire évanouir dans les délais une entreprise trop flétrissante pour l'Eglise.

La conclusion de toute cette affaire fut que, loin de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*, le roi consentit à recevoir seulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui et son royaume. Il souffrit même que *Nogaret* qui l'avait servi, qui n'avait agi qu'en son nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné

par le fucceffeur de ce pape à paffer fa vie en Paleftine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne fe termina qu'à fa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter, à la longue, fur un pape. Ils feront enfemble des marchés; mais Rome y gagnera toujours quelque chofe; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les foupleffes de la cour de Rome: et très-fouvent la politique ou la faibleffe du cabinet, la néceffité des conjonctures, les intrigues des moines, rendront la fermeté des parlemens inutile; et cette faibleffe durera jufqu'à ce qu'un roi daigne dire réfolument: Je veux brifer mes fers et ceux de ma nation.

Philippe le bel, pour fe dépiquer, chaffa tous les juifs du royaume, s'empara de leur argent, et leur défendit d'y revenir, fous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt, ce fut par un ordre fecret, donné dans fon confeil privé, que *Philippe* punit l'ufure juive par une injuftice. Les peuples fe crurent vengés, et le roi fut riche. 1306. Juifs chaffés.

Quelque temps après, un événement, qui eut encore fa fource dans cet efprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe et l'Afie.

CHAPITRRE LXVI.

Du supplice des Templiers, et de l'extinction de cet ordre.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en est pas une petite que cette institution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes et en soldats.

On accusait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux professions, les débauches et la cruauté du guerrier, et l'insatiable passion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainsi que les chevaliers hospitaliers de St Jean, l'ordre teutonique, formé comme eux dans la Palestine, s'emparait, au treizième siècle, de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accusés de réduire les ecclésiastiques comme les païens à l'esclavage, de piller leurs biens, d'usurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que

donne l'opulence, et dans les plaisirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts, et la malversation 1306.
du conseil du roi *Philippe le bel* dans les monnaies, excita une sédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie, et on a vu déjà que *Philippe le bel* était implacable dans ses vengeances.

Les premiers accusateurs de cet ordre furent Templiers
un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Flo-* accusés.
rian, et *Noffo de Doi*, florentin, templier apostat, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui seul ils voulaient révéler des choses importantes. S'ils n'avaient pas su quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils espéré leur grâce en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octo- 1309.
bre. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre; il portait de mettre en prison tous les templiers. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers, jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paraît évident que leur perte était résolue très-long-temps avant cet éclat. L'accusation et l'emprisonnement sont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le bel* au comte de Flandre, datées de Melun, 1306; par lesquelles il le priait de se joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers interrogés

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, et qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Eglise avait d'exterminer ces religieux, et le droit du roi de punir des sujets. Le pape interrogea lui-même soixante et douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Aragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents et un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril et à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les

informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouèrent ſoixante et douze templiers au pape même; et cent quarante-un de ces accuſés, à frère *Guillaume*, cordelier, inquiſiteur dans Paris, en préſence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, et le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris; que le grand-maître, *Jean de Molay*, et *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux ſeigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jetés vifs dans les flammes, non loin de l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre du roi *Henri IV*.

Templiers brûlés vifs. 1312.

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes, ſemblent des preuves de leur crime et de la juſtice de leur perte.

Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les templiers la plupart n'articulent

Juſtifiés.

que de vagues accufations ; fecondement, très-peu difent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudiffant une religion qui les nourriffait, et pourlaquelle ils combattaient ? Troifièmement, que plufieurs d'entre eux, témoins et complices des débauches des princes et des eccléfiaftiques de ce temps-là, euffent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Afie et en Europe ; qu'ils en euffent parlé dans des momens de liberté, comme on difait que *Boniface VIII* en parlait ; c'eft un emportement de jeunes gens, dont certainement l'ordre n'eft point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, et qu'on gardait à Marfeille, devait leur être repréfentée : on ne fe mit feulement pas en peine de la chercher ; et il faut avouer qu'une telle accufation fe détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir paffé en loi parmi eux. C'eft mal connaître les hommes de croire qu'il y ait des fociétés qui fe foutiennent par les mauvaifes mœurs, et qui faffent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre fa fociété refpectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plufieurs jeunes templiers ne s'abandonnaffent à des excès qui de tout temps

ont été le partage de la jeunesse; et ce sont de ces vices passagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les templiers, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, si les accusés, vaincus par les tourmens qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers : on leur promettait leur grâce pour extorquer leur confession. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, et ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-seulement d'innocence, mais d'honneur ! Neuvièmement, soixante et quatorze templiers non accusés entreprirent de défendre l'ordre, et ne furent point écoutés. Dixièmement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savait ni lire, ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre déposition que la sienne, que les cardinaux ministres de cette perfidie méritaient qu'on les punît, comme les Turcs punissent les faussaires en leur fendant le corps et la tête en deux. Onzièmement, on

eût accordé la vie à ce grand-maître, et à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu se reconnaître coupables publiquement; et on ne les brûla que parce qu'appelés en présence du peuple sur un échafaud, pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur supplice; et ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant, en conséquence de la bulle du pape et de leurs grands biens, on poursuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils surent empêcher qu'on ne saisît leurs personnes. Ils soutinrent en Aragon des sièges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret, pendant le concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Castille et d'Aragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, et en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hospitaliers, nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette île sur les Turcs, et l'avaient su garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompense.

Denis,

Denis, roi de Portugal, inſtitua en leur place l'ordre des *chevaliers du Chriſt*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe le bel ſe fit donner deux cents mille livres, et *Louis Hutin*, ſon fils, prit encore ſoixante mille livres ſur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquiſiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des ſommes immenſes. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ſes ſujets de reſtituer les meubles et immeubles des templiers aux commiſſaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* eſt rapportée par *Pierre du Pui*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue reſtitution; car à qui reſtitue-t-on, ſinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce temps on penſait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Egliſe; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il eſt avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le ſouverain. On joignait à la baſſeſſe de s'emparer du bien des proſcrits, la honte de ſe déshonorer

Dépouilles partagées.

pour peu de chose. Mais y avait-il alors de l'honneur ?

Il faut considérer un événement qui se passait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, et qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suisse et de sa révolution, au commencement du quatrième siècle.

Description de la Suisse.

De tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conservé la simplicité et la pauvreté des premiers âges était la Suisse. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'histoire du monde ; elle serait confondue avec tant de provinces plus fertiles et plus opulentes, qui suivent le sort des royaumes où elles sont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on est quelque chose par soi-même. Un ciel triste, un terrain pierreux et ingrat, des montagnes, des précipices, c'est-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on se disputait la souveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Asie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut ſans empereur, des ſeigneurs de châteaux et des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'Empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques ſeigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche, ſon fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suiſſe une principauté pour un de ſes enfans. Une partie des terres du pays était de ſon domaine, comme Lucerne, Zurich et Glaris. Des gouverneurs ſévères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir. Maiſon d'*Autriche*.

Les fondateurs de la liberté helvétienne ſe nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* et *Valtherfurſt*. La difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables, nuit à leur célébrité. Ces trois payſans furent les premiers conjurés; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald. Fondateurs de la liberté helvétique.

Tous les hiſtoriens prétendent que, tandis

1307. que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d'un genre de tyrannie ridicule et horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, et ordonna qu'on ſaluât le bonnet ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, et ne lui donna ſa grâce qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. (a) Le père tremblant tira, et fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler*, apercevant une ſeconde flèche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était deſtinée*, dit le ſuiſſe, *ſi j'avais bleſſé mon fils*. Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de flèche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les fortereſſes.

Fable de la pomme.

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la

(a) On prétend que ce conte eſt tiré d'une ancienne légende danoiſe.

mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, assembla contre eux vingt mille hommes. Les Suisses se conduisirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de 1315.
quatre ou cinq cents, la plus grande partie Suisses
de l'armée autrichienne, au pas de Morgate. vainqueurs.
Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant sur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un aussi petit nombre de suisses.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore souvenir, par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui est en Suisse ce qu'Amsterdam est en Hollande, ne se ligua qu'en 1352; et ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel se joignit aux autres cantons, et acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour sa liberté que les Suisses. Ils l'ont gagnée par plus de soixante combats contre les Autrichiens; et il est à croire qu'ils la conserveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de

richesses, et où les lois sont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suisse a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé sous des maîtres trop durs, à été enfin cultivé. La vigne a été plantée sur des rochers. Des bruyères défrichées et labourées par des mains libres, sont devenues fertiles.

Bonheur de la Suisse.

L'égalité, le partage naturel des hommes, subsiste encore en Suisse autant qu'il est possible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité absurde et impossible par laquelle le serviteur et le maître, le manœuvre et le magistrat, le plaideur et le juge seraient confondus ensemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, et qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux si la religion n'avait, dans la suite, divisé ses citoyens que l'amour du bien public réunissait, et si, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils eussent toujours conservé l'incorruptibilité qui les distingue.

Chaque nation a eu des temps où les esprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suisses qu'ailleurs. La simplicité, la frugalité, la modestie, conservatrices de la liberté, ont

toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voisins; point de citadelles qui servent contre les ennemis, ou contre les citoyens, point d'impôt sur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe, ni les armées d'un maître. Leurs montagnes sont leurs remparts, et tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; et encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers, ou à la mer qui les défend. Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté, au quatorzième siècle.

Nous avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans, Rome faible et malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement et dans l'anarchie; et malgré tant d'abaissement et tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des césars, ni les pontifes s'y rendre absolus.

Voilà depuis *Frédéric II* quatre empereurs de fuite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Adolphe de Naffau*, *Albert d'Autriche*. Auffi c'eft alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels et lèvent l'étendard de la liberté. Gènes et Pife font les émules de Venife. Florence devient une république illuftre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs, ni papes.

Tranfmigration du fiége papal.

Le gouvernement municipal prévaut par-tout, et fur-tout dans Rome. *Clément V*, qu'on appela le *pape gafcon*, aima mieux transférer le faint-
1312. fiége hors d'Italie, et jouir en France des contributions payées alors par tous les fidèles, que difputer inutilement des châteaux et des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie fur les frontières de France par ce pape; et c'eft ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteffe de Périgord, et tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidèles. C'eft celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs et des papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui fous les yeux mêmes des empereurs ont établi, de-

fiècle



ſiècle en ſiècle, leur aſſociation au pouvoir ſuprême, et leur indépendance ? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs, ni papes ; qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays ? la diviſion. Les factions *guelfe* et *gibeline*, nées des querelles du ſacerdoce et de l'Empire, ſubſiſtaient toujours comme un feu qui ſe nourriſſait par de nouveaux embraſemens. La diſcorde était par-tout. L'Italie ne feſait point un corps, l'Allemagne en feſait toujours un. Le premier empereur entreprenant qui aurait voulu repaſſer les monts pouvait renouveler les droits et les prétentions des *Charlemagne* et des *Othon*. C'eſt ce qui arrive enfin à *Henri VII*, de la maiſon de *Luxembourg*. Il deſcend en Italie avec une armée d'allemands. Il vient ſe faire reconnaître. Le parti *guelfe* regarde ſon voyage comme une nouvelle irruption de barbares ; mais le parti *gibelin* le favoriſe. Il ſoumet les villes de Lombardie ; c'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

L'empereur *Henri VII* à Rome. 1311.

Rome qui ne voulait ni d'empereur, ni de pape, et qui ne put ſecouer tout-à-fait le joug de l'un et de l'autre, ferma ſes portes en vain. 1313. Les *Urſins* et le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, ſecondé du parti des *Colonnes*. On ſe battit long-temps

dans les rues, et un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de ſang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* proteſta pardevant notaire que le ſerment par lui prêté, à ſon ſacre, n'était point un ſerment de fidélité. Les papes oſaient donc prétendre que l'empereur était leur vaſſal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payaſſent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, ſéparé alors de celui de Sicile, et cita le roi de Naples à comparaître. Ainſi l'empereur réclame ſon droit ſur Naples. Le pape en était ſuzerain; l'empereur ſe diſait ſuzerain du pape, et le pape ſe croyait ſuzerain de l'empereur.

1313. *Henri VII* allait ſoutenir ſa prétention ſur Naples par les armes, quand il mourut empoiſonné, à ce qu'on prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poiſon dans le vin conſacré.

Henri VII cru empoiſonné.

Les empereurs communiaient alors ſous les deux eſpèces, en qualité de chanoines de Saint-Jean de Latran. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la meſſe du pape, et les rois de France y auraient été ſous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoisonnement sacrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accusé, et les dominicains obtinrent, trente ans après, du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs, étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore su prévenir les schismes par de sages lois.

Louis de Bavière et *Frédéric le beau*, duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funestes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'autrichien fut vaincu et pris, donna 1322.
la couronne au bavarois.

On avait alors pour pape *Jean XXII*, élu *Jean XXII.*
à Lyon, en 1315. Lyon se regardait encore comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, et les rois de France n'avaient encore pu soumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait assemblé les cardinaux dans cette ville libre; et après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés

tous, et ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.*

Ce pape est encore un grand exemple de ce que peut le simple mérite dans l'Eglise ; car il faut, sans doute, en avoir beaucoup pour parvenir de la profession de savetier au rang dans lequel on se fait baiser les pieds.

Il est au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'esprit que leur origine était plus basse aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué que la cour pontificale ne subsistait que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fonds était plus considérable que les terres de la comtesse *Mathilde.* Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'est pas de celui du désintéressement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs, non-seulement le denier de St *Pierre*, que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck, de Norvège et de Pologne. Il demandait si souvent et si violemment, qu'il obtenait toujours quelque argent. Ce qui lui en valut davantage, fut la taxe apostolique des péchés ; il évalua le meurtre, la sodomie, la bestialité ; et les hommes, assez méchans pour commettre ces péchés, furent assez sots pour les payer. Mais être à Lyon, et n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Pendant qu'il siégeait à Lyon, et que *Louis de Bavière* s'établissait en Allemagne, l'Italie se perdait et pour l'empereur et pour lui. Les *Visconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaisser, feignait de les protéger, et leur laissait le titre de ses lieutenans. Ils étaient *gibelins :* comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse *Mathilde*, éternel sujet de discorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquisition. Il était en France, il pouvait, sans rien risquer, donner une de ces bulles qui ôtent et qui donnent les empires. Il déposa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ses biens meubles et immeubles.*

Jean XXII dépose l'empereur Louis de Bavière.

L'empereur, ainsi déposé, se hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le déposait n'osait paraître; il vint à Rome, séjour toujours passager des empereurs, accompagné de *Castracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel*. 1327.

Ludovico Monaldesco, natif d'Orviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de son temps, dit qu'il se ressouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. *Le peuple chantait*, dit-il, *vivent* DIEU *et l'empereur ; nous sommes délivrés de la guerre, de la famine et du pape.* Ce trait ne vaut la peine

Auteur âgé de 115 ans.

1328.

d'être cité que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière dépoſe le pape et le condamne à mort.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une aſſemblée générale, ſemblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* et de ſes enfans. Ce parlement ſe tint dans la place de Saint-Pierre. Des princes d'Allemagne et d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y aſſiſtèrent en foule. L'empereur, aſſis ſur un trône, au haut des degrés de l'égliſe, la couronne en tête et un ſceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine auguſtin: *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cauſe du prêtre de Cahors, qui ſe nomme le pape Jean?*

1328. Perſonne n'ayant comparu, *Louis* prononça la ſentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, et le livrait au bras ſéculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainſi à la mort un ſouverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du ſacerdoce et de l'Empire.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'inveſtit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, et le fit aſſeoir ſous le dais, à ſes côtés; mais il ſe garda bien de déférer à l'uſage de baiſer les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciſcains feſaient alors le plus de

bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu et un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire et leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Cordeliers brûlés. 1318.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie; car quelque temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, et qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, et enfin *Jean* se rétracta.

Jean XXII hérétique.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres césars allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, et l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, et ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un

empereur et d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout
1344. ſage qu'il était, mourut pauvre dans ſon pays, et que le pape, éloigné de Rome, et tirant peu de ſecours de l'Italie, laiſſa en mourant dans Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, ſi on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il eſt clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette ſomme au tiers, ce ſerait encore beaucoup. Auſſi la papauté n'avait jamais tant valu à perſonne; mais auſſi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, et ſi chèrement.

Pape *Jean XXII* très-riche, et pourquoi.

Il s'était attribué la réſerve de toutes les prébendes, de preſque tous les évêchés, et le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réſerves celui de prévenir preſque toutes les élections, et de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât ſept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, et toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les diſpenſes et pour les péchés furent inventées et rédigées de ſon temps. Le livre de ſes taxes a été imprimé pluſieurs fois depuis le ſeizième ſiècle, et a mis au jour des infamies plus ridicules et plus odieuſes tout enſemble que tout ce qu'on raconte de l'inſolente fourberie des prêtres de l'antiquité. (*a*)

(*a*) Voyez le Dictionnaire philoſophique.

Les papes ses successeurs restèrent jusqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus insensiblement les maîtres usufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, disputaient le royaume de Naples.

La malheureuse reine *Jeanne*, dont nous allons parler, se crut heureuse de céder Avignon au pape *Clément VI* pour quatre-vingts mille florins d'or qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille; elle répandait l'abondance dans la Provence et le Dauphiné, et oubliait le séjour orageux de Rome. 1348.

Rome veut toujours être libre.

Je ne vois presque aucun temps, depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur et de liberté. Ils choisissaient, comme on a vu, tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, et vulgairement *Cola*, homme né fanatique et devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, et donna des espérances à Rome; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ses

Cola Rienzi, tribun du peuple, ridicule, et assassiné.

odes ou *canzoni*; il dépeint Rome échevelée et les yeux mouillés de larmes, implorant le fecours de *Rienzi*.

> *Con gli occhi di dolor bagnati e molli*
> *Ti chier' mercè di tutti i fette colli.*

Ce tribun s'intitulait, *févère et clément libérateur de Rome*, *zélateur de l'Italie*, *amateur de l'univers*. Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres et citoyens romains. Mais ces convulfions d'une liberté depuis fi long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs fur Rome. Ce tribunal paffa plus vîte que le fénat et le confulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les *Gracques*, finit comme eux : il fut affaffiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'abfence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la ftérilité de fon territoire, et par le tranfport de fes manufactures à Gènes, à Pife, à Venife, à Florence. Les pélerinages feuls la foutenaient alors. Le grand jubilé fur-tout, inftitué par *Boniface VIII* de fiècle en fiècle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une fi prodigieufe foule, qu'en 1350 on y compta deux cents mille pélerins. Rome, fans empereur et fans pape, eft toujours faible, et la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

Nous avons dit que le siége papal acquit Avignon de *Jeanne d'Anjou* et *de Provence*. On ne vend ses Etats que quand on est malheureux. Les infortunes et la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, et sur-tout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Naples et Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maison de France; l'île de Sicile, par celle d'Aragon. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses branches de tous côtés: mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune, ni entre elles: toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples, *Robert*, avait avant de mourir marié sa petite-fille *Jeanne*, son héritière, à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef. *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari

Crimes et malheurs de la belle *Jeanne*, reine de Naples.

de la reine. Un moine franciscain, nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine et la discorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du sang, qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise*, sa domestique, si attachée à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averse, dans l'anti-chambre de sa femme, et presque sous ses yeux; on le jette par les fenêtres; on laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse, au bout de l'an, le prince de Tarente, accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable! Ceux qui la justifient allèguent qu'elle eut quatre maris, et qu'une reine qui se soumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, et elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable et plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Les troubles de sa maison commencent par un moine.

1346.

Mari de *Jeanne* étranglé.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à

Jeanne qu'il vengerait la mort de ſon frère ſur elle et ſur ſes complices. Il marcha vers Naples par Veniſe et par Rome, et fit accuſer *Jeanne* juridiquement à Rome, devant ce tribun, *Cola Rienzi* qui, dans ſa puiſſance paſſagère et ridicule, vit pourtant des rois à ſon tribunal, comme les anciens Romains. *Rienzi* n'oſa rien décider, et en cela ſeul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples, feſant porter devant lui un étendard noir ſur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du ſang, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il pourſuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec ſon nouvel époux dans ſes Etats de Provence. Mais ce qui eſt bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, et il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu auſtère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie. 1347. Mari de *Jeanne* vengé.

Jeanne, coupable et punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira ſur ſes peuples autant de calamités que ſur elle, abandonnée à la fois des Napolitains et des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon *Jeanne* vend Avignon au pape.

dont elle était ſouveraine ; elle lui abandonne ſa ville et ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant
1348. qu'on négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le conſiſtoire, et le conſiſtoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire ſortir de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé en partie, et qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de généroſité.

Jeanne ſe remarie ſouvent. La reine, chaſſée par ſon beau-frère, et rétablie par la faveur du pape, perdit ſon ſecond
1376. mari, et jouit ſeule du gouvernement quelques années. Elle épouſa un prince d'Aragon qui mourut bientôt après. Enfin, à l'âge de quarante-ſix ans, elle ſe remarie avec un cadet de la maiſon de *Brunſwick*, nommé *Othon*. C'était choiſir plutôt un mari qui pût lui plaire, qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo*, ſon couſin, ſeul reſte alors de la première maiſon de France *Anjou* à Naples ; ces princes ſe nommaient ainſi, parce que la ville de Durazzo, conquiſe par eux ſur les Grecs, et enlevée enſuite par les Vénitiens, avait été leur apanage : elle reconnut ce *Durazzo* pour ſon

héritier, elle l'adopta même. Cette adoption, et le grand ſchiſme d'Occident, hâtèrent la mort malheureuſe de la reine.

Déjà éclataient les ſuites ſanglantes de ce ſchiſme dont nous parlerons bientôt. *Brigano*, qui prit le nom d'*Urbain VI*, et le comte de Genève, qui s'appela *Clément VII*, ſe diſputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui réſidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de ſa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition que ſon neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépoſe la reine *Jeanne*; et pour mieux aſſurer la principauté de Capoue à ſa famille, il donne tous les biens de l'Egliſe aux principales maiſons napolitaines. 1380.

Jeanne dépoſée par un pape.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or et l'argent des égliſes fut employé à lever une armée. La reine ne peut être ſecourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choiſi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France, auſſi du nom d'*Anjou*; elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre ſa bienfaitrice, et pour diſputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliéne encore ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape et *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunſwick* raſſemble à la hâte quelques troupes; il eſt défait et priſonnier.

Durazzo entre dans Naples: ſix galères que la reine avait fait venir de ſon comté de Provence, et qui mouillaient ſous le château de l'œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe feſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'uſurpateur. Ce prince, pour colorer ſa barbarie, ſe déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il conſulta *Louis de Hongrie* qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à ſon premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit par-tout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de St *Louis*!

Jeanne étouffée. 1382.

La poſtérité, toujours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de ſon premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe que de ſa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle conſentit à cet attentat, et que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injuſtice.

injustice. Mais ce sont les peuples qu'il faut plaindre ; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les trésors du roi *Charles V*, son frère, et appauvrit la France, pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, et pour recueillir son héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille, sans succès et sans gloire, sans parti et sans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à sortir de la barbarie sous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand schisme aggravait encore. Avant de considérer ce grand schisme d'Occident que l'empereur *Sigismond* éteignit, représentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du saint-siège d'Avignon à Rome. De sainte Catherine de Sienne, &c.

L'EMPIRE allemand (car dans les dissentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus stable sous *Charles IV de Luxembourg*, roi de

Bohême, petit-fils de *Henri VII.* Il fit à Nu-
1356. remberg cette fameuse constitution qu'on
Bulle d'or. appelle bulle d'or, à cause du sceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la basse latinité. On voit aisément par-là pourquoi les édits des papes sont appelés bulles. Le style de cette charte se ressent bien de l'esprit du temps. Le jurisconsulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apostrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des sept électeurs est nécessaire pour s'opposer aux sept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terrestre, de *Pompée* et de *César*. On assure que l'Allemagne est fondée sur les trois vertus théologales, comme sur la Trinité.

Solennité de la bulle d'or. Cette loi de l'Empire fut faite en présence et du consentement de tous les princes, évêques, abbés, et même des députés des villes impériales, qui pour la première fois assistèrent à ces assemblées de la nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France et en Allemagne. On sait que les électeurs furent alors fixés au nombre de sept. Les archevêques de Maïence, de Cologne et de Trèves, en possession depuis

long-temps d'élire des empereurs, ne souffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'aussi puissans, partageassent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? et pourquoi la Bohême, qui originairement était un Etat séparé de l'Allemagne, et qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de suffrage dans l'élection? On en voit la raison: *Charles IV* était roi de Bohême, et *Louis de Bavière* avait été son ennemi.

On dit dans cette bulle composée par *Bartole*, que les sept électeurs étaient déjà établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps: tous les témoignages antérieurs du treizième siècle et du douzième font voir que jusqu'au temps de *Frédéric II*, les seigneurs et les prélats possédant les fiefs élisaient l'empereur; et ce vers d'*Hoved* en est une preuve manifeste: Origine des sept électeurs.

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des seigneurs et du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maison étaient des princes puissans; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité

avait élu ; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de sept, ils s'attribuèrent, à la mort de *Frédéric II*, le droit de nommer leur maître, et ce fut la seule origine des sept électeurs.

Origine des charges de l'Empire.

Auparavant, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanson étaient des principaux domestiques d'un homme ; et avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres d'hôtel de l'empire romain, en échansons de l'empire romain. C'est ainsi qu'en France celui qui fournissait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France ; son panetier, son échanson devinrent grands panetiers, grands échansons de France, quoiqu'assurément ces officiers ne servissent ni pain, ni vin, ni viande à l'Empire et à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Dignité impériale, suprême et vaine.

Au reste, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puissance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impose aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les sceaux de l'Empire. Maïence portait ceux d'Allemagne ; Cologne, ceux

d'Italie; Trèves, ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des reſtes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaſte royaume de France. La Savoie, qui était à la maiſon de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, ſous la protection impériale, était indépendante, et appartenait à la branche de Bourgogne de la maiſon de France.

Dauphin de France précédé par un cardinal.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, aſſiſtait à cette cérémonie, et le cardinal d'*Albe* prit la place au-deſſus de lui; tant il eſt vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, et ces deux têtes étaient l'empereur et le pape; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire et aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vaſſaux. Mais obſervez combien ces uſâges ont changé; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux ſenti le prix de leur dignité: nos chanceliers ont long-temps pris le pas ſur ceux qui avaient oſé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il eſt quelque choſe de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur poſſédait en Italie. Il n'était en Allemagne que ſouverain

de ses Etats héréditaires ; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science et pleine puissance*, mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : *Nous sommes demeurés d'accord avec les états, et les états avec nous.*

Charles IV servi par des souverains, mais ne peut coucher à Rome.

Pour donner quelqu'idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur et à l'impératrice ; et que le comte Palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Constantin*, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape
1346. *Clément VI*, avant d'être élu, que s'il allait jamais se faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, et qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du saint-père ; et il y a encore une lettre

de lui au cardinal *Colombier*, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen, *Votre Majesté.*

Aussi laissa-t-il à la maison de *Visconti* l'usurpation de Milan et de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence et Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages et dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* et ensuite les *Othon* dans la faible Italie. Les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, et qui s'appelle encore, le saint empire romain, n'était en aucune manière, ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur *Venceslas*, roi de Bohême.

Venceslas et le roi *Charles VI* malades du cerveau en même temps.

La France et l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple. Le roi de France et l'empereur avaient perdu presqu'en même temps l'usage de la raison. D'un côté, *Charles VI*, par le dérangement de ses organes,

caufait celui de la France; de l'autre, *Venceslas*, abruti par les débauches de la table, laissait l'empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point déposé. Ses parens désolèrent la France en son nom; mais les barons de Bohême
1393. enfermèrent *Venceslas*, qui se sauva un jour
1400. tout nu de la prison, et les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique. La sentence porte seulement qu'il est déposé comme *négligent*, *inutile*, *dissipateur et indigne*.

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques et les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limousin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le saint-siége à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

1376. Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne; *Grégoire*, qui par l'ancienne concession de *Mathilde* se prétendait seigneur immédiat

Les papes rétablissent enfin leur cour à Rome.

immédiat de Bologne, ne se borna pas à se venger par des censures. Il épuisa ses trésors pour payer les *Condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder, et mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife résidât à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment, dans des temps où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts, on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape Ste *Catherine* de Sienne, non-seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé JESUS-CHRIST solennellement, et avoir reçu de lui, à son mariage, un anneau et un diamant. *Pierre de Capoue*, son confesseur, qui a écrit sa vie, avait vu la plupart de ses miracles: *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton; et cette figure, en laquelle elle fut subitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même.* Telle était l'ambassadrice, que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de Ste *Brigite*, née en Suède, mais établie à Rome, et à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes, divisées sur tout le reste, se réunirent pour ramener le pape à

Sainte Catherine de Sienne, et *sainte Brigite*.

Rome. *Brigite* était la sainte des cordeliers, et la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée; mais *Catherine* était la sainte des dominicains, et la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple? fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? se conduisit-il par politique ou par faiblesse? Il céda enfin, et le saint-siége fut transféré d'Avignon à Rome, au bout de soixante-douze ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissentions.

CHAPITRE LXXI.

Grand schisme d'Occident.

Etats du saint-siége

LE saint-siége ne possédait alors que le patrimoine de S[t] *Pierre* en Toscane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe et d'Orviette, la Sabine, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à son domaine étaient à des seigneurs vicaires de l'Empire ou du siége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en possession d'exclure le peuple et le clergé de l'élection des pontifes, et depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des

voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome, au temps dont je parle, que ſeize cardinaux, onze français, un eſpagnol et quatre italiens. Le peuple romain, malgré ſon goût pour la liberté, malgré ſon averſion pour ſes maîtres, voulait un pape qui réſidât à Rome parce qu'il haïſſait beaucoup plus les ultramontains que les papes, et ſur-tout parce que la préſence d'un pontife attirait à Rome des richeſſes. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs 1378.
épouvantés nommèrent pour pape *Brigano*, évêque de Barri, napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*, et dont nous avons fait mention en parlant de la reine *Jeanne*. C'était un homme impétueux et farouche, et par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il intronisé qu'il déclara dans un conſiſtoire qu'il ferait juſtice des rois de France et d'Angleterre, qui troublaient, diſait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le ſage* et *Edouard III.* Le cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit *qu'il avait menti;* et ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une diſcorde de quarante années.

Emportemens du pape Urbain VI.

La plupart des cardinaux, les Italiens même, choqués de l'humeur féroce d'un homme

On en élit un autre.

ſi peu fait pour gouverner, ſe retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, eſt nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontiſe. Les cardinaux français eurent alors la ſatisfaction aſſez rare de tromper les cardinaux italiens. On promit la tiare à chaque italien en particulier, et enſuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII*. Alors l'Europe ſe partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre et la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome et l'Italie obéiſſaient. La France, l'Ecoſſe, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément*. Tous les ordres religieux ſe diviſèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les univerſités donnèrent des décrets. Les deux papes ſe traitaient mutuellement d'uſurpateurs et d'*antechriſts*; ils s'excommuniaient réciproquement. Mais
1379. ce qui devint réellement funeſte, on ſe battit avec la double fureur d'une guerre civile, et d'une guerre de religion. Des troupes gaſconnes et bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, ſurprennent Rome; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent: mais bientôt le peuple romain, ſe ralliant contre eux, les extermine dans ſes murs, et on y égorge tout

Excommunication et guerre civile.

ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de S[t] *Pierre* sur ses drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en dépossédа la reine *Jeanne*, protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des succès divers, et une gloire souillée.

Nous avons vu cette reine assassinée par son cousin, *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet usurpateur, devenu possesseur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas assez puissant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver son vassal sans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiser les pieds du pape et de tenir la bride de son cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en prison. *Urbain* fut gardé quelque temps prisonnier

Urbain prisonnier: ses vengeances exécrables.

à Naples, négociant continuellement avec son vassal, et traité tantôt avec respect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de sa prison, et se retira dans la petite ville de Nocéra. Là il assembla bientôt les débris de sa cour. Ses cardinaux et quelques évêques, lassés de son humeur farouche, et plus encore de ses infortunes, prirent dans Nocéra des mesures pour le quitter, et pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur dessein, les fit tous appliquer en sa présence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples, et de se retirer dans la ville de Gènes qui lui envoya quelques galères, il traîna à sa suite ces cardinaux et ces évêques estropiés et enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la question qu'il avait soufferte, ne pouvant gagner le rivage assez tôt au gré du pape, il le fit égorger sur le chemin. Arrivé à Gènes, il se délivra par divers supplices de cinq de ces cardinaux prisonniers. Les *Caligula* et les *Néron* avaient fait des actions à peu-près semblables; mais ils furent punis, et *Urbain* mourut paisiblement à Rome. Sa créature et son persécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux, car étant allé en Hongrie
1389. pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut assassiné.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile

Schiſme continue après *Urbain*.

paraiſſait devoir s'éteindre ; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel* ; et ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent succéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna*, aragonois. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati* ; et *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chaſsèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils le reconnuſſent pour pape ; et les Français, qui avaient reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même, et l'y tinrent priſonnier.

Cependant tous ces miſérables ſe diſaient hautement les *vicaires de* DIEU, *et les maîtres des rois* ; ils trouvaient des prêtres qui les ſervaient à genoux, comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *gilles*.

La France ne reconnaît aucun pape.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces temps funeſtes une réſolution ſi ſenſée qu'il eſt ſurprenant que toutes les autres nations ne l'imitaſſent pas. Ils ne reconnurent aucun pape : chaque diocèſe ſe gouverna par ſon évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réſerves ni exemptions. Rome alors dut craindre que cette adminiſtration,


N 4

qui dura quelques années, ne ſubſiſtât toujours. Mais ces lueurs de raiſon ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes et des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour ſavoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant ſon élection, avait promis de ſe démettre pour le bien de la paix, et n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même ſerment qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un et de l'autre parti, fatigués des querelles générales et particulières que la diſpute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'aſſembler à Piſe un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-ſix archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les univerſités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe, et les ambaſſadeurs de tous les rois, aſſiſtèrent à cette aſſemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V*. Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, et tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le ſort de Rome. On lui donnait un évêque et un prince malgré elle : des troupes françaiſes, ſous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter ſon troiſième pape. Le vénitien *Corario* porta ſa tiare à Gayète, ſous la protection du fils de *Charles de Durazzo*, que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples ; et *Pierre Luna* transféra ſon ſiége à Perpignan. Rome fut ſaccagée, mais ſans fruit, pour le troiſième pape ; il mourut en chemin, et la politique qui régnait alors fut cauſe qu'on le crut empoiſonné.

Les cardinaux du concile de Piſe, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à ſa place *Balthazar Cozza*, napolitain. C'était un homme de guerre ; il avait été corſaire, et s'était ſignalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* et de la maiſon d'*Anjou* excitait encore ; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait enſuite acheté aſſez cher le chapeau de cardinal, et n'avait point acheté moins chèrement ſa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à ſon mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus beſoin d'un ſoldat que d'un théologien.

Le concile élit le corſaire *Cozza*.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient, et bornaient leur politique à tirer quelqu'argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France et de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de *Jean XXIII*. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gayète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* assemble des troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, et la raison d'Etat étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur et à son vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* son ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario*.

Aventures du pape *Cozza*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puissant, laissa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant se retira dans le château de Rimini chez *Malatesta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'est là que, ne subsistant que des aumônes de ce seigneur, et n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, et parlait en maître de la terre.

Le corſaire *Jean XXIII*, ſeul pape de droit puiſqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Piſe, et qu'il avait ſuccédé au pontife élu par le même concile, était encore le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples, *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux, voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave; il ſe jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté et pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaiſſement des papes, et était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propoſe à l'empereur une ligue et un concile; la ligue pour chaſſer l'ennemi commun, le concile pour affermir ſon droit au pontificat. Ce concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait

indiqué au bout de trois ans. *Sigiſmond* et *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Conſtance ; mais *Lancelot* oppoſait ſes armes victorieuſes à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape et l'empereur. *Lancelot*
1414. mourut à l'âge de trente ans dans des douleurs aiguës et ſubites ; et l'uſage du poiſon paſſait alors pour fréquent.

Jean XXIII, défait de ſon ennemi, n'avait plus que l'empereur et le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce ſénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la preſſait ; et tous ceux qui avaient droit d'y aſſiſter, ſe hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

CHAPITRE LXXII.

Concile de Conſtance.

SUR le bord occidental du lac de Conſtance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Conſtantin*. *Sigiſmond* la choiſit pour être le théâtre où cette ſcène devait ſe paſſer. Jamais aſſemblée n'avait été plus nombreuſe que celle de Piſe. Le concile de Conſtance le fut davantage.

Outre la foule de prélats et de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vaſſaux de l'Empire. L'empereur y fut preſque toujours préſent. Les électeurs de Maïence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche et de Siléſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept ambaſſadeurs y repréſentèrent leurs ſouverains; chacun y diſputa de luxe et de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'inſtrumens, qu'on appelait alors ménétriers, et ſept cents dix-huit courtiſanes, ſous la protection du magiſtrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces eſclaves du luxe et de l'incontinence, que les ſeigneurs et, dit-on, les péres du concile traînaient après eux. On ne rougiſſait point de cette coutume; elle était autoriſée dans tous les Etats, comme elle le fut autrefois chez preſque tous les peuples de l'antiquité. Au reſte l'Egliſe de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à ſoixante-dix de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, et trois à un docteur.

Préparatifs du concile.

Avant de voir ce qui ſe paſſa dans ces Etats de la chrétienté, je dois vous rappeler

en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, et en quel état étaient leurs dominations.

Sigifmond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, fultan des Turcs. La Hongrie épuifée, et l'Allemagne divifée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à fouffrir de fes fujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en prifon, et avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de fa prifon, il s'était rétabli en Hongrie, et enfin avait été choifi pour chef de l'Empire.

Etat de l'Europe, au temps du concile.

En France, le malheureux *Charles VI*, tombé en frénéfie, avait le nom de roi; fes parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Aragon, et s'intéreffait pour fon pape, *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Caftille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il fuivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était auffi rangée fous fon obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, fouhaitait que le pontificat déchiré et avili

ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes; et il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome délivrée des troupes françaises, maîtresse pourtant encore du château Saint-Ange, et retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII*, n'aimait point son pape, et craignait l'empereur.

Les villes d'Italie divisées ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles et de ceux de l'Eglise.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario*, réfugié à Rimini; et *Frédéric*, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des pères. Le pape corsaire *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'*Autriche*, l'archevêque de Maïence et le duc de *Bourgogne*; et ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il

cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* et *Corario.* Il le promit solennellement, et s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier
1415. au milieu du concile même auquel il présidait. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur le fesait observer de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriser l'évasion du pape que de donner au concile le spectacle d'un tournoi.

Le pape s'enfuit du concile.

Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'*Autriche* part, un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse, qui appartenait encore à la maison autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puissant par ses Etats et par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme allait recommmencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, se retiraient déjà de Constance; et le concile, par le sort des événemens, pouvait devenir une assemblée de rebelles. *Sigismond*, malheureux en tant d'occasions, réussit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il se saisit des terres du duc d'*Autriche* en Alsace, dans le Tirol, en Suisse. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux sa grâce à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre sa volonté. Il lui remet

tous

tous ſes Etats, pour que l'empereur en diſpoſe en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche*, et lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la perſonne du pape.

Le pontife fugitif eſt ſaiſi dans Fribourg en Briſgaw, et transféré dans un château voiſin. Cependant le concile inſtruit ſon procès. **Le pape eſt pris.**

On l'accuſe d'avoir vendu les bénéfices et des reliques, d'avoir empoiſonné le pape, ſon prédéceſſeur, d'avoir fait maſſacrer pluſieurs perſonnes; l'impiété la plus licencieuſe, la débauche la plus outrée, la ſodomie, le blaſphême, lui furent imputés; mais on ſupprima cinquante articles du procès-verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en préſence de l'empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette ſentence porte que *le concile ſe réſerve le droit de punir le pape pour ſes crimes, ſuivant la juſtice ou la miſéricorde.* **Condamné.** **29 mai 1415.**

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois ſur mer et ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire ſon arrêt dans ſa priſon. L'empereur le garda trois ans priſonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce pontife que ſes crimes n'avaient excité de haine contre lui.

On avait déposé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la sienne ; mais le fier espagnol *Luna*, ne voulut jamais plier. Sa déposition dans le concile n'était pas une affaire ; mais c'en était une de choisir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection ; et le concile représentant la chrétienté, voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Eglise, et un souverain à Rome. Il était juste que les cardinaux, qui sont le conseil du prince de Rome, et les pères du concile, qui avec eux représentent l'Eglise, jouissent tous du droit de suffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux,
1417. élurent d'une commune voix *Othon Colonne*,
Martin V. de cette même maison de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* jusqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea son beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince, et les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeusement. Il marcha vers l'église monté sur un cheval blanc, dont l'empereur et l'électeur palatin, à pied, tenaient les rênes. Une foule de princes et un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne que les papes portaient depuis environ deux siècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord assemblés pour détrôner un pontife; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Eglise. C'était sur-tout le but du fameux *Gerson*, et des autres députés de l'université de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réserves, les impôts des papes sur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Eglise était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions sans connaissance de cause; 2°. qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3°. qu'on devait disposer selon le droit public des revenus des églises vacantes. 4°. Il défendit inutilement la simonie; 5°. il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fussent tonsurés; 6°. il défendit qu'on dît la messe en habit séculier. Ce sont-là les lois qui furent promulguées par l'assemblée la plus solennelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-dessus du pape; cette vérité était bien claire, puisqu'il lui fesait son procès: mais un concile passe, la papauté reste, et l'autorité lui demeure.

Gerson eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propositions, qu'il y a des cas où l'assassinat est une action

vertueuse, beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, et beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'assassinat avait été soutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'université de Paris, à l'occasion du meurtre du duc d'Orléans, propre frère du roi. Le concile éluda long-temps la requête de *Gerson*. Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre ; mais ce fut sans nommer le cordelier *Jean Petit*, ni *Jean de Rocha*, aussi cordelier, son apologiste. (1)

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Constance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma sont d'une autre espèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus et de Jérôme de Prague.

Esprit de ces temps. TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*histoire générale* montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations soumises aux Romains étaient

(1) *Jean Hus*, moins coupable, fut brûlé vif; mais *Jean Hus* avait attaqué les prétentions des prêtres, et les deux cordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes.

devenues barbares dans le déchirement de l'Empire, et les autres l'avaient toujours été. Lire et écrire était une ſcience bien peu commune avant *Frédéric II;* et le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait ſa grâce en cas qu'il sût lire, eſt la plus grande preuve de l'abrutiſſement de ces temps. Plus les hommes étaient groſſiers, plus la ſcience, et ſur-tout la ſcience de la religion, avait donné ſur eux au clergé et aux religieux cette autorité naturelle que la ſupériorité des lumières donne aux maîtres ſur les diſciples. De cette autorité naquit la puiſſance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne et dans le Nord qui ne fût ſouverain; nul en Eſpagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne diſputât les droits régaliens. Preſque tout abbé devint prince; et les papes, quoique perſécutés, étaient les rois de tous ces ſouverains. Les vices attachés à l'opulence, et les déſaſtres qui ſuivent l'ambition ramenèrent enfin la plupart des évêques et des abbés à l'ignorance des laïques. Les univerſités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième ſiècle, cultivèrent cette ſcience qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces univerſités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les

ſcandales du reſte du clergé ; et l'envie de ſe ſignaler les porta à examiner des myſtères qui, pour le bien de la paix, devaient être toujours derrière un voile.

Wiclef. Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement fut *Jean Wiclef*, docteur de l'univerſité d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* et *Clément* déſolaient l'Egliſe par leur ſchiſme, et publiaient des croiſades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embraſſée par beaucoup de ſeigneurs indignés dès long-temps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome ; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette ſoumiſſion.

Wiclef fut moins protégé dans ſa théologie que dans ſa politique. Il renouvela les anciens ſentimens proſcrits dans *Bérenger*. Il ſoutint qu'il ne faut rien croire d'impoſſible et de contradictoire ; qu'un accident ne peut ſubſiſter ſans ſujet ; qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits ; que ces idées monſtrueuſes étaient capables de détruire le chriſtianiſme dans l'eſprit de quiconque a conſervé une étincelle de raiſon ; qu'en un mot le pain et le vin de l'euchariſtie

demeurent du pain et du vin. Il voulut détruire la confeſſion introduite dans l'Occident, les indulgences par leſquelles on vendait la juſtice de DIEU, la hiérarchie éloignée de ſa ſimplicité primitive. Ce que les Vaudois enſeignaient alors en ſecret, il l'enſeignait en public; et, à peu de choſe près, ſa doctrine était celle des proteſtans qui parurent plus d'un ſiècle après lui, et de plus d'une ſociété établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'univerſité d'Oxford, par les évêques et le clergé, mais non étouffée. Ses manuſcrits, quoique mal digérés et obſcurs, ſe répandirent par la ſeule curioſité qu'inſpiraient le ſujet de la querelle et la hardieſſe de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhenſibles donnaient du poids à ſes opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohême, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus groſſière commençait à paſſer à cette autre eſpèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

Origine de la perſécution contre *Hus*.

L'empereur *Charles IV*, légiſlateur de l'Allemagne et de la Bohême, avait fondé une univerſité dans Prague, ſur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians, au commencement du quinzième ſiècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie,

et les Bohémiens une ſeule. *Jean Hus*, né en Bohême, devenu bachelier de cette académie, et confeſſeur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceſlas*, obtint de cette reine que ſes compatriotes au contraire euſſent trois voix, et les Allemands une ſeule. Les Allemands irrités, ſe retirèrent; et ce furent autant d'ennemis irréconciliables que ſe fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef*; il en rejeta conſtamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les ſcandales des papes et des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté et de fureur; enfin contre toute puiſſance eccléſiaſtique, que *Wiclef* regardait comme une uſurpation. Par-là il ſe fit de bien plus grands ennemis, mais auſſi il ſe concilia beaucoup de protecteurs, et ſur-tout la reine qu'il dirigeait. On l'accuſa devant le pape *Jean XXIII*, et on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On aſſembla cependant le concile de Conſtance, qui devait juger les papes et les opinions des hommes. Il y fut
1414. cité. L'empereur lui-même écrivit en Bohême qu'on le fît partir pour venir rendre compte de ſa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller.

aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes bohémiens et de plusieurs de ses disciples; et ce qui est très-essentiel, il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, sauf-conduit le plus favorable et le plus ample qu'on puisse jamais donner, et par lequel l'empereur le prenait sous sa sauve-garde *pour son voyage, son séjour, et son retour:* A peine fut-il arrivé qu'on l'emprisonna; et on instruisit son procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, et fut arrêté comme lui. L'un et l'autre furent gardés quelque temps dans la même prison. (1)

Enfin il comparut plusieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea sur quelques passages de ses écrits. Il faut l'avouer, il n'y 1415. *Jean Hus* innocent et opiniâtre.

(1) Dans un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des hérésies*, par un professeur de morale au collége royal, on a fait l'apologie de *Sigismond;* il est certain cependant que son sauf-conduit fut violé par les pères du concile, que lui-même s'en plaignit, mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce qu'il devait à un de ses sujets arrêté contre la foi publique, ni de venger l'outrage fait à sa personne et à tous les souverains. De longs malheurs furent la punition de sa faiblesse, car il ne fut que faible; les pères du concile furent seuls fourbes et barbares. Une chose assez remarquable, c'est que, dans le dix-huitième siècle, la première chaire de morale qui ait été fondée en France, ait eu pour premier professeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigismond* et du concile de Constance. Que dirions-nous des Turcs, s'ils s'avisaient de créer une chaire de géométrie, et qu'ils la donnassent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle?

a personne qu'on ne puisse perdre en interprétant ses paroles. Quel docteur, quel écrivain est en sureté de sa vie, si on condamne au bûcher quiconque dit » qu'il n'y a qu'une » église catholique qui renferme dans son sein » tous les prédestinés; qu'un réprouvé n'est pas » de cette église; que les seigneurs temporels » doivent obliger les prêtres à observer la » loi; qu'un mauvais pape n'est pas le vicaire » de JESUS-CHRIST. »

Etranges discours des pères du concile.

Voilà quelles étaient les propositions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir sa grâce; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit: *Si vous ne croyez pas l'universel* à parte rei, *vous ne croyez pas la présence réelle*. Quel raisonnement, et de quoi dépendait alors la vie des hommes! Un autre lui dit: *Si le sacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain seriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confesser borgne.*

Jean Hus n'adoptait aucune des propositions de *Wiclef*, qui séparent aujourd'hui les protestans de l'Eglise romaine; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cause d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet esprit d'opiniâtreté qu'on puise dans les écoles.

Les pères du concile voulaient abſolument que *Jean Hus* ſe rétractât; et *Jean Hus*, perſuadé qu'il avait raiſon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compaſſion, lui dit: „ Que vous „ coûte-t-il d'abjurer des erreurs qui vous ſont „ fauſſement attribuées? Je ſuis prêt d'ab„ jurer à l'inſtant toutes ſortes d'erreurs, „ s'enſuit-il que je les aye tenues? „ *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, et ſe rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut auſſi inflexible que lui; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque choſe d'héroïque; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du ſauf-conduit, ordonna à l'électeur palatin de le faire traîner au ſupplice. Il fut brûlé vif, en préſence de l'électeur même, et loua DIEU juſqu'à ce que la flamme étouffa ſa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même ſévérité contre *Hiéronyme*, diſciple et ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien ſupérieur à *Jean Hus* en eſprit et en éloquence. Il avait d'abord ſouſcrit à la condamnation de la doctrine de ſon maître; mais ayant

appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, et fut envoyé au bûcher.

Beau témoignage du *Poggio*.

Poggio, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, et l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires et à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs et des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. » Il parla, dit-il, comme *Socrate*, » et marcha au bûcher avec autant d'alégresse » que *Socrate* avait bû la coupe de ciguë. »

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné, comme *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes et des prêtres de son temps ; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes et celles du concile de Constance ; entre la coupe d'un poison doux, qui loin de tout appareil horrible et infame laissa expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses amis, et le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence et de paix, jetaient d'autres prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure et d'un courage admirable ? (2)

(2) La mort de *Socrate* est le seul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ses opinions ; mais

Puis-je encore obferver que dans ce concile un homme accufé de tous les crimes ne perdit que des honneurs ; et que deux hommes accufés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes ?

Tel fut ce fameux concile de Conftance, qui dura depuis le premier novembre 1413, jufqu'au 20 mai 1418.

Ni l'empereur ni les péres du concile n'avaient prévu les fuites du fupplice de *Jean Hus* et d'*Hiéronyme.* Il fortit de leur cendre une guerre civile. Des Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'univerfité de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après, quand *Sigifmond* voulut fuccéder en Bohême à *Venceflas*, fon frère, il trouva, tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient

Suites de la cruauté du concile.

1419.

le peuple d'Athènes fe repentit peu de temps après. Les accufateurs de *Socrate* furent punis ; on rendit des honneurs à fa mémoire. L'affaffinat juridique de *Jean Hus*, au contraire, a été fuivi de dix mille affaffinats femblables, dont aucun n'a été ni puni ni réparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les ufages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette férocité qui eft l'abus de la force. Les ufages barbares des nations modernes font nés au contraire de la fuperftition, c'eft-à-dire, de la peur et de la fottife.

au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux ſauvages que la ſévérité du concile avait effarouchés et déchaînés.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur ſang la cruauté des pères de Conſtance. *Jean*, ſurnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigiſmond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtait, marchait encore à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux généraux, et aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau; on lui obéit. Ce reſte de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne et la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation.

CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe, vers le temps du concile de Conſtance. De l'Italie.

Républiques chrétiennes.

En réfléchiſſant ſur ce concile même, tenu ſous les yeux d'un empereur, de tant de princes et de tant d'ambaſſadeurs, ſur la dépoſition du ſouverain pontife, ſur celle de

Venceſlas, on voit que l'Europe catholique était en effet une immenſe et tumultueuſe république, dont les chefs étaient le pape et l'empereur, et dont les membres déſunis ſont des royaumes, des provinces, des villes libres ſous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur et le pape n'entraſſent. Toutes les parties de la chrétienté ſe correſpondaient même au milieu des diſcordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Gréce, à la politeſſe près.

Rome et Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, et ils avaient un commun ennemi dans le ſultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur et le pape n'avaient préciſément qu'une grandeur d'opinion, nulle puiſſance réelle. Si *Sigiſmond* n'avait pas eu la Bohême et la Hongrie dont il tirait encore très-peu de choſe, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes et les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était auſſi libre, mais non ſi bien réglé qu'il l'a été par la paix de Veſtphalie. Le titre de roi d'Italie était auſſi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne poſſédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'eſt toujours le même problême à réſoudre, comment l'Italie n'a pas affermi ſa liberté, et n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, et dut ſe flatter alors d'y parvenir. Elle était floriſſante. La maiſon de *Savoie* s'agrandiſſait ſans être encore puiſſante. Les ſouverains de ce pays, feudataires de l'Empire, étaient des comtes. *Sigiſmond*, qui donnait au moins des titres, les fit ducs, en 1416. Aujourd'hui ils ſont rois indépendans, malgré le titre de feudataires. Les *Viſcontis* poſſédaient tout le Milanais; et ce pays devint depuis encore plus conſidérable ſous les *Sforzes*.

Florentins.

Les Florentins induſtrieux étaient recommandables par la liberté, le génie et le commerce. On ne voit que de petits Etats juſqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aſpirent à la liberté. Ce ſyſtême de l'Italie dure depuis la mort de *Frédéric II* juſqu'aux temps des papes *Alexandre VI* et *Jules II*, ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années ſe ſont paſſées en factions, en jalouſies, en petites entrepriſes d'une ville ſur une autre, et de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eſt l'image de l'ancienne Gréce, mais image barbare. On cultivait les arts, et on conſpirait; mais on ne ſavait pas combattre comme aux Thermopyles et à Marathon.

Voyez dans *Machiavel* l'hiſtoire de *Caſtracani*, tyran de Luques et de Piſtoie, du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils deſſeins, heureux ou malheureux, ſont l'hiſtoire de toute l'Italie. Liſez la vie d'*Ezzelino*, *d'Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement et très-bien écrite par *Pietro Gerardo*, ſon contemporain : cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue, au treizième ſiècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone et de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait priſonnier, et toute ſa famille mourut dans les plus affreux ſupplices. Une famille de citoyens de Vérone, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Eſcale*, s'empara du gouvernement, ſur la fin du treizième ſiècle, et y régna cent années. Cette famille ſoumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévize, Parme, Breſcia, et d'autres territoires. Mais au quinzième ſiècle il ne reſta pas la plus légère trace de cette puiſſance. Les *Viſcontis*, les *Sforzes*, ducs de Milan, ont paſſé plus tard et ſans retour. De tous les ſeigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reſte aujourd'hui que deux ou trois familles devenues ſujettes du pape.

Tyrans divers.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans

laquelle il n'y ait eu des conſpirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de ſi petits Etats ni s'élever ni ſe défendre avec des armées. Les aſſaſſinats, les empoiſonnemens y ſuppléèrent ſouvent. Une émeute du peuple feſait un prince, une autre émeute le feſait tomber; c'eſt ainſi que Mantoue, par exemple, paſſa de tyrans en tyrans juſqu'à la maiſon de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Veniſe. Veniſe ſeule a toujours conſervé ſa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, et à la prudence de ſon gouvernement. Gènes ſa rivale lui fit la guerre, et triompha d'elle, ſur la fin du quatorzième ſiècle; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, et Veniſe s'éleva toujours juſqu'au temps de *Louis XII* et de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, et donner de la jalouſie à toutes les puiſſances qui conſpirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable et uniforme: il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du ſénat; c'eſt qu'il manquait un contrepoids à la puiſſance patricienne, et un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du

gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiſlation, conſiſte dans ce contrepoids et dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eſt digne. (*t*)

Piſe qui n'eſt aujourd'hui qu'une ville dépeuplée, dépendante de la Toſcane, était, aux treizième et quatorzième ſiècles, une république célèbre, et mettait en mer des flottes auſſi conſidérables que Gènes. Piſe.

Parme et Plaiſance appartenaient aux *Viſcontis*. Les papes réconciliés avec eux leur en donnèrent l'inveſtiture, parce que les *Viſcontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puiſſance s'anéantiſſait en Italie. La maiſon d'*Eſt*, qui avait produit cette fameuſe comteſſe *Mathilde*, bienfaitrice du ſaint-ſiége, poſſédait Ferrare et Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, et cependant le ſaint-ſiége prétendait des droits ſur Ferrare, et en donnait quelquefois l'inveſtiture, ainſi que de pluſieurs Etats de la Romagne; ſource intariſſable de confuſion et de trouble. Parme.

Il arriva que, pendant la tranſmigration du ſaint-ſiége des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puiſſances imaginaires Empire et ſaint-ſiége

(*) Voyez une note des Editeurs ſur l'article *gouvernement d'Angleterre*, dans le Dictionnaire philoſophique.

en Italie, les empereurs et les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs uſurpations ; et quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut ſans pouvoir réel, et les empereurs furent oubliés juſqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne poſſédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler étrangères la maiſon d'*Anjou* établie à Naples, en 1266, et celle d'*Aragon*, ſouveraine de Sicile, depuis 1287. Ainſi l'Italie, riche, remplie de villes floriſſantes, féconde en hommes de génie, pouvait ſe mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage ſur l'Allemagne, c'eſt qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait ſouverain, et que tous ces différens états gouvernés par des ſéculiers en devaient être plus propres à la guerre.

L'Italie ne fit jamais un corps comme l'Allemagne.

Si les diviſions dont naît quelquefois la liberté publique troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les ſeigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, et l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique à conſervé juſqu'ici la conſtitution de l'Etat ſaine et entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu

ſeulement ſe former une conſtitution ; et à force d'eſprit et de fineſſe elle s'eſt trouvée partagée en pluſieurs Etats affaiblis, ſubjugués et enſanglantés par des nations étrangères.

Naples et Sicile, qui avaient formé une puiſſance formidable ſous les conquérans Normands, n'étaient plus, depuis les vêpres ſiciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui ſe nuiſaient mutuellement. Les faibleſſes de *Jeanne I* ruinèrent Naples et la Provence dont elle était ſouveraine. Les faibleſſes plus honteuſes encore de *Jeanne II*, achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de St *Louis* avait tranſplantée en Italie, fut ſans aucun crédit, ainſi que ſon royaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était ſœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Conſtance : mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour et de cour firent la honte et le malheur de ſes Etats. *Jacques de Bourbon*, ſon ſecond mari, eſſuya ſes infidélités; et quand il voulut s'en plaindre, on le mit en priſon. Il fut trop heureux de s'échapper, et d'aller cacher ſa douleur, et ce qu'on appelait ſa honte, dans un couvent de cordeliers, à Beſançon.

Naples et Sicile.

Les deux Jeanne.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette* fut, ſans le

prévoir, la cauſe de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan ; le second, la guerre portée par *Charles VIII* et par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* eſt un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un payſan nommé *Jacomuzio*, qui ſe fit ſoldat, et qui changea ſon nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'Egliſe, et acquit aſſez de richeſſes pour laiſſer à un de ſes bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le ſecond événement, ſi funeſte à l'Italie et à la France, fut cauſé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la ſeconde branche *d'Anjou*, frère du roi de France, *Charles V*. Ces adoptions étaient un reſte des anciennes lois romaines ; elles donnaient le droit de ſuccéder, et le prince adopté tenait lieu de fils ; mais le conſentement des barons y était néceſſaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonſe V d'Aragon*, ſurnommé par les Eſpagnols, *le ſage* et *le magnanime*. Ce ſage et magnanime prince ne fut pas plus tôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en priſon, et voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illuſtre villageois *Jacomuzio*, ſignala ſes

premières armes, et mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de ſon père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été ſi vainement adopté par *Jeanne I.* Ce prince étant mort, elle inſtitua pour ſon héritier 1435.
René d'Anjou, frère du décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de diſcorde entre la France et l'Eſpagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, et en Lorraine par ſa femme, fut également malheureux en Lorraine et à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jéruſalem, d'Aragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine et de Bar.* Il ne fut rien de tout cela. C'eſt une ſource de la confuſion qui rend nos hiſtoires modernes ſouvent déſagréables, et peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés ſur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'hiſtoire de l'Europe eſt devenue un immenſe procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies et de titres diſputés, qui répandent par-tout autant d'obſcurité que de ſéchereſſe, et qui étouffent les grands événemens, la connaiſſance des lois et celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.

CHAPITRE LXXV.

De la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II et d'Edouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, &c.

L'ANGLETERRE reprit sa force sous *Edouard I*, vers la fin du treizième siècle. *Edouard*, successeur de *Henri III*, son père, fut obligé, à la vérité, de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres;
1283. mais il conserva la Guienne; il s'empara du
Edouard estimé des Anglais. pays de Galles; il sut contenir l'humeur des Anglais, et les animer. Il fit fleurir leur
1291. commerce, autant qu'on le pouvait alors. La maison d'*Ecosse* étant éteinte, il eut la gloire d'être choisi pour être arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Ecosse à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit son vassal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecosse, et le conquit après plusieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença

commença cette antipathie entre les Anglais et les Ecoſſais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'eſt pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'apercevoir que les Anglais ne feraient pas longtemps tributaires de Rome ; on ſe ſervait de prétexte pour mal payer, et on éludait une autorité qu'on n'oſait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à peu-près de nos jours. Le titre de barons et de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les ſubſides, parce que le peuple ſeul les payait. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, aſſez ferme et aſſez habile pour les ménager et ne les point craindre, forma cette eſpèce de gouvernement qui raſſemble tous les avantages de la royauté, de l'ariſtocratie et de la démocratie ; mais qui a auſſi les inconvéniens de toutes les trois, et qui ne peut ſubſiſter que ſous un roi ſage. Son fils ne le fut pas, l'Angleterre fut déchirée.

Chambre des communes.

Edouard I mourut lorſqu'il allait conquérir l'Ecoſſe, trois fois ſubjuguée et trois fois ſoulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans,

à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du père pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, et sur-tout l'épouse du roi, *Isabelle*, fille de *Philippe le bel*, femme galante et impérieuse, jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur, confusion et
1312. faiblesse. Une partie du parlement fait trancher la tête à un favori du monarque, nommé *Gaveston*. Les Ecossais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais; et *Robert Bruss*, devenu roi d'Ecosse, la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

1316. On ne peut se conduire avec plus d'imprudence, et par conséquent avec plus de malheur qu'*Edouard II*. Il souffre que sa femme *Isabelle*, irritée contre lui, passe en France avec son fils, qui fut depuis l'heureux et le célèbre *Edouard III*.

Edouard II vicieux, faible, détrôné.

Charles le bel, frère d'*Isabelle*, régnait en France. Il suivait cette politique de tous les rois, de semer la discorde chez ses voisins; il encouragea sa sœur *Isabelle* à lever l'étendard contre son mari.

Ainsi donc, sous prétexte qu'un jeune favori, nommé *Spencer*, gouvernait indignement le roi d'Angleterre, sa femme se prépare

à faire la guerre. Elle marie ſon fils à la fille du comte de Hainaut et de Hollande. Elle repaſſe enfin en Angleterre, et ſe joint à main armée aux ennemis de ſon époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ſes troupes, tandis que le roi fuyait avec ſon favori *Spencer*.

La reine fait pendre à Briſtol le père du 1326.
favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cruauté, qui ne reſpecta point l'extrême vieilleſſe, eſt un exemple unique. Elle punit enſuite du même ſupplice, dans Herford, le favori lui-même, tombé dans ſes mains: mais elle exerça dans ce ſupplice une vengeance que la bienſéance de notre ſiècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable uſage avec le monarque: l'arrêt fut exécuté à la potence; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froiſſard* ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainſi cette cour raſſemblait à la fois toutes les diſſolutions des temps les plus efféminés, et toutes les barbaries des temps les plus ſauvages.

Enfin le roi, abandonné, fugitif dans ſon royaume, eſt pris, conduit à Londres, inſulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, et dépoſé par un jugement

ſolennel. Un nommé *Truſſel* lui ſignifia ſa dépoſition en ces mots rédigés dans les actes publics: ,, Moi *Guillaume Truſſel*, procureur ,, du parlement et de la nation, je vous dé- ,, clare en leur nom et en leur autorité que ,, je renonce, que je révoque, et rétracte ,, l'hommage à vous fait, et que je vous prive ,, de la puiſſance royale ,, On donna la couronne à ſon fils, âgé de quatorze ans, et la régence à la mère aſſiſtée d'un conſeil. Une penſion d'environ ſoixante mille livres de notre monnaie fut aſſignée au roi pour vivre.

1327. *Edouard II* ſurvécut à peine une année à ſa diſgrâce. On ne trouva ſur ſon corps aucune marque de mort violente. Il paſſe pour conſtant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Mère d'*Edouard III* punie par ſon fils.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encore, mais impatient et capable de régner, ſaiſit un jour aux yeux de ſa mère ſon
1331. amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori ſans l'entendre, comme les *Spencer* l'avaient été. Il périt par le ſupplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de ſon roi, l'avoir détrôné et l'avoir fait aſſaſſiner, mais pour les concuſſions, les malverſations dont ſont toujours accuſés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de Riſin avec cinq cents livres ſterling

de penſion, différemment malheureuſe, pleura dans ſa ſolitude ſes infortunes plus que ſes faibleſſes et ſes barbaries.

Edouard III, maître, et bientôt maître ab- 1332.
ſolu, commence par conquérir l'Ecoſſe; mais alors une nouvelle ſcène s'ouvrait en France. L'Europe en ſuſpens ne ſavait ſi *Edouard* aurait ce royaume par les droits du ſang ou par ceux des armes.

La France qui ne comprenait ni la Provence Ce qu'était la France.
ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puiſſant; mais ſon roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, feſaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que ſa grandeur.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts ſur ſes ſujets immédiats, avaient monté à cent ſoixante mille livres de poids. Quand
Philippe le bel fit la guerre aux Flamands, et 1302.
que preſque tous les vaſſaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les ſéculiers que leur état diſpenſait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, et la famille royale l'était davantage.

Rien n'eſt plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* ſe couvrirent

à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin*, l'aîné, fit périr la sienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princesses furent condamnés à un nouveau genre de supplice; on les écorcha vifs. Quels temps ! et nous nous plaignons encore du nôtre!

1316. Loi salique. Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme son père, la question de la loi salique émut tous les esprits. Ce roi ne laissait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes lois saliques étaient ignorées; l'usage en tenait lieu, et cet usage variait toujours en France. Le parlement, sous *Philippe le bel*, avait adjugé l'Artois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle. La succession de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, et tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par sa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, et qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du trône de son père.

Mauvaises raisons.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France eſt ſi noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'eſt une grande puérilité. Dire, avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'eſt être doublement injuſte. La régence de la reine *Blanche*, et le règne glorieux de tant de femmes, dans preſque tous les pays de l'Europe, réfutent aſſez la groſſièreté de *Mézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre ſalique, ſemble ne la leur ravir que parce que tout ſeigneur ſalien était obligé de ſe trouver en armes aux aſſemblées de la nation. Or une reine n'eſt point obligée de porter les armes, la nation les porte pour elle. Ainſi on peut dire que la loi ſalique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les autres fiefs, et non la couronne. C'était ſi peu une loi pour les rois qu'elle ne ſe trouve que ſous le titre *de allodiis*, *des alleuds*. Si c'eſt une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois. (*)

De plus, il eſt indubitable que pluſieurs fiefs n'étaient point ſoumis à cette loi; à plus forte raiſon pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être aſſujettie.

(*) Voyez l'article LOI SALIQUE, dans le Dictionnaire philoſophique.

Plus mauvaises raisons.

On a toujours voulu fortifier ses opinions, quelles qu'elles fussent, par l'autorité des livres sacrés. Les partisans de la loi salique ont cité ce passage, *que les lis ne travaillent ni ne filent*; et de là ils ont conclu que les filles, qui doivent filer, ne doivent pas régner dans le royaume des lis. Cependant les lis ne travaillent point, et un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre, et les tours de Castille ne filent pas plus que les lis de France, et les filles peuvent régner en Castille et en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lis; c'est évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le breton*. *Cuspidis in medio uncum emittit acutum*. L'écu de France est un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Disputes sur cette loi.

Toutes les raisons contre la loi salique furent opiniâtrement soutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princesse, fille de *Hutin*, et par plusieurs princesses du sang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui succédèrent, comme on sait, l'un après l'autre; l'aîné, *Philippe le long*, et *Charles le bel*, le cadet. *Charles* alors, ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi salique, par jalousie contre son frère.

Philippe le long ne manqua pas de faire

déclarer

déclarer dans une aſſemblée de quelques barons, de prélats et de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'eſt guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laiſſa encore que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, et exclut les filles de ſon frère.

Charles le bel, en mourant, laiſſa encore le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par ſa mère, et *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité de premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolennellement déférée; et la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font et les aboliſſent. Qui peut douter que, ſi jamais il ne reſtait du ſang de la maiſon

de France qu'une princesse digne de régner, la nation ne pût et ne dût lui décerner la couronne?

Non-seulement les filles étaient exclues, mais le représentant d'une fille l'était aussi: on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par sa mère un droit que sa mère n'avait pas. Une raison plus forte encore fesait préférer un prince du sang à un étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelques temps celui de *victorieux* et de *juste*; car le comte de Flandre, son vassal, ayant maltraité ses sujets, et les sujets s'étant soulevés, il marcha au secours de ce prince; et ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre: „ Ne vous attirez plus „ tant de révoltes par une mauvaise con„ duite. „

Philippe de Valois fortuné de nom.

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorsqu'il reçut dans Amiens l'hommage solennel que lui vint rendre *Edouard III*. Mais bientôt cet hommage fut suivi de la guerre. *Edouard* disputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vassal.

Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse, et celui qui détermina *Edouard* à prendre le

titre de roi de France. Ce brasseur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait le rendit nécessaire à *Edouard*; mais il ne voulut employer ce crédit, en faveur du roi anglais, qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre et le brasseur signèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard*.

Edouard III vicaire de l'Empire.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-temps dans la république allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui possédait seulement la Bavière, investit le roi *Edouard III*, 1338.
dans Cologne, de la dignité de vicaire de l'Empire, en présence de presque tous les princes et de tous les chevaliers allemands et anglais. Là il prononce que le roi de France est déloyal et perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* et *Edouard* ses vassaux.

L'Anglais s'aperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain par lui-même que

celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le secondait pas; et il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande que depuis, lorsqu'on lui offrit l'Empire, il ne daigna pas l'accepter.

Anglais vainqueurs.

Cette guerre commença par montrer quelle supériorité la nation anglaise pouvait un jour avoir sur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, et que *Philippe* l'en empêchât. L'un et l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaisseaux. Ces navires n'étaient que de grosses barques. *Edouard* n'était pas, comme le roi de France, assez riche pour les construire à ses dépens; des cent vaisseaux anglais, vingt lui appartenaient, le reste lui était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était si peu riche en espèces que le prince de Galles n'avait que vingt schellings par jour pour sa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que six, et les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui; on ne se servait pas du canon qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaisseaux s'abordaient par la proue; on abaissait de part et d'autre des ponts levis, et on se battait comme en

terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent soixante-dix vaisseaux, et près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, et du célèbre *Prince noir*, son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable. 1340.

Je vous épargne ici les détails des guerres qui se ressemblent presque toutes; mais insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat singulier. Le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne s'abaissait pas à se battre contre son vassal. Duel proposé.

Cependant un nouvel événement semblait renverser la loi salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épousé la fille du dernier duc; et le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclu. Les lois et les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui semblait devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait son droit des femmes; et le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, se déclarait pour le comte de *Montfort*. 1341.

La guerre recommence à cette occasion entre la France et l'Angleterre. On surprend d'abord

Montfort dans Nantes, et on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, et sur lesquelles on a, sans doute, imaginé les fables des Amazones. Elle se montra, l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras. Elle soutint le siége de Hennebon, fit des sorties, combattit sur la brèche, et enfin, à l'aide de la flotte anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siége.

Auguste 1346. Cependant la faction anglaise et le parti français se battirent long temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, se donne cette sanglante bataille de Créci entre *Edouard* et *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui son fils le prince de Galle, qu'on nommait *le prince noir*, à cause de sa cuirasse brune et de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cette journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage.

Invention de la poudre. Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient sur

les mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'eſt un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schvartz*, qui trouva ce ſecret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes exploſions que le ſalpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans ſon armée, auſſi-bien que le roi d'Angleterre ? et ſi l'anglais eut cette ſupériorité, pourquoi tous nos hiſtoriens rejettent-ils la perte de la bataille ſur les arbalétriers génois que *Philippe* avait à ſa ſolde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les hiſtoriens auraient peut-être mieux fait d'obſerver, c'eſt qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes, au lieu de diſcipliner ſa nation, et qui n'avait point de canon quand ſon ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Se ſervit-on d'artillerie à Créci ?

Il eſt bien étrange que cet uſage de la poudre ayant dû changer abſolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait ſu ſe procurer une bonne artillerie était sûre de l'emporter ſur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeſte, mais celui qu'il fallait le plus perfectionner. Cependant juſqu'au temps

de *Charles VIII* il refte dans fon enfance; tant les anciens ufages prévalent, tant la lenteur arrête l'induftrie humaine. On ne fe fervit d'artillerie aux fiéges des places que fous le roi de France *Charles V*; et les lances firent toujours le fort de la bataille dans prefque toutes les actions, jufqu'aux derniers temps de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie, et quarante mille fantaffins, et que les Français avaient quarante mille fantaffins et près de trois mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français difent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des caufes apparentes de la guerre, y fut tué; et le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui refta aux Anglais deux cents dix années.

Duel de rois encore propofé.

On dit que pendant ce fiége, *Philippe de Valois*, ne pouvant attaquer les lignes des affiégeans, et défefpéré de n'être que le témoin de fes pertes, propofa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de fix contre fix. *Edouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain la prife certaine de Calais, refufa ce duel, comme *Philippe de*

Valois l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différens ; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Six habitans de Calais se dévouent à la mort, mais ils n'ont rien à craindre.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, et ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus, et la corde au cou. C'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rebelles. *Edouard* était intéressé à faire sentir qu'il se regardait comme roi de France. Des historiens et des poëtes se sont efforcés de célébrer les six bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui se dévouaient pour la patrie; mais il est faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait *que six bourgeois, pieds nus et tête nue, viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en ferait à sa volonté.*

Cértainement *Edouard* n'avait nul dessein de faire serrer la corde que les six Calaisiens avaient au cou, puisqu'il fit présent à chacun de six écus d'or et d'une robe. Celui qui avait si généreusement nourri toutes les bouches inutiles chassées de Calais par le commandant *Jean de Vienne*, celui qui pardonna si généreusement au traître *Aimeri* de Pavie, nommé

par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à *Charni* et à *Ribaumont*, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trêve, leur donna à souper après les avoir pris de sa main, et leur fit les plus nobles présens; enfin, celui qui traita avec tant de grandeur et de politesse son malheureux captif le roi de France, *Jean*, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les désastres de la France par la grandeur d'ame de six habitans de Calais, et de mettre au théâtre d'assez mauvaises raisons en assez mauvais vers en faveur de la loi salique, est d'un énorme ridicule.

Edouard III généreux ne fait point pendre de braves gens.

Cette guerre, qui se fesait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait la France et l'Angleterre d'hommes et d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, et qui avait dépeuplé l'Asie et l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, et particulièrement la France et l'Angleterre.

Peste générale. 1347 et 1348.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait

que dans nos climats le genre humain ne s'eſt point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peſte vint de la Chine, et qu'il était ſorti de la terre une exhalaiſon enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit ſon infection ſur l'hémiſphère. C'eſt donner une origine trop fabuleuſe à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peſte; ſecondement, les annales chinoiſes ne parlent d'aucune maladie contagieuſe que vers l'an 1504. La peſte, proprement dite, eſt une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, et comme le venin qui empoiſonne la ſource de la vie eſt originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a ſon poiſon dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peſte du quatorzième ſiècle était ſemblable à celles qui dépeuplèrent la terre ſous *Juſtinien*, et du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* et *Philippe* avaient combattu pour régner ſur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens et les fureurs des hommes ont ainſi conſpiré pour déſoler la

terre, on s'étonne que l'Europe ſoit aujourd'hui ſi floriſſante. La ſeule reſſource du genre humain était dans des villes que les grands ſouverains mépriſaient. Le commerce et l'induſtrie de ces villes a réparé ſourdement le mal que les princes feſaient avec tant de fracas. L'Angleterre, ſous *Edouard III*, ſe dédommágea avec uſure des tréſors que lui coûtèrent les entrepriſes de ſon monarque: elle vendit ſes laines; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures; les villes anſéatiques formaient une république utile au monde; et les arts ſe ſoutenaient toujours dans les villes libres et commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre et à croître; et après les grands orages ils ſe tranſplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévaſtés qui en ont beſoin.

1350. *Philippe de Valois* mourut dans ces circonſtances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ſes enfans, laſſé des guerres qu'il avait ſoutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de
1349. France, et ſe fit dominicain à Paris.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ſes ſouverains avait mis un dauphin dans ſes armoiries. Elle feſait partie du

royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait par cette acquisition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il est certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits sur cette province jusqu'à *Maximilien I*. Les publicistes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les souverains du Dauphiné pensent autrement. Rien n'est plus vain que ces recherches, il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs sur l'Egypte, parce qu'*Auguste* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à son domaine le Roussillon et la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maison d'*Aragon*, qui lui donna ces provinces en nantissement; provinces que *Charles VIII* rendit depuis sans être remboursé. Il acquit aussi Montpellier, qui est demeuré à la France. Il est surprenant que dans un règne si malheureux, il ait pu acheter ces provinces, et payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du sel, qu'on appela sa *loi salique*, le haussement des tailles, les infidélités sur les monnaies, le mirent en état de faire ces acquisitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut appauvri; et si ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais sous *Jean*, son fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Introduction de l'appel comme d'abus, faible imitation des lois anglaises.

Ce qu'il y eut de plus intéressant pour les peuples sous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit peu à peu par les soins de l'avocat général, *Pierre Cugnières*. Le clergé s'en plaignit hautement, et le roi se contenta de conniver à cet usage, et de ne pas s'opposer à un remède qui soutenait son autorité et les lois de l'Etat. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlemens du royaume, est une plainte contre les sentences ou injustes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux ecclésiastiques, une dénonciation des entreprises qui ruinent la juridiction royale, une opposition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi et du royaume. (*)

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuse loi *Præmunire*, publiée sous *Edouard III* par le parlement d'Angleterre ; loi par laquelle quiconque portait à des cours ecclésiastiques des causes dont la connaissance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prison. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

(*) Voyez l'article ABUS, dans le Dictionnaire philosophique.

CHAPITRE LXXVI.

De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.

Le règne de *Jean* est encore plus malheureux que celui de *Philippe*. *Jean*, qu'on a surnommé *le bon*, commence par faire assassiner son connétable, le comte d'*Eu*. Quelque temps après, le roi de Navarre, son cousin et son gendre, fait assassiner le nouveau connétable, dom *la Cerda*, prince de la maison d'*Espagne*. Ce roi de Navarre, *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, et roi de Navarre par sa mère, prince du sang du côté de son père, fut, ainsi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, et mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

1350. Assassinats en cour. 1354.

Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, et sans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre seigneurs de ses amis. Des exécutions si cruelles étaient la suite d'un gouvernement faible. Il produisait des cabales, et ces cabales attiraient des vengeances atroces que suivait le repentir. 1355.

Fausse monnaie.

Jean, dès le commencement de son règne, avait augmenté l'altération de la monnaie, déja altérée du temps de son père, et avait menacé de mort les officiers chargés de ce secret. Cet abus était l'effet et la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités et les abus produisent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux substitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états-généraux étaient entièrement semblables aux parlemens anglais, composés des nobles, des évêques, et des députés des villes; et ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu-près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux Etats; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angleterre, et avait inspection sur la cour du banc. Il en était de même en France; et ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris et à Londres sur les mêmes principes, c'est que les états-généraux de 1355 proposèrent, et firent signer au roi *Jean* de France presque les mêmes réglemens, presque la même charte qu'avait signée *Jean* d'Angleterre. Les subsides, la nature des subsides, leur durée, le prix des espèces, tout fut réglé

par

par l'aſſemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les ſujets de fournir des vivres à ſa maiſon, à ne ſe ſervir de leurs voitures et de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, &c.

Ces états-généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, ſont ceux dont nos hiſtoires parlent le moins. *Daniel* dit ſeulement qu'ils furent tenus dans la ſalle du nouveau parlement; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande aſſemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point eſſentiel de l'hiſtoire, qu'on a paſſé ſous ſilence, c'eſt que les états impoſèrent un ſubſide d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes; ce ſont dix millions quatre cents mille livres d'aujourd'hui; ces trente mille gendarmes compoſaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; et au bout de l'année on devait établir encore un nouveau ſubſide pour l'entretien de la même armée. Enfin, ce qu'il faut obſerver, c'eſt que cette eſpèce de grande charte ne fut qu'un réglement paſſager, au

Etats généraux mémorables.

lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais eſt plus conſtant et plus ferme que celui des Français.

Bataille de Poitiers. Sept. 1356.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable, quoique petite, s'avançait juſqu'à Poitiers, et ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de ſa maiſon. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de ſoixante mille hommes. Perſonne n'ignore qu'il pouvait, en temporiſant, prendre toute l'armée anglaiſe par famine.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé ſi avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers reſſembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir*; il n'y eut que de la bravoure chez les Français; mais la bravoure des Anglais et des Gaſcons qui ſervaient ſous le prince de Galles l'emporta. Il n'eſt point dit qu'on eût fait uſage du canon dans aucune des deux armées. Ce ſilence peut faire douter qu'on s'en ſoit ſervi à Créci; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait diſcontinué l'uſage; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes

anciennes ; ou enfin il accuſe la négligence des hiſtoriens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent ; et cela prouve que l'armure n'était pas alors ſi peſante et ſi complète qu'autrefois ; le reſte s'enfuit. Le roi, bleſſé au viſage, fut fait priſonnier avec un de ſes fils. C'eſt une particularité digne d'attention que ce monarque ſe rendit à un de ſes ſujets qu'il avait banni, et qui ſervait chez ſes ennemis. La même choſe arriva depuis à *François I.* Le *Prince noir* mena ſes deux priſonniers à Bordeaux, et enſuite à Londres. *Jean* priſonnier. On ſait avec quelle politeſſe, avec quel reſpect il traita le roi captif, et comme il augmenta ſa gloire par ſa modeſtie. Il entra dans Londres ſur un petit cheval noir, marchant à la gauche de ſon priſonnier monté ſur un cheval remarquable par ſa beauté et par ſon harnois ; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

La priſon du roi fut dans Paris le ſignal d'une guerre civile. Chacun penſe alors à ſe faire un parti. On ne voit que faction ſous prétexte de réforme. *Charles*, dauphin de France, qui fut depuis le ſage roi *Charles V*, n'eſt déclaré régent du royaume que pour le voir preſque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable ; il y avait cinquante mille hommes

Royaume bouleversé. capables de porter les armes. On invente alors l'usage des chaînes dans les rues, et on les fait servir de retranchement contre les séditieux. Le dauphin *Charles* est obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi son père avait fait emprisonner. C'était déchaîner son ennemi.

1357. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiser le feu de la discorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au louvre, suivi des séditieux. Il fait massacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, et le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les paysans s'attroupent de tous côtés; et, dans cette confusion, ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des esclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches. Ils se vengent, par mille supplices, de leur bassesse et de leurs misères. Ils portent leur fureur jusqu'à faire rôtir un seigneur dans son château, et à contraindre sa femme et ses filles de manger la chair de leur époux et de leur père.

Dans ces convulsions de l'Etat, *Charles de Navarre* aspire à la couronne. Le dauphin et lui se font une guerre, qui ne finit que par une paix simulée. La France est ainsi bouleversée pendant quatre ans, depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* et le prince de

Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire et des malheurs des vaincus ? Il femble que les Anglais redoutaffent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fourniffaient peu de fecours ; et *Edouard* traitait de la rançon de fon prifonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une trève.

Edouard III donne la paix, non par dévotion.

1360.

Il paraît que de tous côtés on fefait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiftoriens ont eu la fimplicité d'affurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci et de Poitiers, s'étant avancé jufqu'à quelques lieues de Paris, fut faifi tout-à-coup d'une fi fainte frayeur, à caufe d'une grande pluie, qu'il fe jeta à genoux, et qu'il fit vœu à la fainte Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs et du deftin des Etats ; et fi *Edouard III* fit un vœu à la fainte Vierge, ce vœu était affez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France, le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limoufin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, et tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en fouveraineté, fans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie et l'Anjou, fon ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

1360. *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, et ſes droits ſur la Normandie, la Touraine et l'Anjou. Il eſt vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus conſidérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; cependant ce qu'on cédait était un quart de la France. *Jean* ſortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage ſon frère et deux de ſes fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant ſix cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuiſa, et ne put fournir la ſomme. On fut obligé de rappeler les juifs, et de leur vendre le droit de vivre et de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour ſa maiſon en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté et ſes malheurs le privèrent de toute autorité, et le royaume de toute police.

Les ſoldats licenciés, et les payſans devenus guerriers, s'attroupèrent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs ſe fit nommer l'*ami de* DIEU, *et l'ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, ſe fit reconnaître roi par ces brigands, et fit preſque autant de mal par ſes ravages, que le véritable roi en avait

produit par ses malheurs. Enfin, ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi, dans cette désolation générale, alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en otage à Londres, à la place de son frère et de ses enfans. Il y mourut, et sa rançon ne fut pas payée. On disait pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-six ans.

Jean, ne pouvant payer, retourne à Londres, et meurt.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort. Le comte de *Blois* et le comte de *Montfort* se disputèrent cette province. *Montfort*, sorti de la prison de Paris, et *Blois*, sorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray, en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué.

1364.

Ces temps de grossièreté, de séditions, de rapines et de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. Elle

Chevalerie en honneur dans ces temps horribles.

ſervait de contre-poids à la férocité générale des mœurs ; nous en traiterons à part. L'honneur, la générofité, jointes à la galanterie, étaient ſes principes. Le plus célèbre fait-d'armes, dans la chevalerie, eſt le combat de trente bretons contre vingt anglais, ſix bretons et quatre allemands, quand la comteſſe de *Blois*, au nom de ſon mari, et la veuve de *Montfort*, au nom de ſon fils, ſe feſaient la
1351. guerre en Bretagne. Le point d'honneur fut le ſujet de ce combat, car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on ſe brava ; et *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comteſſe de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie.* On combattit en champ clos. Il n'y eut que cinq chevaliers de tués, un ſeul du côté des bretons, et quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne ſervaient à rien, et ne remédiaient pas ſurtout à l'indiſcipline des armées, à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emile* et les *Scipion* avaient combattu en champ clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs et les légiſlateurs des nations.

Edouard, après ſes victoires et ſes conquêtes, ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia

ſes

ſes intérêts et ſa gloire, et perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière; la grande table ronde, établie par lui à Vindſor, à laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Artus*. Enfin *Edouard III* ſurvécut à ſon bonheur et à ſa gloire, et mourut entre les bras d'*Alix Perſe*, ſa maîtreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, et en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne ſait qui mourut le plus miſérablement, ou du vainqueur ou du vaincu.

La table ronde.

1377.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V*, ſon fils, juſtement ſurnommé *le ſage*, réparait les ruines de ſon pays par la patience et par les négociations. Nous verrons comment il chaſſa les Anglais de preſque toute la France. Mais tandis qu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, le *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci et de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables et plus inutiles.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir; du roi de Castille, dom Pèdre le cruel; et du connétable du Guesclin.

LA Castille était presque aussi désolée que la France. *Pierre* ou dom *Pèdre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le représente comme un tigre altéré de sang humain, et qui sentait de la joie à le répandre. Un tel caractère est bien rarement dans la nature. Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne répand le sang pour son plaisir.

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels.

Il monta sur le trône de Castille, étant encore mineur, et dans des circonstances fâcheuses. Son père, *Alfonse XI*, avait eu sept bâtards de sa maîtresse, *Eléonore de Gusman*. Ces sept bâtards, puissamment établis, bravaient l'autorité de dom *Pèdre*; et leur mère, encore plus puissante qu'eux, insultait à la mère du roi. La Castille était partagée entre le parti de la reine-mère et celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il lui fallut soutenir contre la faction des

bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, et accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusque-là courageux et trop sévère. Il épouse 1351. *Blanche de Bourbon*; et la première nouvelle qu'il apprend de sa femme, quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand-maître de Saint-Jacques, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je sais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encore une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce; c'est celle des *Henrique*.

Sa femme coupable.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards ennemis de son mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laissât dans un château, et se consolât dans d'autres amours?

Dom *Pèdre* eut à la fois à combattre et les Aragonois et ses frères rebelles. Il fut encore vainqueur, et rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentimens. Enfin ce grand-maître de Saint-Jacques fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait assassiné son connétable

et quatre seigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon.*

Dans ces troubles, la femme de dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallut bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée. Mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accusation de poison sans preuve.

Du Guesclin à la tête des brigands.

C'était, sans doute, l'intérêt des ennemis de dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. *Henri de Transtamare*, l'un de ces sept bâtards, qui avait d'ailleurs son frère et sa mère à venger, et sur-tout ses intérêts à soutenir, profita de la conjoncture. La France était infestée par des brigands réunis, nommés *Malandrins ;* ils fesaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Transtamare* négocia avec le roi de France, *Charles V*, pour délivrer la France de ces brigands, et les avoir à son service. L'Aragonois, toujours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. *Bertrand du Guesclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler et à s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef, et à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de *Bertrand du Guesclin* comme une action sainte, et qu'il fesait, dit-il, pour le bien de son ame. Cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle, contre un roi cruel, mais légitime.

On ſait qu'en paſſant près d'Avignon, *du Gueſclin*, manquant d'argent pour payer ſes troupes, rançonna le pape et ſa cour. Cette extorſion était néceſſaire; mais je n'oſe prononcer le nom qu'on lui donnerait, ſi elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait paſſer pour une armée.

Le bâtard *Henri*, ſecondé de ces troupes groſſies dans leur marche, et appuyé de l'Aragon, commença par ſe faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainſi par les Français, eut recours au *Prince noir*, leur vainqueur. Ce prince était ſouverain de la Guienne; le roi ſon père la lui avait cédée pour prix de ſes actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes françaiſes en Eſpagne, et prendre, par intérêt et par honneur, le parti le plus juſte. Il marcha en Eſpagne avec ſes Gaſcons et quelques anglais. Bientôt, ſur les bords de l'Ebre, et près du village de Navarette, dom *Pèdre* et le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Tranſtamare* et *du Gueſclin*, donnèrent la ſanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuſe au *Prince noir* que celle de Créci et de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complète; il prit *Bertrand du Gueſclin* et le maréchal d'*Andrehen*, qui ne ſe rendirent qu'à lui. *Henri de Tranſtamare* fut obligé de

1366.

Du Gueſclin, un bâtard et une armée de voleurs contre *Pierre*.

fuir en Aragon, et le *Prince noir* rétablit dom *Pèdre* fur le trône. Ce roi traita plufieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autorifent du nom de juftice. Dom *Pèdre* ufait dans toute fon étendue du malheu-
1368. reux droit de fe venger. Le *Prince noir*, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de fes cruautés. Il eft, après *Alfred*, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui foutenait dom *Pèdre* fe fut retiré, et que *Bertrand du Guefclin* fe fut racheté, alors le bâtard *Tranftamare* réveilla le parti des mécontens, et *Bertrand du Guefclin*, que le roi *Charles V* employait fecrètement, leva de nouvelles troupes.

Le bâtard tue fon frère, roi légitime.

Tranftamare avait pour lui l'Aragon, les révoltes de Caftille, et les fecours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Caftillans, le Portugal, et enfin les mufulmans d'Efpagne : ce nouveau fecours le rendit plus odieux, et le défendit mal. *Tranftamare* et *du Guefclin*, n'ayant plus à combattre le génie et l'afcendant du *Prince noir*,
1368. vainquirent enfin dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré et affiégé dans un château, après fa défaite, il eft pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de

ce chevalier, le premier objet qu'il y aperçoit est le comte de *Transtamare*. On dit que, transporté de fureur, il se jeta, quoique désarmé, sur son frère ; ce qui est vrai, c'est que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainsi périt dom *Pèdre*, à l'âge de trente-quatre ans, et avec lui s'éteignit la race de Castille. Son ennemi, son frère, son assassin parvint à la couronne sans autre droit que celui du meurtre : c'est de lui que sont descendus les rois de Castille, qui ont régné en Espagne jusqu'à *Jeanne* qui fit passer ce sceptre dans la maison d'Autriche, par son mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHAPITRE LXXVIII.

De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre, Richard II, fils du Prince noir, détrôné.

LA dextérité de *Charles V* sauvait la France du naufrage. La nécessité d'affaiblir les vainqueurs *Edouard III* et le *Prince noir*, lui tint lieu de justice. Il profita de la vieillesse du père

et de la maladie du fils attaqué de l'hydropisie. Il sut d'abord semer la division entre ce prince souverain de Guienne et ses vassaux, éluder les traités, refuser le reste du payement de la rançon de son père, sur des prétextes plausibles; s'attacher le nouveau roi de Castille, et même ce roi de Navarre, *Charles*, surnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; susciter le nouveau roi d'Ecosse, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples sans murmures, et réussir enfin, sans sortir de son cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait passé la mer, et gagné des batailles.

Politique du roi *Charles V.*

Quand il vit toutes les machines que sa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuses, qui pourraient passer pour des témérités en politique, si les mesures bien prises et l'événement ne les jus-
1369. tifiaient. Il envoie un chevalier et un juge de Toulouse citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, et à venir rendre compte de sa conduite. C'était agir en juge souverain avec le vainqueur de son père et de son grand-père, qui possédait la Guienne et les lieux circonvoisins en souveraineté absolue, par le droit de conquête et par un traité solennel. Non-seulement on le cite comme
1370. un sujet, mais on fait rendre un arrêt du

parlement de Paris, par lequel on confiſque la Guienne et tout ce qui appartient en France à la maiſon d'*Angleterre*. L'uſage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, et on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

La valeur et l'habileté de *Bertrand du Gueſclin*, devenu connétable de France, et ſur-tout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, ennoblirent l'irrégularité de ces procédés, et firent voir que dans les affaires publiques, *où eſt le profit, là eſt la gloire;* comme diſait *Louis XI.*

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles ſecours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Gueſclin*, ſans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci et de Poitiers, fit une campagne entièrement ſemblable à celle qui, dans les derniers temps, a fait paſſer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine et dans 1370.
l'Anjou ſur les quartiers des troupes anglaiſes, les défit toutes les unes après les autres, et prit de ſa main leur général *Grandſon*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, ſous l'obéiſſance

de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour *Charles V*. Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trêves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

1378. Puissance du roi *Charles V*. *Charles* qui, vingt ans auparavant, n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées et une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais et quelques forteresses.

1380. Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin*. On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, et le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Cérémonie singulière. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, et qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans, ils font connaître l'esprit de chevalerie. L'attention

que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits-d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt *du Guesclin*. On le fait encore mourir d'un poison lent, qui lui avait été donné, il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V* était une mauvaise constitution.

1380. *Charles V* non empoisonné.

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés; et que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice. 1374. Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impossible.

On fait monter les trésors qu'il amassa

Trésor de *Charles V*.

jusqu'à la somme de dix-sept millions de livres de son temps. La livre, monnaie d'argent, équivalait alors à environ 8 livres actuelles et ⅓; et la livre, monnaie d'or, à 12 livres et demie. (*a*) Il est certain qu'il avait accumulé, et que tout le fruit de son économie fut ravi et dissipé par son frère, le duc d'*Anjou*, dans sa malheureuse expédition de Náples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III*, vainqueur de la France, et après celle de *Charles V*, son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, succéda à son grand-père *Edouard III*, à l'âge d'onze ans; et quelque temps après, *Charles VI* fut roi de France, à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel esprit de vertige et de fureur avait saisi en France les habitans de la campagne, du temps du roi *Jean*; et comme ils vengèrent leur avilissement et leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs.

(*a*) Voyez ci-devant page 6 de ce vol. note 1. En général, nous entendons toujours par livre numéraire la livre numéraire, monnaie d'argent.

La même furie saisit les Anglais. On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur de tuiles et un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre, que les querelles des rois et les parlemens peuvent en faire. Ils assemblent le peuple de trois provinces, et leur persuadent aisément que les riches avaient joui assez long-temps de la terre, et qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, et font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri et au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit par la mort des chefs et par la dispersion des révoltés ; mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat. 1381. Guerre des pauvres contre les riches.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois et l'autorité des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, et les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres Etats les guerres civiles sont fatales aux conjurés ; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*,

après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long-temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie et une pension pour subsister.

1399. Richard II déposé juridiquement.

Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations juridiquement portées contre lui ont été conservées: un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, et qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, et comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

Quatre souverains jugés et condamnés.

Ainsi le même siècle vit déposer solennellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II* et *Richard II*, l'empereur *Venceslas* et le pape *Jean XXIII* tous quatre jugés et condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé

ſon roi, décerna que ſi quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* ſerait digne de mort. Au premier mouvement qui ſe fit en ſa faveur, huit ſcélérats allèrent aſſaſſiner le roi dans ſa priſon. Il défendit ſa 1400.
vie mieux qu'il n'avait défendu ſon trône; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers; il en tua quatre avant de ſuccomber. Le duc de *Lancaſtre* régna cependant ſous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ſes voiſins; mais ſon fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée en France depuis *Charlemagne*.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De ſa maladie. De la nouvelle invaſion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

Tout le fruit de la ſageſſe de *Charles V* perdu.

UNE partie des ſoins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France fut préciſément ce qui précipita ſa ſubverſion. Ses tréſors amaſſés furent diſſipés, et les impôts qu'il avait mis, révoltèrent ſa nation. On remarque que ce prince dépenſait pour toute ſa maiſon quinze cents marcs d'or par an, environ

1,200,000 de nos livres. Ses frères, régens du royaume, en dépensaient sept mille ou 5,600,000 pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette dissipation manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le trésor de son pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes se soulevèrent: les mêmes fureurs qui ont depuis désolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeunesse de *Louis XIV*, parurent sous *Charles VI*. Les punitions publiques et secrètes furent aussi cruelles que le soulèvement avait été orageux. Le grand schisme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le désordre. Les papes d'Avignon reconnus en France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguisée en religion peut inventer. On espérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

1384. Il avait vengé en personne le comte de Flandre, son vassal, des Flamands rebelles toujours soutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée sous *Richard II*. On équipa même plus de douze

cents

cents vaiſſeaux pour faire une deſcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable ; S[t] *Louis* en eut davantage : il eſt vrai que ce n'était que des vaiſſeaux de tranſport ; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de conſtruction qu'aujourd'hui, et qu'on n'était pas ſans induſtrie. La jalouſie, qui diviſait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eue la France ſous un bon gouvernement, puiſque malgré les tréſors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour ſa malheureuſe expédition de Naples, on pouvait faire de ſi grandes entrepriſes.

Charles VI tombe en frénéſie.

Enfin on reſpirait, lorſque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à ſe plaindre, fut attaqué d'une frénéſie horrible. Cette maladie commença par des aſſoupiſſemens, ſuivis d'aliénation d'eſprit, et enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans ſon premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, juſqu'à ce qu'épuiſé de ces mouvemens convulſifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Cru enſorcelé.

Je ne m'étonne point que toute la France le crut empoiſonné et enſorcelé. Nous avons été témoins dans notre ſiècle, tout éclairé qu'il eſt, de préjugés populaires auſſi injuſtes.

Son frère, le duc d'*Orléans*, avait épousé *Valentine de Milan*. On accuse *Valentin* de cet accident. Ce qui prouve seulement que les Italiens en savaient plus qu'eux.

Le soupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la rusticité de ce temps. On fit à la cour une mascarade dans laquelle le roi, déguisé en satyre, traînait quatre autres satyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix résine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le duc
1393. d'*Orléans* eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, et à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante la, duchesse de Berri, qui l'enveloppa dans son manteau. Cet accident hâta une de ses rechu-
1393. tes. On eût pu le guérir peut-être par des saignées, par des bains, et par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. (1) Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au

Un sorcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

(1) Après ce magicien, on vit des moines augustins, des confréries de sorciers se présenter pour guérir le roi. Plusieurs de ces misérables furent condamnés au feu, ce qui était absurde et cruel: car, en admettant les principes de la superstition de ces temps-là, puisque ces pauvres gens manquaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être des fripons ou des fous, mais qu'à coup sûr ils n'étaient pas des magiciens.

pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois sa raison. S'il eût été malade sans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raison qui resta au roi fut plus fatal que ses accès. On n'assembla point les états, on ne régla rien; le roi restait roi, et confiait son autorité méprisée et sa tutelle tantôt à son frère, tantôt à ses oncles, le duc de *Bourgogne* et le duc de *Berri*. C'était un surcroît d'infortune pour l'Etat, que ces princes eussent de puissans apanages. Paris devint nécessairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt sourde, tantôt déclarée. Tout était faction; tout, jusqu'à l'université, se mêlait du gouvernement.

Personne n'ignore que *Jean*, duc de Bourgogne, fit assassiner son cousin, le duc d'*Orléans*, frère du roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni assez maître de son esprit, ni assez puissant pour faire justice du coupable. Le duc de *Bourgogne* daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Ensuite il vint à la cour faire trophée de son crime. Il assembla tout ce qu'il y avait de princes et de grands; et, en leur présence, le docteur *Jean Petit* non-seulement justifia la mort du duc d'*Orléans*, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda

1407. Duc d'*Orléans* assassiné.

1408. Un docteur justifie l'assassinat.

ſur l'exemple de tous les aſſaſſinats dont il eſt parlé dans les livres hiſtoriques de l'écriture. Il oſait faire un dogme de ce qui n'eſt écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un aſſaſſinat rapporté dans l'écriture eſt auſſi déteſtable que s'il ſe trouvait dans les hiſtoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Conſtance, et n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'eſt vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laiſſa perdre Gènes qui s'était miſe ſous la protection de la France. Les Français y furent maſſacrés comme en Sicile. L'élite
1410. de la nobleſſe qui avait couru ſe ſignaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuſe que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de choſe en comparaiſon de ceux de l'Etat.

Factions à Paris, ville déjà conſidérable.

La femme du roi, *Iſabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris, le duc de *Bourgogne* avait le ſien; celui des enfans du duc d'*Orléans* était puiſſant. Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, et comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de *Bourgogne*, qui

joignait à l'Etat dont il portait le nom la Flandre et l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait *Bourguignons ;* celle d'*Orléans* était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'*Orléans*, fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Celle des deux qui dominait feſait tour-à-tour conduire au gibet, aſſaſſiner, brûler ceux de la faction contraire. Perſonne ne pouvait s'aſſurer d'un jour de vie. On ſe battait dans les rues, dans les égliſes, dans les maiſons, à la campagne. (2)

(2) Ce ſiècle d'horreur a cependant produit un magiſtrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conſcience et à leur raiſon, et non aux opinions de leur ſiècle. C'eſt de *Jean Jouvenel des Urſins* que nous parlons. Né ſans fortune, il fut d'abord avocat ; (car, ſoit qu'il deſcendît réellement des *Urſins* d'Italie, ſoit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanité de ſes enfans, il eſt certain qu'il ſubſiſta long-temps de cette profeſſion) ſa réputation de probité et de courage lui fit donner par *Charles VI*, alors gouverné par des miniſtres vertueux, la place de prévôt des marchands, long-temps ſupprimée, et qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, conſtruits par des ſeigneurs ſur les rivières de Marne et de Seine, gênent la navigation ; la puiſſance de ces ſeigneurs, leur crédit dans le parlement, ne l'arrêtent point ; il ſollicite un arrêt, qui ordonne la deſtruction des moulins et le remboursement de leur valeur au denier dix ; il l'obtient, parce qu'on eſpère faire naître des obſtacles à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins ſont abattus, et la ſubſiſtance du peuple aſſurée. Pendant la première attaque de folie de *Charles VI*, les princes s'emparèrent du gouvernement ; on perſécuta les miniſtres. On ôta l'épée de connétable à *Cliſſon ; Nogent* et *la Rivière* furent empriſonnés ; *Jouvenel* prit leur

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, et ce que les traités lui avaient donné.

défense, et les sauva. Le duc de Bourgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le sort des gens en place disgraciés, comme l'exil, il y a quelques temps, et maintenant l'oubli. On suborne des témoins contre lui; *Jouvenel* était cher au peuple. Un cabaretier qui avait surpris le cahier des informations, (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement) s'expose à tout pour l'avertir; *Jouvenel* instruit ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se présente hardiment aux princes, et réduit ses adversaires au silence. Echappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi et à l'Etat, au milieu des factions des Orléanais et des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'Orléans ses dissipations, sa légèreté et ses débauches, et lui en prédire les suites. Il reproche avec la même franchise au duc de *Bourgogne* ses liaisons avec des scélérats, et son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'*Orléans*.

En 1410, il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. *Jouvenel* soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider; et, après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de *Lorraine* avait fait abattre les armes de France, placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiscation de ces terres et au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de *Bourgogne*, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. *Jouvenel* arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de *Bourgogne* allait lui présenter le duc de *Lorraine*. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de *Bourgogne*, indigné de se voir arrêté par l'activité et le courage de *Jouvenel*: *Jean Jouvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit. Si fait, Monseigneur*, dit *Jean Jouvenel;* et il ajouta: *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi, et que les autres restent avec M. de Lorraine.* Le duc étonné quitte la main du duc de *Lorraine*, se joint à

Henri V, prince rempli de prudence et de courage, négocie et arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de

Henri V descend en France.

Jouvenel; et le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, étaient prisonniers, et exposés à l'insolence des satellites bourguignons. *Jouvenel* ose concevoir seul l'idée de les délivrer et de sauver l'Etat. Il était aimé du peuple, et sur-tout de celui de son quartier. Il fait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle, et le contenir; et cette révolution, faite par le peuple, s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après, il sauve le roi, que le duc de *Bourgogne* voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands, accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition et par la haine, un seul homme rétablit la paix, et tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que nous donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, et *Jouvenel* devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de *Bourgogne*, à qui *Jouvenel* avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siége de cette ville; et le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Jouvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince, il refusa de les sceller, et perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Jouvenel* était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur

cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, et s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes et quelques arbalêtriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille
1415. combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III*
Batailles perdues. arrivait à *Henri V*; mais la principale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la

et de férocité, et il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais *Jouvenel* avait également sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* et *l'Isle Adam* s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions et leurs cruautés. *Debar* avertit *Jouvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfans. L'un fut chancelier; un autre, archevéque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme et moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de *Harville* et de *Saint-Chamans du Pesché*.

gagnèrent

gagnèrent auſſitôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils ſe ſervaient avec force et avec adreſſe, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fuſils; et c'eſt une nouvelle raiſon de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs ſont une arme plus formidable : j'en ai vu qui portaient plus loin que les fuſils; on peut s'en ſervir plus vîte et plus long-temps : cependant ils ſont devenus entièrement hors d'uſage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci et à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une choſe qui eſt horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on ſe battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les priſonniers qu'on avait faits. On les paſſa au fil de l'épée; et après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laiſſa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris; plus de dix mille français reſtèrent ſur le champ de bataille.

Il ſemble qu'après une victoire ſi entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, et à

ſubjuguer un royaume diviſé, épuiſé, qui n'était qu'une vaſte ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il eſt conſtant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, et qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produiſit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repaſſer en Angleterre pour amaſſer de l'argent et de nouvelles troupes.

1415. Reine-mère coupable, punie, et qui ſe venge.

L'eſprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que le roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts; le troiſième, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de ſeize ans, tâchait déjà de ramaſſer les débris de ce grand naufrage. La reine ſa mère avait arraché de ſon mari des lettres patentes qui lui laiſſaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la paſſion de s'enrichir, de gouverner, et d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat et à ſon mari était en dépôt en pluſieurs endroits, et ſur-tout dans les égliſes. Le dauphin et les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces tréſors, s'en ſervirent dans le preſſant beſoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de ſon fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un ſoir, en rentrant chez la reine, il trouva le ſeigneur

de *Boisbourdon* qui en revenait; il le fait prendre ſur le champ. On lui donne la queſtion, et, couſu dans un ſac, on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine priſonnière à Blois, de-là à Tours, ſans qu'elle puiſſe voir ſon mari. Ce fut cet accident, et non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France ſur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le ſecours du duc de *Bourgogne*. Ce prince ſaiſit cette occaſion d'établir ſon autorité ſur de nouveaux déſaſtres.

Il enlève la reine à Tours, ravage tout ſur 1418.
ſon paſſage, et conclut enfin ſa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* aſſemble enfin vingt-cinq mille hommes, et débarque une ſeconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un roi inſenſé eſt en proie à toutes les ſéditions. La faction du duc de *Bourgogne* y maſſacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims et de Tours, cinq évêques, l'abbé de Saint-Denis, et quarante magiſtrats. La reine et le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, et *Henri V* eſt déjà maître de toute la Normandie. Le 1418.
parti qui tenait pour le roi, la reine, le

duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois ; et la fourberie eſt égale de tous côtés.

1419. Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeſte entrevue avec le duc de *Bourgogne* ſur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y aſſaſſine le duc de *Bourgogne* aux yeux du dauphin. Ainſi le meurtre du duc d'*Orléans* eſt vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'aſſaſſinat était joint à la violation de la foi publique. (3)

Le dauphin aſſaſſine le duc de *Bourgogne*.

(3) Peu de jours avant l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne* et lui avaient communié de la même hoſtie ſur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne*, *Jean*, fut-elle l'effet d'une trahiſon ou du haſard ?

Nous croyons la ſeconde opinion plus vraiſemblable, et voici nos raiſons :

Charles VII a été un prince faible ; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était ſouillé de toutes les eſpèces de crimes.

Il eſt donc plus naturel de ſoupçonner le duc d'avoir voulu ſe ſaiſir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'aſſaſſiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût prémédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même déclaration, ſur ſa foi de chevalier, au fils et à la veuve du duc de *Bourgogne*. Il s'offrit à la maintenir par les armes contre deux chevaliers, et perſonne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de *Bourgogne*, aucun n'oſa entreprendre de le venger ; et il eſt bien vraiſemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après

On ferait presque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ses mesures pour en soutenir les suites.

l'idée superstitieuse qui fesait croire que DIEU accordait la victoire à la cause de la vérité?

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'*Orléans;* il avait fait soutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* suivant ses propres principes? *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande générosité. *Charles VII* fut obligé de le sacrifier au connétable de *Richemond*. *Tanneguy* se retira dans la ville d'Avignon sans se plaindre, après avoir même exhorté le roi à faire, à ses dépens, cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'*Orléans*, assassiné par *Jean de Bourgogne*, il eût déclaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas *du Châtel*, ou elle n'est digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de son frère qui, la même année, en repoussant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de sa main, peut-il être désigné, vers 1420, comme un *bâtard naguère varlet de cuisine et de chevaux à Paris?*

On a compté la dame de *Gyac*, maîtresse du duc de *Bourgogne*, parmi les complices; parce qu'après la mort du duc, elle se retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la duchesse. Cette accusation n'est-elle pas absurde? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui fesait perdre?

La dame de *Gyac* avait conseillé au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de Montereau; c'en était assez pour que la duchesse la crût coupable: mais cela ne prouve rien contre elle.

Philippe le bon, nouveau duc de Bourgogne, fuccefleur de fon père, devint un ennemi

On a inftruit une efpèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maifon du duc de *Bourgogne*: qui a-t-on entendu?

1°. Trois des dix feigneurs qui l'ont accompagné; et de ces trois, deux difent ne pas favoir comment la chofe s'eft paffée. Un feul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel*: mais aucun des trois ne parle des circonftances qui ont pu occafionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, fecrétaire du duc, long-temps retenu à Bourges par le dauphin comme prifonnier; il était entré dans les barrières: fon récit eft très-détaillé, et il eft le feul qui charge le dauphin.

3°. Deux écuyers du fire de *Noailles* de la maifon de *Foix*: ces écuyers n'ont rien vu, mais ils dépofent ce qu'ils ont entendu dire au fire de *Noailles* qui, bleffé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette dépofition n'eft pas faite comme les autres, devant une efpèce de tribunal; c'eft une fimple déclaration pardevant notaire; déclaration écrite en latin, tandis que les autres font en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces difcours tenus à ces écuyers, n'a-t-on pas fon teftament de mort? S'il exifte, eft-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin et le duc devaient être accompagnés chacun de dix perfonnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe fans armes. Ce ferait la première fois que dans un affaffinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire périr, fur un échafaud, les meurtriers de fon père; le roi d'Angleterre, *Henri V*, avait entre fes mains *Barbafan* et *Tanneguy du Châtel*, les deux hommes que la faction bourguignone haïffait le plus; jamais il ne voulut confentir à les livrer au duc, et il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fuffent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe et féroce; il avait befoin du duc de *Bourgogne*; il fallait donc que lui et les Anglais qui l'accompagnaient fuffent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui; il

nécessaire du dauphin par devoir et par politique. La reine sa mère outragée devint une

suivit le dauphin, et combattit pour lui dans la même année, en Languedoc, où il prit Beziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux ?

Les partisans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant proposé au dauphin de venir vers son père, et que le dauphin l'ayant refusé, après quelques discours, le sire de *Noailles* saisit le dauphin, et mit la main sur son épée; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphin dans ses bras, et lui sauva une seconde fois la liberté et la vie; (car ce fut lui qui, lorsque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris, et fit le massacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans son lit et l'emporta sur son cheval à Vincennes) que les autres suivans du dauphin se retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* et le sire de *Noailles*. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne*, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domestique du duc d'*Orléans*, se vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean*, comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de *Noailles*, parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. Voyez l'histoire de *Charles VI*, par *Jouvenel des Ursins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin et *Tanneguy du Châtel* comme absolument innocens, non-seulement de l'assassinat prémédité, mais même du meurtre du duc *Jean*; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat qui n'eut pour cause que l'imprudente trahison du duc de *Bourgogne*, qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, et la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'*Orléans*, qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphin et *du Châtel*, parce que, si on en excepte *Jouvenel des Ursins*, tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris*, par M. de *Saint-Foix*, une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire.

marâtre implacable ; et le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, disait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Isabelle*
1420. *de Bavière* et le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix plus funeste que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouse au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Le dauphin déshérité. Il fut stipulé dès-lors même que *Henri V* serait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reste de la vie malheureuse du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin le contrat portait qu'on poursuivrait sans relâche celui qui se disait dauphin de France. *Isabelle de Bavière* conduisit son malheureux mari et sa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paisiblement, et y régna sans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ses domestiques à l'hôtel de Saint-Paul, et que la reine *Isabelle de Bavière* commençait déjà à se repentir.

1420. Condamné au parlement. *Philippe*, duc de Bourgogne, fit demander solennellement justice du meurtre de son père aux deux rois, à l'hôtel de Saint-Paul, dans une assemblée de tout ce qui restait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'université, nommé

Jean Larcher, accuſent le dauphin. Le premier préſident du parlement de Paris et quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat général *Marigny* prend des concluſions contre l'héritier et le défenſeur de la couronne, comme s'il parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui ſervait du temps de S[t] *Louis* à recevoir les redevances en nature des vaſſaux de la tour du louvre, et qui reſta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le préſident *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du préſident *de Thou*, a voulu déguiſer ce fait; il n'eſt que trop avéré. (*a*)

C'était une de ces queſtions délicates et difficiles à réſoudre, de ſavoir par qui le dauphin devait être jugé, ſi on pouvait détruire la loi ſalique, ſi le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'aſſaſſinat du meurtrier devait l'être. On a vu long-temps après en Eſpagne *Philippe II* faire périr ſon fils. *Coſme I*, duc de Florence, tua l'un de ſes enfans qui avait aſſaſſiné l'autre. Ce fait eſt très-vrai; on a conteſté très-mal à propos à *Varillas* cette

(*a*) L'archevêque de Reims, *des Urſins*, l'avoue dans ſon hiſtoire. Voyez le chapitre 85 de l'hiſtoire du parlement de Paris.

aventure ; le préſident *de Thou* fait aſſez entendre qu'il en fut informé ſur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner ſon fils à la mort ; exemples affreux, dans leſquels il ne s'agiſſait pas de donner l'héritage du fils à un étranger !

Le roi d'Angleterre règne en France.

Voilà donc la loi ſalique abolie, l'héritier du trône déshérité et proſcrit, le gendre régnant paiſiblement, et enlevant l'héritage de ſon beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume*, prince d'Orange, étranger, dépoſſéder le père de ſa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, ſi les ſucceſſeurs de *Henri V* avaient ſoutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un ſeul hiſtorien qui ne trouvât leur cauſe juſte ? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoïdes, en punition de s'être aſſis ſur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles ſur bulles ? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur ? la loi ſalique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère ? Que de bénédictins auraient préſenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi ſalique ! que de beaux eſprits l'euſſent tournée en ridicule ! que de prédicateurs euſſent élevé juſqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'aſſaſſinat, et libérateur de la France !

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraissait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France et d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux subsides et de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de sa liberté, que son roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; et après s'être épuisée pour affermir son roi dans Paris, elle eût été réduite en servitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, et que son roi aurait eues dans sa main.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des trésors et des armées; il était jeune encore. Tout fesait croire que le trône de France passait pour toujours à la maison de *Lancastre*. La destinée renversa tant de prospérités et d'espérances: *Henri V* fut attaqué d'une fistule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de son siècle causa sa mort. Il expira au château de Vincennes, à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut exposé à Saint-Denis, comme celui d'un roi de France, et ensuite porté à Westminster parmi ceux d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre à Saint-Denis.

1422.

Charles VI, à qui on avait encore laissé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après sa triste vie, après avoir passé trente années

dans des rechutes continuelles de frénésie. Il
1422. mourut le plus malheureux des rois, et le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc de *Betfort*, fut le seul qui assista à ses funérailles. On n'y vit aucun seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre; et le duc de *Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc de *Betfort* : il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betfort* fut déclaré régent de France, et on proclama roi à Paris et à Londres *Henri VI*, fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jusqu'à Londres des députés pour prêter serment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE LXXX.

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle et de Jacques Cœur.

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin semblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII*; mais il fut plus long et plus orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied son royaume. Il avait à combattre le régent *Betfort*, aussi absolu que *Henri V*, et le duc de *Bourgogne*,

devenu l'un des plus puiſſans princes de l'Europe par l'union du Hainaut, du Brabant et de la Hollande à ſes domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plupart abuſaient de ſes malheurs au point que le comte de *Richemont*, ſon connétable, frère du duc de *Bretagne*, fit étrangler deux de ſes favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la néceſſité où il fut de baiſſer dans les pays de ſon obéiſſance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres, à la fin du règne de *Charles V*; à moins de $\frac{15}{100}$ de ces mêmes livres actuelles; en ſorte qu'elle ne déſignait alors qu'un 50ᵉ de la valeur qu'elle avait déſignée peu d'années auparavant.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte*, *montant chevaux à poil*, comme dit *Monſtrelet*, *et feſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire*. On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion, Qu'était la pucelle d'Orléans

qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage et aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint héroïque. On la mena devant le roi, à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, et par une partie des docteurs de l'univerſité, et quelques conſeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice : le vulgaire le crut, et ce fut aſſez.

1429. Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, la ſeule reſſource de *Charles*; et étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, et leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête, et délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera ſacrer dans Reims, et accomplit ſa promeſſe, l'épée à la main. Elle aſſiſta au ſacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

1429. Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le ſacre du roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient

bientôt rétablir le roi légitime, et chasser l'étranger : mais l'instrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut blessée et prise en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré et respecté son courage. Le régent *Betfort* crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses anglais. Elle avait feint un miracle, *Betfort* feignit de la croire sorcière. Mon but est toujours d'observer l'esprit du temps ; c'est lui qui dirige les grands événemens du monde. L'université de Paris présenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accusant d'hérésie et de magie. Ou l'université pensait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou, si elle ne le pensait pas, elle commettait une lâcheté détestable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par *Cauchon*, évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un seul évêque d'Angleterre, assistés d'un moine dominicain, vicaire de l'inquisition, et par des docteurs de l'université. Elle fut qualifiée » de superstitieuse, devineresse du diable, » blasphémeresse de DIEU, et en ses saints et » saintes, errant par moult de fors en la foi » de CHRIST. » Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain et à l'eau dans une prison perpétuelle. Elle fit à ses juges une réponse digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait osé assister au sacre

La pucelle prisonnière, accusée par la sorbonne, et condamnée au feu par des évêques français et anglais.

de *Charles* avec son étendard, elle répondit: *Il est juste que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

1431. Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, qui n'étaient pas assurément en droit de la juger, puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapse, et firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même.

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce fanatisme composé de superstition et d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de *Glocester* à faire amende honorable dans l'église de Saint-Paul, et une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique; et en Bretagne on fit mourir, par le même supplice, le maréchal de *Retz*, accusé de magie, et d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que

Que les citoyens d'une ville immense, où les arts, les plaisirs et la paix règnent aujourd'hui, où la raison même commence à s'introduire, comparent les temps, et qu'ils se plaignent s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire, presqu'à chaque page de cette histoire. Observation.

Dans ces tristes temps, la communication des provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière osa, quelques années après la mort de la pucelle, prendre son nom en Lorraine, et soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice, et qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs et de biens; et un homme de la maison des *Armoises* l'épousa, en 1436, pensant en effet épouser la véritable héroïne qui, quoique née dans l'obscurité, eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions. (*)

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre événement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de son

(*) Voyez l'article ARC, JEANNE D'ARC, dans le Dictionnaire philosophique.

père, et en s'unissant avec le chef de la maison contre l'étranger. Il fit, à la vérité, payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier, et le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, et devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'*Orléans*, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois cents mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté et l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même *Philippe* qui avait, en 1300, institué la toison d'or en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, fesaient un grand commerce, et répandaient l'abondance dans ses Etats. La France lui dut enfin sa paix et sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversités, et malgré les guerres civiles et étrangères.

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna son royaume à peu-près comme *Henri IV* le conquit, cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas, à la vérité, ce courage brillant, cet esprit prompt et actif, et ce caractère héroïque de *Henri IV;* mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis et ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes et d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue et par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, et tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'Etat, chez les princes chrétiens; ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres, allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection et de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, et sept autres figurant les vertus théologales et cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte Saint-Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux.

Entrée de *Charles VII* dans Paris, reçu par les sept péchés mortels.

Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques ; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais et Guines, et perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers et d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent, autant que *Charles VII*, à la réunion de la France. Cét *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, et qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli et détrôné encore.

Etablissemens de *Charles VII*

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux ; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents soixante livres de paye annuelle, et chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce temps-là

Troupes réglées.

par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix, il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe. Cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de *Louis XI*.

Noblesse nouvelle.

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; et c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom et d'armes. Les possesseurs des fiefs immédiats furent dispensés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, composé des arrière-petits vassaux, qui resta sujet encore à servir dans les occasions.

Grand commerce de *Jacques cœur*.

On s'étonne qu'après tant de désastres la France eût tant de ressources et d'argent. Mais un pays riche par ses denrées ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, et ne le détruisent point. Les meurtres et les saccagemens qui désolent des familles

en enrichiſſent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Coſme Médici*, que nous appelons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* et la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet : car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes et des injuſtices des hommes ?

Le roi le fit mettre en priſon, et le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté et trahi ſon maître, et qu'il avait fait vendre des armes au ſoudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permiſe, et l'autre vertueuſe, il fut condamné à perdre tous ſes biens. Il trouva dans ſes commis plus de droiture que dans les courtiſans qui l'avaient

perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrâce. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer son commerce en Chypre, et n'eut jamais la faiblesse de revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de *Charles VII* fut assez heureuse pour la France, quoique très-malheureuse pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rébellions de son fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI*.

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième et quatorzième siècles.

Je voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funestes objets de l'histoire, et lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième siècle, et dans le commencement du quatorzième, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissentions, à sortir de cette grossièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la

chute de l'empire romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans et les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles et les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiècles groſſiers des inventions utiles, fruits de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philoſophie. Le ſecret, par exemple, de ſecourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du treizième ſiècle. Ce beau ſecret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agiſſent par le ſecours du vent, ſont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième ſiècle, en parle ; et avant lui on n'en parle point. Mais c'eſt un art connu long-temps auparavant chez les Grecs et chez les Arabes ; il en eſt parlé dans des poëtes arabes du ſeptième ſiècle. La faïence, qu'on feſait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaiſſait depuis long-temps l'uſage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en ſervir. Cet art, porté en Angleterre par les Français, vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les

Les Vénitiens eurent seuls, au treizième siècle, le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au seul hasard ; et les vues des hommes n'étaient point encore assez étendues pour qu'on fît usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé et bouilli, est du commencement du quatorzième siècle. *Cortusius*, historien de Padoue, parle d'un certain *Pax*, qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu à peu établis, et la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise, Gênes, Bologne, Sienne, Pise, Florence. Presque toutes les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie, dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c. Villes pauvres.

Quoique les forêts eussent couvert tant de terrains demeurés long-temps sans culture, cependant on ne savait pas encore se garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui sont aujourd'hui dans tous nos appartemens un secours et un ornement. Une famille entière

s'assemblait au milieu d'une salle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

Disette appelée frugalité.

La Flamma se plaint, au quatorzième siècle, selon l'usage des auteurs peu judicieux, que la frugale simplicité à fait place au luxe. Il regrette le temps de *Frédéric Barberousse*, et de *Frédéric II*, lorsque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, et la chandelle un luxe. On se servait, dit-il, chez les meilleurs citoyens de morceaux de bois sec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par semaine; les chemises étaient de serge et non de linge; la dot des bourgeoises les plus considérables était de cent livres tout au plus. Les choses ont bien changé, ajoute-t-il; on porte à présent du linge; les femmes se couvrent d'étoffes de soie, et même il y entre quelquefois de l'or et de l'argent; elles ont jusqu'à deux mille livres de dot, et ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il se plaint était encore loin à quelques égards de ce qui est aujourd'hui le nécessaire des peuples riches et industrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les

apothicaires comme un cordial. Toutes les maisons des particuliers étaient d'un bois grossier, recouvert d'une espèce de mortier qu'on appelle torchis; les portes basses et étroites, les fenêtres petites et presque sans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées et couvertes de fange, était un luxe; et ce luxe fut défendu par *Philippe le bel* aux bourgeoises. On connaît ce règlement fait sous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio;* „ Que personne n'ose donner plus de deux „ plats avec le potage. „

Un seul trait suffira pour faire connaître la disette d'argent en Ecosse et même en Angleterre, aussi-bien que la rusticité de ces temps-là, appelée simplicité. On lit dans les actes publics, que quand les rois d'Ecosse venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur assignait trente schellings par jour, douze pains, douze gâteaux et trente bouteilles de vin.

Luxe chez les seigneurs et prélats.

Cependant il y eut toujours chez les seigneurs de fief, et chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait nécessairement s'introduire chez les possesseurs des grandes terres. Dès longtemps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domestiques et de chevaux. Un concile de Latran, tenu

en 1179, ſous *Alexandre III*, leur reproche que ſouvent on était obligé de vendre les vaſes d'or et d'argent, dans les égliſes des monaſtères, pour les recevoir et pour les défrayer dans leurs viſites. Le cortége des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, et qui par conſéquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuſe alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Le commerce et l'induſtrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fait la richeſſe d'une nation. La vaiſſelle d'argent était preſque inconnue dans la plupart des villes. *Muſſus*, écrivain lombard du quatorzième ſiècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers et les taſſes d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix perſonnes à nourrir avec deux chevaux, eſt obligé de dépenſer par an juſqu'à trois cents florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup

d'endroits d'Italie, et bien plus en France aux douzième, treizième et quatorzième siècles. Les Florentins, les Lombards, qui fesaient seuls le commerce en France et en Angleterre, les juifs leurs courtiers, étaient en possession de tirer des Français et des Anglais vingt pour cent par an, pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent est la marque infaillible de la pauvreté publique.

Usure énorme en usage, preuve de misère; et misère, preuve de sottise.

Le roi *Charles V* amassa quelques trésors par son économie, par la sage administration de ses domaines (alors le plus grand revenu des rois) et par des impôts inventés sous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son ministre, le cardinal de *la Grange*, ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces trésors furent dissipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les siens dans Avignon. Le duc d'*Anjou*, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans sa malheureuse expédition d'Italie. La France resta dans la misère jusqu'aux derniers temps de *Charles VII*.

Il n'en était pas ainsi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur sein qu'on jouissait des douceurs de la vie. Les richesses et la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences et beaux arts, aux treizième et quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Frédéric II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui ſont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudeſque.

Langue romance adoucie.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Treviſana,
E lou cantar Provenſales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toſcana.

Ce monument eſt plus précieux qu'on ne penſe, et eſt fort au-deſſus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curioſité groſſière et ſans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eſt démentie chez aucune des nations dont *Frédéric* parle. Les Catalanes ſont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Eſpagne. La nobleſſe françaiſe a les mêmes

grâces martiales qu'on estimait alors. Une peau douce et blanche, de belles mains, sont encore une chose commune en Angleterre. La jeunesse a plus d'agrémens en Toscane qu'ailleurs. Les Génois ont conservé leur industrie, les Provençaux leur goût pour la poësie et pour le chant. C'était en Provence et en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'est si connu des amateurs de ces recherches que les vers sur les Vaudois de l'année 1100.

Citation essentielle.

Que non voglia maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli suo ennemi,
Loz dison qu'es Vaudes et los feson morir.

Cette citation a encore son utilité, en ce qu'elle est une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs sévères. (1)

(1) Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur esprit savaient se moquer des préjugés, et sentaient combien ces persécutions étaient injustes et atroces. On en trouve plusieurs autres preuves dans le *Recueil des fabliaux*, par M. *le Grand*. Cependant le fanatisme a duré encore six siècles, soit parce que la première et la dernière classe d'une nation sont toujours celles où la lumière arrive le plus tard, soit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progrès des lumières n'y supplée point, c'est toujours entre les mains de la populace que réside véritablement le pouvoir.

Ce jargon se maintint malheureusement tel qu'il était en Provence et en Languedoc, tandis que sous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force et à cette grâce qui, loin de dégénérer, se perfectionna encore. L'italien prit sa forme à la fin du treizième siècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuse *Jeanne*. Déjà *le Dante*, florentin, avait illustré la langue toscane par son poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie*; ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-dessus du mauvais goût de son siècle et de son sujet, et rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de l'*Arioste* et du *Tasse*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, persécuté par *Boniface VIII* et par *Charles de Valois*, ait dans son poëme exhalé sa douleur sur les querelles de l'Empire et du sacerdoce. Qu'il soit permis d'insérer ici une faible

Le Dante. traduction d'un des passages du *Dante*, concernant ces dissentions. Ces monumens de l'esprit humain délassent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux soleils les flambeaux luire au monde,
Qui sans se nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enseignaient les chemins,

Et nous montraient de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits et l'intervale.
Ce temps n'eſt plus, et nos cieux ont changé.
L'un des ſoleils de vapeurs ſurchargé,
En s'échappant de ſa ſainte carrière,
Voulut de l'autre abſorber la lumière.
La règle alors devint confuſion ;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre uſurpée
Voulut porter la houlette et l'épée.

Après *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo, patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était ſuſceptible. On trouve dans ces deux poëtes, et ſur-tout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits ſemblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité et la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au déſir de vous faire connaître, autant que je le puis, le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu-près le commencement de ſa belle ode à la *Fontaine de Vaucluſe*, en vers croiſés : *Pétrarque.*

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur ;

Arbre heureux, dont le feuillage,
Agité par les zéphyrs,
La couvrit de son ombrage,
Qui rappelles mes soupirs,
En rappelant son image;
Ornemens de ces bords, et filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissait quand vous touchiez son sein,
Rossignol dont la voix est moins douce et moins belle,
Air devenu plus pur, adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes,
Lieux dangereux et chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces qu'on appelle *Canzoni*, sont regardées comme ses chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortalisa la *Fontaine de Vaucluse*, *Laure* et lui-même. S'il n'avait point aimé, il serait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que soit cette imitation, elle fait entrevoir la distance immense qui était alors entre les Italiens et toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur et de cette mollesse élégante qui fait son caractère, que de vous

répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de fon fiècle payait à fon génie alors unique, mais furpaffé depuis par l'*Ariofte* et par le *Taffe*. Je ne pafferai pas fous filence que fa famille avait été bannie de Tofcane, et dépouillée de fes biens, pendant les diffentions des *Guelfes* et des *Gibelins*, et que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer fa patrie de fa préfence, et y jouir de la reftitution de fon patrimoine. La Gréce dans fes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût et plus d'eftime pour les talens.

Ce *Bocace* fixa la langue tofcane; il eft encore le premier modèle en profe pour l'exactitude et pour la pureté du ftyle, ainfi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jufqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome. *Bocace.*

Il y eut une fuite non interrompue de poëtes italiens qui ont tous paffés à la poftérité; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque*. Le *Boyardo*, comte de *Scandiano*, fuccéda au *Pulci*, et l'*Ariofte* les furpaffa tous par la fécondité de fon imagination. N'oublions pas que *Pétrarque*

et *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, et qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes fesaient oublier les temps criminels de son premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'esprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ses jours.

Les beaux arts, qui se tiennent comme par la main, et qui d'ordinaire périssent et renaissent ensemble, sortaient en Italie des ruines

Cimmabué. de la barbarie. *Cimmabué*, sans aucun secours, était comme un nouvel inventeur de la peinture, au treizième siècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaisir. Il reste sur-tout de lui cette fameuse peinture qu'on a mise en mosaïque, et qui représente le premier apôtre marchant sur les eaux; on la voit au-dessus de la grande porte de Saint-Pierre de Rome. *Brunelleschi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la musique, à la fin de l'onzième siècle, et rendu cet art plus facile et plus commun.

Toscans nos maîtres. On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toscans. Ils firent tout renaître par leur seul génie, avant que le peu de

ſcience qui était reſté à Conſtantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; et parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* ſur ſon exaltation, on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des véritables ſciences; et c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique et de mathématique que l'on ſavait alors.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions et des guerres; mais *Lucrèce*, chez les Romains, avait fait ſon poëme de la nature; *Virgile*, ſes bucoliques; *Cicéron*, ſes livres de philoſophie, dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, et dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne et qui trouble la terre. Remarque.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. St *Bernard* et *Abélard*, en France, au douzième

siècle, auraient pu être regardés comme de beaux esprits; mais leur langue était un jargon barbare, et ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime, à laquelle on assujettit ces hymnes latines des douzième et treizième siècles, est le sceau de la barbarie. Ce n'était pas ainsi qu'*Horace* chantait les jeux séculaires. La théologie scolastique, fille bâtarde de la philosophie d'*Aristote*, mal traduite et méconnue, fit plus de tort à la raison et aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns et les Vandales.

Langue française, alors jargon grossier.

Farces saintes.

L'art des *Sophocle* n'existait point; on ne connut d'abord en Italie que des représentations naïves de quelques histoires de l'ancien et du nouveau testament; et c'est de là que la coutume de jouer les mystères passa en France. Ces spectacles étaient originaires de Constantinople. Le poëte St *Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les opposer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs et des anciens Romains; et comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuses, et leurs théâtres une chose sacrée, *Grégoire de Nazianze* et ses successeurs firent des tragédies saintes; mais malheureusement le nouveau théâtre ne l'emporta pas sur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta sur celle des gentils. Il est resté de ces pieuses

farces des théâtres ambulans, que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de solennités, ils repréſentent la naiſſance et la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations ſeptentrionales adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio;* et enfin les Français ont mis ſur la ſcène des chefs-d'œuvre tirés de l'ancien teſtament.

Les confrères de la paſſion, en France, vers le ſeizième ſiècle, firent paraître JESUS-CHRIST ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve et groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans et lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs, et condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime; mais il eût fallu un temps éclairé, et dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; et puiſque les poëſies du perſan *Sadi* ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs et des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, et il a autant de réputation

Beaux arts dans l'Aſie.

que lui. Il est vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages ressemblent aux titres de leurs souverains, dans lesquels il est souvent question du soleil et de la lune. L'esprit de servitude paraît naturellement ampoulé ; comme celui de la liberté est nerveux, et celui de la vraie grandeur est simple. Les Orientaux n'ont point de délicatesse, parce que les femmes ne sont point admises dans la société. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à son imagination dans la solitude, où ils passent une partie de leur vie, et que l'imagination par elle-même est déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démosthène* et de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à persuader en Orient ? des esclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière ; ils peignent avec la parole : et quoique les figures soient souvent gigantesques et incohérentes, on y trouve du sublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce passage de *Sadi*, que j'avais traduit en vers blancs, et qui ressemble à quelques passages des prophètes hébreux. C'est une peinture de la grandeur de DIEU ; lieu commun, à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perse.

Traduction de *Sadi*.

Il sait distinctement ce qui ne fut jamais,
De ce qu'on n'entend point son oreille est remplie.

Prince,



Prince, il n'a pas besoin qu'on le serve à genoux.
Juge, il n'a pas besoin que sa loi soit écrite.
De l'éternel burin de sa prévision
Il a tracé nos traits dans le sein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le soleil;
Il sème de rubis les masses des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au son de sa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, et dans l'instant l'univers va rentrer
Dans les immensités de l'espace et du vide;
Qu'il parle, et l'univers repasse en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainsi cultivées sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, c'est une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le superflu qu'après le nécessaire; mais ce nécessaire manquait encore dans presque toute l'Europe. Que connaissait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne et dans la Lombardie septentrionale? les coutumes barbares et féodales, aussi incertaines que tumultueuses, les duels, les tournois, la théologie scolastique et les sortiléges.

Sottises d'Europe.

On célébrait toujours dans plusieurs églises la fête de l'âne, ainsi que celle des innocens

et des fous. On amenait un âne devant l'autel, et on lui chantait pour antienne, *Amen*, *Amen*, *Asine ; eh eh eh*, *sire âne*, *eh eh eh*, *sire âne.*

Du Cange et ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuscrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus.

Eh, sire âne ! çà, chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Fête de l'âne.

Une fille représentant la mère de DIEU allant en Egypte, montée sur cet âne, et tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession ; et à la fin de la messe, au lieu de dire, *Ite*, *missa est*, le prêtre se mettait à braire trois fois de toutes ses forces, et le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette superstition de sauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'aux treizième et au quatorzième siècles, quelques italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marché sur la mer, et était venu

jusque sur les bords de l'Adige, par le golfe de Venise; que JESUS-CHRIST lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ses os dans un âne artificiel qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en procession, trois fois l'année, avec la plus grande solennité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge *Marie* en attirerait davantage, et ne se trompa point; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de *Marie* avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pélerins, et les présens des princes, rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, et seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier et à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une

fois que ce fanatiſme auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours ſervi non-ſeulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'eſprit; et la ſuperſtition, en l'aveuglant, inſpire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans pluſieurs villes ſur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la croſſe à la main, donnant des bénédictions et des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans ſon origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, et ce fut enſuite un fou de cour qui prenait un droit ſur les filous et ſur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artiſans, de bourgeois, de femmes: les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en myſtères ſacrés; et c'eſt de-là que vient la ſociété des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

Flagellans. La plus mépriſable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, et ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'inſolence de quelques prêtres qui s'aviſèrent d'abuſer de la faibleſſe des pénitens publics, juſqu'à les fuſtiger. On voit encore un reſte

de cet ufage dans les baguettes dont font armés les pénitenciers à Rome; enfuite les moines fe fuftigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatrifé d'un moine. *Pierre Damien*, dans l'onzième fiècle, excita les féculiers même à fe fouetter tous nus. On vit, en 1260, plufieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent enfuite une partie de l'Europe. Cette affociation fit même une fecte qu'il fallut enfin diffiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en fe fuftigeant, des fous marchaient dans prefque toutes les villes à la tête des proceffions, avec une robe pliffée, des grelots, une marotte; et la mode s'en eft encore confervée dans les villes des Pays-Bas, et en Allemagne. Nos nations feptentrionales avaient pour toute littérature en langue vulgaire les farces nommées *moralités*, fuivies de celles de la *mère fotte* et du *prince des fots*.

Révélations, fortiléges.

On n'entendait parler que de révélations, de poffeffions, de maléfices. On ofe accufer la femme de *Philippe III* d'adultère, et le roi envoie confulter une béguine pour favoir fi fa femme eft innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entre eux une affociation par écrit, et fe promettent un fecours mutuel contre ceux qui voudront les

faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une sorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI* est attribuée à un sortilége, et on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de *Glocester*, en Angleterre, est condamnée à faire amende honorable devant l'église de Saint-Paul, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; et une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore-là le moindre des malheurs.

Barbarie et misère. L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie et de la France furent saccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encore partagée entre les chrétiens et les mahométans arabes; et chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin, du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive et à la misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième ſiècle, on a vu les croiſades dépeupler et appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croiſades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne*, ils ne ſont pas moins malheureux, et ſont encore plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiècles avec le nôtre (quelques perverſités et quelques malheurs que nous puiſſions éprouver) doit nous faire ſentir notre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Grands hommes qui ne peuvent corriger leur ſiècle.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage: il y eut de grandes vertus dans tous les Etats, ſur le trône et dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les eccléſiaſtiques; mais ni un St *Louis* ni un St *Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs et des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les céſars de l'Allemagne et contre les pontifes romains, les ſchiſmes fréquens, et enfin le grand ſchiſme d'Occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des temps paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux? Tout homme eſt formé par ſon ſiècle; bien peu s'élèvent au-deſſus des mœurs du temps. Les attentats dans

lesquels plusieurs papes furent entraînés, leurs scandales autorisés par un exemple général, ne peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la peinture de leurs vices et de leurs désastres ? à faire voir combien Rome est heureuse depuis que la décence et la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les vicissitudes recueillies dans cet *Essai sur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuse, jusqu'à ce que les lois et le pouvoir législatif aient été établis sans contradiction ?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres, quelques bons esprits nés dans les ténèbres des nations septentrionales ne purent y attirer les sciences et les arts.

Charles V le sage, digne d'un meilleur temps.

Le roi de France *Charles V* qui rassembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuses compositions de ce temps. C'est faire un amas de cailloux tirés d'antiques masures quand on est entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pise un astrologue ;

et

et *Catherine*, fille de cet aſtrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* diſait : *Tant que doctrine ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, ſans commerce, ſans police, ſans coutumes écrites, et gouverné par mille coutumes différentes ; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, et l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare ? La nobleſſe françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette maſcarade, et juſtifiaient ce qu'avait dit *Frédéric II : Plas me el cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous *Philippe de Valois*, *Jean* et *Charles VI.* Mais comment était-elle plus

familière aux Anglais? c'eſt peut-être que combattant loin de leur patrie, ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille et plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchiſſemens, priviléges des villes, états généraux.

De l'anarchie générale de l'Europe, de tant de déſaſtres mêmes, naquit le bien ineſtimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales et tant d'autres cités.

Servitude établie dans preſque toute l'Europe.

Vous avez déjà obſervé que dans les commencemens de l'anarchie féodale preſque toutes les villes étaient peuplées plutôt de ſerfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres, et où les habitans appartiennent à leur ſeigneur, qui a ſur eux droit de vie et de mort. Il en fut de même en Allemagne et en France. Les empereurs commencèrent par affranchir pluſieurs villes; et, dès le treizième ſiècle, elles s'unirent pour leur défenſe commune contre

les ſeigneurs de châteaux qui ſubſiſtaient de brigandage.

Louis le gros, en France, ſuivit cet exemple dans ſes domaines, pour affaiblir des ſeigneurs qui lui feſaient la guerre. Les ſeigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la chevalerie.

Enfin, en 1167, le pape *Alexandre III* déclare, au nom du concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la ſervitude.* Cette loi ſeule doit rendre ſa mémoire chère à tous les peuples; ainſi que ſes efforts pour ſoutenir la liberté de l'Italie doivent rendre ſon nom précieux aux Italiens.

Servitude abolie en quelques pays.

C'eſt en vertu de cette loi que, long-temps après, le roi *Louis Hutin* dans ſes chartes déclara que tous les ſerfs qui reſtaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'eſt*, dit-il, *le royaume des Francs*. Il feſait, à la vérité, payer cette liberté; mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés et très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les ſeigneurs ſes vaſſaux à faire pour les ſujets de leurs domaines ce qu'il feſait pour les ſiens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes reſtèrent encore long-temps hommes de *poeſt*, hommes

de puissance, attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère, en France, que du temps de *Charles VII*, que la servitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il est si difficile de faire bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il est encore quelques cantons en France où le peuple est esclave; et, ce qui est aussi horrible que contradictoire, esclaves de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la sagesse.

Anoblissemens.

Avant *Louis Hutin* les rois anoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de St *Louis*, anoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier; son anoblissement eût été ridicule; c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfèvres* ces dépositaires, ainsi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France: et St *Louis* anoblit, sans doute, son chirurgien *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan.

Tiers-état appelé aux parlemens du royaume.

Les communautés des villes avaient commencé en France, sous *Philippe le bel*, en 1301, à être admises dans les états-généraux, qui furent alors substitués aux anciens parlemens de la nation, composés auparavant des seigneurs et des prélats. Le tiers-état y forma son

avis sous le nom de requête; cette requête fut présentée à genoux. L'usage a toujours subsisté que les députés du tiers-état parlassent aux rois, un genou en terre, ainsi que les gens du parlement, du parquet, et le chancelier même, dans les lits de justice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'opposer aux prétentions du pape *Boniface VIII.* Il faut avouer qu'il était triste pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat; l'un composé des seigneurs des fiefs, qui ne fesaient pas la cinq-millième partie de la nation; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, et qui, par son institution sacrée, est destiné à un ministère supérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien jusque-là. C'était une des véritables raisons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute industrie. Si en Hollande et en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons séculiers et ecclésiastiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Venise, à Gènes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais esclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne,

étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la républi-que. Ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnaies, ſa perſécution contre les templiers, et une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII*, et contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Il eſt eſſentiel de faire ſur les états-généraux de France une remarque que nos hiſtoriens auraient dû faire : c'eſt que la France eſt le ſeul pays du monde où le clergé faſſe un ordre de l'Etat. Par-tout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richeſſes; ils ſont diſtingués du peuple par leurs vêtemens; mais ils ne compoſent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne ſont ordre de l'Etat ni à Rome ni à Conſtantinople. Ni le pape ni le grand turc n'aſſemblent jamais le clergé, la nobleſſe et le tiers-état. L'*uléma*, qui eſt le clergé des Turcs, eſt un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre, les évêques ſiégent en parlement, mais ils y ſiégent comme barons et non comme prêtres. Les

évêques, les abbés ont séance à la diète d'Allemagne, mais c'est en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France est la seule où l'on dise, *le clergé*, *la noblesse et le peuple.*

Les communes en Angleterre.

La chambre des communes en Angleterre commençait à se former dans ces temps-là, et prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainsi le chaos du gouvernement commençait à se débrouiller presque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occasionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté et tant de droits, ne purent de long-temps sortir de la barbarie où l'abrutissement, qui naît d'une longue servitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* et de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, et il ne respira que dans les dernières années de *Charles VII*. Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de *Henri V*. Son sort fut moins à plaindre en Allemagne, du temps de *Venceslas* et de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAPITRE LXXXIV.

Tailles et monnaies.

Le tiers-état ne servit, en 1345, aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides et des gabelles ; mais il est certain que si les états avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité ; car immédiatement après le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnaie, et décrédité par ses malheurs, les états de 1355, dont nous avons déjà parlé, nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, et comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources et ses forces, a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite, et de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les lois et les usages, au lieu d'en faire ; ils

France sans lois.

étaient étonnés et incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis et maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire, représentant la nation. C'est là qu'on connaît sur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement est devenu entièrement différent ; il était alors tout semblable. Les états d'Aragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands priviléges.

Subsides noblement accordés.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour son roi *Charles VII*, contre l'usurpateur *Henri V*; lui accordèrent généreusement une taille générale, en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le temps même où l'on craignait de laisser les terres sans culture. (Ce sont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne restait presque plus de domaines à *Charles VII ;* et, sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui et pour la patrie, sans le connétable de *Richemont* qui le maîtrisait, mais qui le servait à ses dépens, il était perdu.

Tailles anciennes

Bientôt après, les cultivateurs, qui avaient payé auparavant des tailles à leurs seigneurs

dont ils avaient été ferfs, payèrent ce tribut au roi feul dont ils furent fujets. Ce n'eft pas que les rois n'euffent auffi levé des tailles, même avant S[t] *Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain et vin* payée d'abord en nature, et enfuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'ufage des collecteurs, de marquer fur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites; et ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât, en 1454, lorfqu'il eut remis dans le royaume la police et la tranquillité, dont il avait été privé depuis fi long-temps, et lorfqu'une fi longue fuite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je confidère donc ici en général le fort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'eft au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'hiftoire. C'eft là que chaque écrivain eût dû dire, *homo fum;* mais la plupart des hiftoriens ont décrit des batailles.

Monnaie faible.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaibliffement des monnaies. Chaque feigneur en fefait frapper, et altérait le titre

et le poids, se fesant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les rois avaient été obligés par la nécessité des temps de donner ce funeste exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, et sur-tout de la France, avait été englouti en Asie et en Afrique par les infortunes des croisades. Il fallut donc dans les besoins toujours renaissans augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre, dans le temps du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis son royaume, valait entre 8 et 9 de nos livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois et demie plus pauvre.

Peu d'argent comptant

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi ! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Première monnaie d'or au coin des rois d'Angleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des eſpèces d'or. Qu'on ſonge que les Romains n'en eurent que ſix cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-ſix mille livres ſterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'eſt avec ce faible ſecours qu'il voulut conquérir la France. Auſſi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, et de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes ſe feſaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaiſſait alors en Suède que de la monnaie de fer et de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait paſſé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette diſette générale d'argent, qu'on éprouvait en France après les croiſades, le roi *Philippe le bel* avait non-ſeulement hauſſé le prix fictif et idéal des eſpèces; il en fit fabriquer de bas-aloi, il y fit mêler trop d'alliage; en un mot c'était de la fauſſe monnaie; et les ſéditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuſe. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel;* il feſait jurer

ſur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le ſecret. Il leur enjoint dans ſon ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids*. Mais, comment pouvait-il ſe flatter que cette infidélité ne ſerait point découverte? et quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices! quel temps où preſque tous les ſeigneurs de fiefs, depuis St *Louis*, feſaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* et à *Philippe de Valois!* Ces ſeigneurs vendirent en France au ſouverain leur droit de battre monnaie: ils l'ont tous conſervé en Allemagne; et il en a réſulté quelquefois de grands abus, mais non de ſi univerſels ni de ſi funeſtes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris, juſqu'à Charles VII.

Si *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de St *Louis*, fit beaucoup de bien en appelant aux aſſemblées de la nation les citoyens, qui ſont en effet le corps de la nation; il n'en fit pas moins, en inſtituant ſous le nom de parlement une cour ſouveraine de judicature ſédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit ſur l'origine et ſur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confuſes, parce que tout paſſage des anciens uſages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes et des requêtes repréſentent préciſément les anciens conquérans de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre juſtice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, et que le parlement eſt appelé *la cour des pairs.*

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il ſe fit un grand changement en France ſous *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième ſiècle; c'eſt que le grand gouvernement féodal et ariſtocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France; c'eſt que *Philippe le bel* érigea preſqu'en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Toulouſe, de Normandie, et les grands jours de Troyes, pour rendre la juſtice; c'eſt que le parlement de Paris était le plus conſidérable par ſon grand diſtrict, que *Philippe le bel* le rendit ſédentaire à Paris, et que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépoſitaire et l'interprète des lois anciennes et nouvelles, le gardien des droits de la couronne, et l'oracle de la nation. Mais il ne

repréſentait nullement la nation. Pour la repréſenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en ſa perſonne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Le conſeil étroit du roi, les états-généraux, le parlement, étaient trois choſes très-différentes. Les états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conſeil du roi était compoſé des grands officiers qu'il voulait y admettre, et ſur-tout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du ſang; et la cour de juſtice, nommée parlement, devenue ſédentaire à Paris, était d'abord compoſée d'évêques et de chevaliers, aſſiſtés de légiſtes, ſoit tonſurés, ſoit laïques, inſtruits des procédures. Ce qu'était le parlement de Paris.

Il fallait bien que les pairs euſſent droit de ſéance dans cette cour, puiſqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais, quand les pairs n'y auraient pas eu droit de ſéance, elle n'en eût pas moins été une cour ſuprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne eſt une cour ſuprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'Empire n'y aient jamais aſſiſté; et comme le conſeil de Caſtille eſt encore une juridiction Pairs.

ſuprême, quoique les grands d'Eſpagne n'aient pas le privilége d'y avoir ſéance.

Différence entre parlement, cour de juſtice, et parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes aſſemblées des champs de mars et de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit, à la vérité, d'y aſſiſter; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le ſont encore en Angleterre, les ſeuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne; et quand on en créait de nouveaux, on n'oſait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant ceſſé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquiſe par ſon mariage, il érigea en pairie la Bretagne et l'Artois. Les ſouverains de ces Etats ne venaient pas, ſans doute, juger des cauſes au parlement de Paris, mais pluſieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'aſſemblait d'abord deux fois l'an. On changeait ſouvent les membres de cette cour de juſtice, et le roi les payait de ſon tréſor pour chacune de leurs ſéances.

Pourquoi cour ſouveraine.

On appela ces parlemens *cours ſouveraines*; le préſident s'appelait le ſouverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel : Que nul maître ne s'abſente de la chambre ſans le congé de ſon ſouverain.* Je dois encore

remarquer

remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Evêques exclus de cette cour.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le long*, en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, et précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot, un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la noblesse; on les appela souvent *chevaliers ès lois*. Mais les nobles de nom et d'armes affectèrent toujours de mépriser cette noblesse paisible. Les descendans des hommes de loi ne sont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'est un reste de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

Roture en parlement.

On objecte que ce n'eſt pas la fonction de rendre la juſtice qui les aviliſſait, puiſque les pairs et les rois la rendaient; mais que des hommes nés dans une condition ſervile, introduits d'abord au parlement de Paris pour inſtruire les procès, et non pour donner leurs voix, et ayant prétendu depuis les droits de la nobleſſe, à qui ſeule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette nobleſſe des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie françaiſe, nous écrit que pour être digne de faire l'hiſtoire de France, il faut être verſé dans nos anciens uſages; qu'il faut ſavoir, par exemple, que les conſeillers du parlement furent originairement des ſerfs qui avaient étudié nos lois, et qui conſeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite, mais il eſt plus vrai encore que la plupart n'étaient point ſerfs: qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement ſous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout temps et en tout pays, a plus de facilités pour s'inſtruire que les hommes nés dans l'eſclavage.

Ce tribunal était, comme vous ſavez, de

qu'eſt en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vaſſaux de ceux de France, imitèrent en tout les uſages de leurs ſuzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut réſider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi et les pairs anglais peuvent caſſer les jugemens du banc, comme le roi de France caſſe les arrêts du parlement en ſon conſeil d'Etat, et comme il les caſſerait avec les pairs, les hauts-barons et la nobleſſe dans les états-généraux qui ſont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce mot de *banc* prouve la reſſemblance parfaite; le banc des préſidens a retenu ſon nom chez nous, et nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

Parlement de Paris ſemblable au banc du roi d'Angleterre.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre; nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont ſubſiſté toujours. Ils ont partagé la légiſlation; les nôtres rarement convoqués ſont hors d'uſage. Les cours de juſtice, appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, et s'étant enfin conſidérablement accrues, ont acquis inſenſiblement, tantôt

par la conceſſion des rois, tantôt par l'uſage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient, ni ſous *Philippe le bel*, ni ſous ſes fils, ni ſous *Louis XI*.

Le plus grand luſtre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduiſirent, de faire enregiſtrer leurs traités et leurs édits à cette chambre du parlement ſédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'Etat, ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi et les impôts était inconteſtablement du reſſort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement ſur les finances ſont du temps de *François I*.

Tout change chez les Français beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût ſigné du ſouverain. Il en eſt encore ainſi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres Etats : rien n'eſt plus humain et plus juſte. Le fanatiſme, l'eſprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort pluſieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'eſt-à-dire à l'Etat ; on ôte un homme à la patrie, on flétrit ſa famille, ſans que celui qui repréſente la patrie le ſache.

Combien d'innocens accuſés d'héréſie, de ſorcellerie et de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé !

Loin que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris, au palais de S[t] *Louis*, que *Charles VI* tint, le 23 décembre 1420, ce fameux lit de juſtice, en préſence du roi d'Angleterre *Henri V*; ce fut là qu'il nomma *ſon très-amé fils Henri*, *héritier*, *régent du royaume*. Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles*, *ſoi-diſant dauphin*, et que tous les complices du meurtre de *Jean ſans peur*, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèſe-majeſté, et privés de toute ſucceſſion. Ce qui était en effet condamner le dauphin ſans le nommer.

Il y a bien plus; on aſſure que les regiſtres du parlement ſous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à ſon de trompe, au mois de janvier, et condamné par contumace au banniſſement perpétuel; *de quoi*, ajoute ce regiſtre, *il appela à* DIEU *et à ſon épée*. Si le regiſtre eſt véritable, il ſe paſſa donc près d'une année entre la condamnation et le lit de juſtice, qui ne confirma que trop ce funeſte

Charles VII condamné au parlement de Paris.

arrêt. Il n'eſt point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc aſſaſſiné, était tout-puiſſant dans Paris ; la mère du dauphin était devenue pour ſon fils une marâtre implacable ; le roi, privé de ſa raiſon, était entre des mains étrangères, et enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puiſqu'il avait fait aſſaſſiner à ſes yeux ſon parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége ſur la foi des ſermens. Il faut encore conſidérer quel était l'eſprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, et régent de France, avait été mis en priſon à Londres, étant prince de Galles, ſur le ſimple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un ſoufflet lorſque ce juge était ſur ſon tribunal.

On vit dans le même ſiècle un exemple atroce de la juſtice pouſſée juſqu'à l'horreur. Un ban de croatie oſe juger à mort, et faire noyer la régente de Hongrie, *Eliſabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

On n'oſe procéder contre le duc de *Bourgogne*, puiſſant ; et on procède contre le dauphin, perſécuté.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre eſpèce ; il n'était que l'organe d'une force ſupérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il aſſaſſina le duc d'*Orléans*, et on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On doit ſe ſouvenir, en liſant la déplorable hiſtoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes, qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après; mais tout était double dans la ſubverſion qui arriva ſous *Charles VI.* Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux univerſités de Paris; et chaque parti avait ſes maréchaux et ſes grands officiers.

Toutes les charges doubles en France.

J'obſerve encore que dans ces ſiècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de préſider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de ſa vie, fut lui-même, ſelon cette coutume, à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon*; coutume qui parut depuis indigne de la juſtice et de la majeſté royale, puiſque la préſence du ſouverain ſemblait gêner les ſuffrages, et que dans une affaire criminelle cette même préſence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs.

Uſages dans les jugemens des pairs.

Enfin je remarque que pour juger un pair, il était eſſentiel d'aſſembler des pairs. Ils étaient ſes juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon*; il fit plus, il admit dans cette aſſemblée des tréſoriers de France, avec

les députés laïques du parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des lois, des priviléges, n'eſt en beaucoup de pays, et ſur-tout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux uſages antiques, et de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours? eſt-ce à celle où le mot de *parlement* ſignifiait une aſſemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler, au 1er de mars, les partages des dépouilles? eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi *parlement*? A quel ſiècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, et le rétabliſſement entier de la république romaine; et un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du ſultan l'ancien aréopage et les aſſemblées du peuple qui s'appelaient *égliſes*.

CHAPITRE

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Bâle tenu du temps de l'empereur Sigiſmond et de Charles VII, au quinzième ſiècle.

Ce que ſont des états-généraux pour les rois, les conciles le ſont pour les papes; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'eſprit le plus républicain, les états ne ſe ſont jamais crus au-deſſus des rois, quoiqu'ils aient dépoſé leurs ſouverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les électeurs qui dépoſèrent l'empereur *Venceſlas* ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Aragon diſaient au roi qu'ils éliſaient: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur ſouverain.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'évêques de tant d'égliſes également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un ſouverain, et les égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine et la diſcipline ne

Si un concile a le droit de dépofer un pape, un évêque prince.

peuvent être foumifes à la décifion d'un feul homme, au mépris du monde entier. Les conciles font donc fupérieurs aux papes dans le même fens que mille avis doivent l'emporter fur un feul. Refte à favoir s'ils ont le droit de le dépofer comme les diètes de Pologne et les électeurs de l'empire allemand ont le droit de dépofer leur fouverain.

Cette queftion eft de celles que la raifon du plus fort peut feule décider. Si d'un côté un fimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une affemblée du monde chrétien peut à plus forte raifon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eft fouverain. Ce n'eft pas un concile qui lui a donné fon Etat; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand fes fujets font contens de fon adminiftration? Un électeur eccléfiaftique, dont l'Empire et fon électorat feraient contens, ferait en vain dépofé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il refterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Eglife, et maître chez lui, demeurerait fouverain.

Différence entre les conciles de Bâle et de Conftance.

Le concile de Conftance avait dépofé le fouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppofer. Le concile de Bâle, qui prétendit dix ans après fuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eft trompeur,

combien font différentes les affaires qui femblent les mêmes, et que ce qui eft grand et feulement hardi dans un temps, eft petit et téméraire dans un autre.

Le pape *Eugène* caffe le concile.

Le concile de Bâle n'était qu'une prolongation de plufieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne : mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu, en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diffoudre leur affemblée, ni même celui de la transférer ; et qu'il leur était foumis fous peine de punition. Le pape *Eugène*, fur cet énoncé, ordonna la diffolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, et que ce zèle pouvait être funefte. L'empereur *Sigifmond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la perfonne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII*. Il ménageait à la fois le pape et le concile. Le fcandale s'en tint long-temps aux négociations ; on y fit entrer l'Orient et l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus fe foutenir contre les Turcs que par les princes latins ; et pour obtenir un faible fecours très-incertain, il fallait que l'Eglife grecque fe foumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette foumiffion. Plus le péril était proche, plus les

Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, second du nom, que le péril intéressait davantage, consentait à faire par politique ce que tout son clergé refusait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à la fois au pape et au concile; et tous deux se disputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambassadeurs à Bâle, où le pape avait quelques partisans, qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur, et des galères pour l'amener en Italie; qu'ensuite on le recevrait à Bâle. Les émissaires du pape firent un décret clandestin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur serait reçu à Florence, où le pape transférait l'assemblée; ils enlevèrent la serrure de la cassette où l'on gardait les sceaux du concile, et scellèrent ainsi, au nom des pères mêmes, le contraire de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit; et il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Tour plus adroit du pape *Eugène*.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits, et écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté; elle se conduisait avec si peu de prudence que, dans un écrit

que les pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'héréfie des hussites, ils allaient détruire l'héréfie de l'Eglise grecque. Le pape, plus habile, traitait avec plus d'adresse; il ne parlait aux Grecs que d'union et de fraternité, et épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, et qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

Union passagère des Eglises grecque et latine, en 1439.

L'empereur défrayé par le pape, s'embarque avec son patriarche et quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentimens de toute l'Eglise grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur et les évêques, dans leur soumission réelle, gardèrent en apparence la majesté de l'Empire et la dignité de l'Eglise grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape; mais après quelques contestations sur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-temps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le pape transféra son concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Eglise grecque adoptèrent le purgatoire. Il fut décidé que *le saint Esprit procède du Père et du Fils par la production de spiration; que le Père communique*

tout au Fls, excepté la paternité, et que le Fils a de toute éternité la vertu productive.

Enfin l'empereur grec, ſon patriarche, et preſque tous ſes prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi long-temps débattu de la primatie de Rome. L'hiſtoire Byzantine aſſure que le pape acheta leur ſignature. Cela eſt vraiſemblable; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, et les évêques d'un pays déſolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union anathématiſée à Conſtantinople.

Cette union des Grecs et des Latins fut à la vérité paſſagère : ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue.* Toute l'Egliſe grecque la réprouva. Les évêques qui avaient ſigné à Florence en demandèrent pardon à Conſtantinople; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit ſon maître.* Ils ne furent réconciliés à leur Egliſe qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'Egliſe latine et la grecque furent plus diviſées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerſels, de leurs ſciences, ſe fortifièrent dans leur haine et dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptiſaient les Latins qui revenaient à eux; et de-là vient qu'aujourd'hui, à Pétersbourg et à Riga, les

prêtres ruſſes donnent un ſecond baptême à un catholique qui embraſſe la religion grecque. Pluſieurs retranchèrent la confirmation et l'extrême-onction du nombre des ſacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la proceſſion du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion ſous une ſeule eſpèce ; et il eſt très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Egliſe de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* paſſait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur grec et ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, et jamais pontife, avant lui, n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'Egliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe.

Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux Latins, et qu'il finit autant qu'il eſt en lui le ſchiſme de l'Orient et de l'Occident, le concile de Bâle le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle*, *ſimoniaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique et parjure*. *Eugène* dépoſé. 1439.

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux ; ſi on le regarde par les règles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces règlemens, et qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. Le corps le plus auguſte,

quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France, *Charles VII*, adopta les règles que l'on avait faites avec ſageſſe, et rejeta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Défenſe aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

Ce ſont ces règlemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à St *Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y ſont confirmées; les annates déclarées ſimoniaques; les réſerves, les expectatives y ſont déteſtées. Mais d'un côté, on n'oſe jamais faire tout ce qu'on peut, et de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi ſi fameuſe qui aſſure les libertés de l'Egliſe gallicane permet qu'on appelle au pape en dernier reſſort, et qu'il délègue des juges dans toutes les cauſes eccléſiaſtiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer ſi aiſément. C'était en quelque ſorte reconnaître le pape pour maître; et dans le temps même que la pragmatique lui laiſſe le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec auſſi peu de raiſon que le pape en aurait de fixer le nombre des

ducs et pairs, ou des grands d'Efpagne. Ainfi tout eft contradiction. Il eft vrai que le concile de Bâle avait le premier fait cette défenfe aux papes. Il n'avait pas confidéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; et que plus une dignité eft rare, plus elle eft refpectée.

Ce fut encore la difcipline établie par ce concile qui produifit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France; le concordat germanique s'eft foutenu. Tous les ufages d'Allemagne ont fubfifté. Elections des prélats, inveftitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de féance, prefque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des ufages reçus du temps de *Charles VII.*

Le concile de Bâle, ayant dépofé vainement un pape très-fage, que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui oppofa, comme on fait, un fantôme, un duc de Savoie, *Amédée VIII*, qui avait été le premier duc de fa maifon, et qui s'était fait ermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* eft bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara fouverain pontife, tout féculier qu'il était. Ce qui avait caufé de violentes guerres du temps d'*Urbain VI*, ne produifit alors que

Anti-pape.

des querelles eccléſiaſtiques, des bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le concile appelait *Eugène* ſimoniaque, hérétique et parjure; le ſecrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, et nommait *Amédée* Cerbère et Antechriſt. Enfin ſous le pape *Nicolas V* le concile ſe diſſipa peu à peu de lui-même; et ce duc de Savoie ermite et pape, ſe contenta d'être cardinal, laiſſant l'Egliſe
1449. dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-ſeptième et le dernier ſchiſme conſidérable, excité pour la chaire de S[t] *Pierre*. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été ſi ſouvent diſputé.

Le pape *Pie II* condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

Æneas Picolomini, florentin, poëte et orateur, qui fut ſecrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour ſoutenir la ſupériorité des conciles ſur les papes. Mais lorſqu'enſuite il fut pape lui-même, ſous le nom de *Pie II*, il cenſura encore plus violemment ſes propres écrits, immolant tout à l'intérêt préſent qui ſeul fait ſi ſouvent les principes de vérité et d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ſes lettres, imprimées depuis dans le recueil de ſes aménités, recommande à ſon père un de ſes bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaiſe. Il ne condamna point ſes amours comme il

condamna ſes ſentimens ſur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les temps. Les pères de Conſtance avaient livré au bûcher *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtans ſeulement dans les ſentimens de *Wiclef* ſur la hiérarchie et ſur la diſcipline de l'Egliſe.

Les huſſites, du temps du concile de Bâle, allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le raſé*, ce fameux capitaine, compagnon et ſucceſſeur de *Jean Ziska*, vint diſputer au concile de Bâle à la tête de deux cents gentilhommes de ſon parti. Il ſoutint entre autres choſes *que les moines étaient une inventention du diable.* „ Oui, dit-il, je le „ prouve. N'eſt-il pas vrai que JESUS-CHRIST „ ne les a point inſtitués ? Nous n'en diſcon- „ venons pas, dit le cardinal *Julien*. Hé „ bien, dit *Procope*, il eſt donc clair que c'eſt „ le diable. „ Raiſonnement digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. *Æneas Silvius* témoin de cette ſcène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire ; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* et *Jérôme* par un arrêt de mort.

Cavaliers huſſites au concile.

On a vu pendant ce concile quel était l'aviliſſement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, et faire le ſacrifice de leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils quelques années après ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes et les ſuites de cette révolution.

CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'empire grec, ſoi-diſant empire romain. Sa faibleſſe, ſa ſuperſtition, &c.

LES croiſades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Conſtantinople; car les princes croiſés, en uſurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré et appauvri.

On doit ſe ſouvenir que cet empire retourna aux Grecs, en 1261, et que *Michel Paléologue* l'arracha aux uſurpateurs latins, pour le ravir à ſon pupille *Jean Laſcaris*. Il faut encore ſe repréſenter que dans ce temps-là le frère de St *Louis*, *Charles d'Anjou*, envahiſſait Naples et Sicile, et que ſans les vêpres ſiciliennes il

eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'Eglise grecque ; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti et la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manége, que son propre fils *Andronic*, schismatique, malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne. 1283.

Sottises grecques.

Ces malheureux grecs, pressés de tous côtés, et par les Turcs, et par les Latins, disputaient cependant sur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle ; et l'autre, que DIEU l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines et de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie mineure, et bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman.

Ottoman, de qui sont descendus tous les empereurs *Osmanlis*, avait établi le siége de sa domination à Burse en Bithynie. *Orcan*, son

fils, vint jusqu'aux bords de la Propontide,
Empereur grec, beau-père du sultan turc. et l'empereur *Jean Cantacusène* fut trop heureux de lui donner sa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Bientôt après, *Cantacusène*, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui disputait, s'enferma dans un monastère. Un empereur, beau-père du sultan, et moine, annonçait la chûte de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaisseaux, et ils voulaient passer en Europe. Tel était l'abaissement de l'Empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Constantinople, séparé par un canal qui forme le port. Le sultan *Amurat*, fils d'*Orcan*, engagea, dit-on, les Génois à passer ses soldats au-deçà du détroit. Le marché se conclut ; et on tient que les Génois pour quelques milliers de besans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. *Amurat* passe et va jusqu'à Andrinople, où les Turcs s'établissent, menaçant de-là toute la chrétienté. L'empereur
1357. *Jean Paléologue* court à Rome baiser les pieds du pape *Urbain V*. Il reconnaît sa primatie ; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe et les funestes exemples des croisades ne permettaient

plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper ſous *Amurat*. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un eſclave avec un maître. Il ſert à la fois de 1374.
lieutenant et d'otage au conquérant turc; et après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à ſon fils aîné, dont ils ſe défiaient également, l'empereur donne ſon ſecond fils au ſultan. Ce fils nommé *Manuel*, ſert *Amurat* contre les chrétiens, et le ſuit dans ſes armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janiſſaires, déjà inſtituée, la forme qui ſubſiſte encore.

Ayant été aſſaſſiné dans le cours de ſes 1389.
victoires, ſon fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet* *Bajazet.*
le foudre, lui ſuccéda. La honte et l'abaiſſement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui ſon père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, et implore ſa protection contre ſon père, et contre *Manuel* ſon frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; et les Génois, toujours maîtres de Galata, l'aſſiſtent d'hommes et d'argent. *Andronic*, avec les Turcs et les Génois, ſe rend maître de Conſtantinople, et enferme ſon père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, et fait élever une citadelle près de

Galata, pour arrêter *Bajazet*, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, et de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet*, laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là
1396. qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne, et ces braves français commandés par l'empereur d'Occident, *Sigismond*. Les français, avant la bataille, avaient tué leurs prisonniers turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon : *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi; mais je méprise tes sermens et tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean sans peur*, assassin du duc d'*Orléans*, assassiné depuis par *Charles VII*. Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Le duc de *Bourgogne* prisonnier de *Bajazet*.

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court chez les rois de l'Europe

comme

comme son père *Jean I*, et son fils *Jean II*. Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un temps moins propice: c'était celui de la frénésie de *Charles VII*, et des désolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, et sa perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleversent le monde.

La puissance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine et au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes tartares, sauva Constantinople en attaquant *Bajazet*.

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan*, pour me conformer à l'usage, descendait de *Gengis*, par les femmes, selon les meilleurs historiens. Il naquit, l'an 1357, dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois sous *Alexandre*, et où ils fondèrent des colonies. C'est aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la

rivière du Gion, ou de l'Oxus; dont la fource eft dans le petit Thibet, environ à fept cents lieues de la fource du Tigre et de l'Euphrate. C'eft ce même fleuve Gion dont il eft parlé dans la Genèfe, et qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate et le Tigre: il faut que les chofes aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on fe figure un pays affreux; il eft pourtant dans le même climat que Naples et la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'eft une contrée délicieufe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine auffi un barbare approchant de la brute: on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, fans cette efpèce de mérite dont les fuccès font la récompenfe. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition qu'étant né fans Etats, il fubjugua autant de pays qu'*Alexandre*, et prefqu'autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale de Coraffan, fur les frontières de la Perfe. De-là il va fe rendre maître de la province de Candahar. Il fubjugue toute l'ancienne Perfe; il retourne fur fes pas pour foumettre les peuples de la Tranfoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paffe aux Indes, les foumet, fe faifit de Déli qui en

était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui ſe ſont rendus maîtres de la Perſe ont auſſi conquis ou déſolé les Indes. Ainſi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent aiſément. *Sha-Nadir*, de nos jours, n'a eu qu'à s'y préſenter; il y a donné la loi, et en a emporté des tréſors immenſes.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne ſur ſes pas. Il ſe jette ſur la Syrie; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà ſoumiſe, et qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage et au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cents mille habitans; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, et ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques ſéchées au ſoleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun ſecours chez les chrétiens, s'adreſſe enfin à ce tartare. Cinq princes mahométans, que *Bajazet* avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps ſon ſecours. Il deſcendit dans l'Aſie mineure, appelé par les muſulmans et par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre obſerver au moins le droit des

nations. Il commence par envoyer des ambaſſadeurs à *Bajazet*, et lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, et de rendre juſtice aux princes muſulmans dépoſſédés. *Bajazet* reçoit ces propoſitions avec colère et avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre; il marche à lui. *Bajazet* lève le ſiége de Conſtantinople, et livre entre Céſarée et Ancire cette grande bataille où il ſemblait que toutes les forces du monde fuſſent aſſemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien diſciplinées, puiſqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, et tant de nations belliqueuſes. On ne ſaurait douter que *Tamerlan*, qui juſque-là combattit toujours avec les flèches et le cimeterre, ne fît uſage du canon contre les Ottomans, et que ce ne ſoit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, ſur leſquelles ſont gravés des caractères inconnus. Les Turcs ſe ſervirent contre lui dans la bataille de Céſarée, non-ſeulement de canons, mais auſſi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, ſi *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vaincu et pris.

1401.

Bajazet vit ſon fils aîné, *Muſtapha*, tué en combattant auprès de lui, et tomba captif

entre les mains de ſon vainqueur, avec un de ſes autres fils, nommé *Muſa*, ou *Moïſe*. On aime à ſavoir les ſuites de cette bataille mémorable entre deux nations qui ſemblaient ſe diſputer l'Europe et l'Aſie, et entre deux conquérans dont les noms ſont encore ſi célèbres; bataille qui d'ailleurs ſauva pour un temps l'empire des Grecs, et qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Fable de la cage, et de la raiſon qui empêche les ſultans de ſe marier.

Aucun des auteurs perſans et arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le diſent. Eſt-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? eſt-ce plutôt parce qu'ils ont copié des hiſtoriens grecs? Les auteurs arabes prétendent que *Tamerlan* ſe feſait verſer à boire par l'épouſe de *Bajazet* à demi-nue; et c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les ſultans turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'*Amurat II*, que nous verrons épouſer la fille d'un deſpote de Servie, et par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il eſt difficile de concilier la cage de fer et l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet* avec la généroſité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur, étant entré dans Burſe ou Pruſe, capitale des

Etats turcs asiatiques, écrivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une lettre qui eût fait honneur à *Alexandre. Je veux oublier*, dit *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je servirai de père à ses enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me suffisent, et de nouvelles faveurs de l'inconstante fortune ne me tentent point.*

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que *Tamerlan*, n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara sultan dans Burse ce même *Musa*, fils de *Bajazet*, et qu'il lui dit : *Reçois l'héritage de ton père ; une ame royale sait conquérir des royaumes, et les rendre.*

Les historiens orientaux, ainsi que les nôtres, mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, et ce qui mérite notre attention, c'est que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Musa*, qu'il fit sultan, et qu'il protégea pour l'opposer et à *Soliman* et à *Mahomet I*, ses frères, ne put leur résister, malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les

enfans de *Bajazet* ; et on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé, par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi ; et que le tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre et à s'établir vers l'Asie mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas, sans doute, de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il repasse l'Euphrate, et retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes Etats. Il avait conquis presqu'autant de terrain que *Gengis* : car si *Gengis* eut une partie de la Chine et de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie et une partie de l'Asie mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il possédait encore presque tout l'Indoustan, dont *Gengis* n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Hommages rendus à Tamerlan.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, et l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur grec, *Manuel*,

y envoya ſes ambaſſadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III*, roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers rois de Perſe. Tous les ordres de l'Etat, tous les artiſans paſsèrent en revue, chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils et toutes ſes petites-
1406. filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieilleſſe, après avoir régné trente-ſix ans, plus heureux par ſa longue vie et par le bonheur de ſes petits-fils, qu'*Alexandre*, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, et qu'il détruiſit beaucoup de villes, comme *Gengis*, ſans en bâtir une ſeule; au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, et au milieu de ſes conquêtes rapides, conſtruiſit Alexandrie et Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le ſiége de l'empire de *Tamerlan*, et bâtit des villes juſque dans les Indes, établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Gréce les obſervations de Babylone, et changea le commerce de l'Aſie, de l'Europe et de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magaſin univerſel. Voilà, ce me ſemble, en quoi *Alexandre* l'emporte ſur *Tamerlan*, ſur *Gengis*, et ſur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan*

fût

fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre.* S'il eſt permis d'égayer un peu ces événemens terribles, et de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un perſan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poëte perſan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui, avec pluſieurs courtiſans, et jouant à un jeu d'eſprit, qui conſiſtait à eſtimer en argent ce que valait chacun d'eux : *Je vous eſtime trente aſpres*, dit-il au grand kan. *La ſerviette dont je m'eſſuie les vaut*, répondit le monarque ; *mais c'eſt auſſi en comptant la ſerviette*, répondit *Hamédi.* Peut-être qu'un prince qui laiſſait prendre ces innocentes libertés, n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce ; mais on ſe familiariſe avec les petits, et on égorge les autres.

Il n'était ni muſulman ni de la ſecte du grand lama ; mais il reconnaiſſait un ſeul DIEU, comme les lettrés chinois, et en cela marquait un grand ſens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de ſuperſtition ni chez lui ni dans ſes armées. Il ſouffrait également les muſulmans, les lamiſtes, les brames, les guèbres, les juifs et ceux qu'on nomme idolâtres. Il aſſiſta même, en paſſant vers le mont Liban, aux cérémonies religieuſes des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait ſeulement le faible de

Religion de *Tamerlan.*

l'aſtrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, et dont nous ne feſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant, mais il fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui ſuccéda dans les Etats de la Tranſoxane, fonda dans Samarcande la première académie des ſciences, fit meſurer la terre, et eut part à la compoſition des tables aſtronomiques qui portent ſon nom; ſemblable en cela au roi *Alfonſe X de Caſtille*, qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande eſt tombée avec les ſciences; et ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, eſt redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa poſtérité règne encore dans l'Indouſtan, que l'on appelle Mogol, et qui tient ce nom des Tartares-Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* deſcendait par les femmes. Une autre branche de ſa race régna en Perſe, juſqu'à ce qu'une autre dinaſtie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara, en 1468. Si nous ſongeons que les Turcs ſont auſſi d'origine tartare; ſi nous nous ſouvenons qu'*Attila* deſcendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis preſque toute la terre. Nous en avons vu la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robuſtes, plus

endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine, dans le dernier ſiècle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine et de cette Tartarie orientale; depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu et civiliſé; depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables qui ſeraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civiliſé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiſtoire des Turcs et des Grecs, jusqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlan*; mais les ſucceſſeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perſe, dans la Syrie et aux Indes, dans l'Arménie et vers la Ruſſie. Les Turcs reprirent l'Aſie mineure, et conſervèrent tout

Mariages des turcs avec des chrétiennes, et des chrétiens avec des turques.

ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correspondance et moins d'aversion qu'aujourd'hui entre les musulmans et les chrétiens. *Cantacusène* n'avait fait nulle difficulté de donner sa fille en mariage à *Orcan*; et *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet*, et fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouser la fille d'un despote de Servie, nommée *Irène*.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane : mais il était très-détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois, et deux fois les instances de ses bachas et de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome et au concile que nous avons vu assemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y disputait sur la procession du Saint-Esprit, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Gréce, achetaient Thessalonique, et que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens et les musulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sureté ce territoire, et défendre la Gréce par une muraille de huit mille pas de long, selon

Grande muraille en Gréce.

cet ancien ufage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'eft une défenfe contre des incurfions de peuples encore fauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieufe des Turcs. Ils détruifirent la muraille, et poufèsrent leurs irruptions de tous côtés dans la Gréce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Paix avec les chrétiens.

1444.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladiflas IV*, roi de Pologne. *Amurat II*, ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, et dans tous les pays voifins, avec des fuccès divers, conclut la paix la plus folennelle que les chrétiens et les mufulmans euffent jamais contractée. *Amurat* et *Ladiflas* la jurèrent tous deux folennellement, l'un fur l'alcoran et l'autre fur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus loin fes conquêtes, il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des poffeffions ottomanes, de la Hongrie et de Venife

Le cardinal *Julien Céfarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par fes pourfuites contre les partifans de *Jean Hus*, par le concile de Bâle auquel il avait d'abord préfidé, par la croifade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zéle trop aveugle, la caufe de l'opprobre et du malheur des chrétiens.

Rompue.

A peine la paix eſt jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il ſe flattait d'avoir engagé les Vénitiens et les Génois à raſſembler une flotte formidable, et que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occaſion était favorable : c'était préciſément le temps où *Amurat II*, ſur la foi de cette paix, venait de ſe conſacrer à la retraite, et de réſigner l'empire à *Mahomet*, ſon fils, jeune encore et ſans expérience.

Déciſion qu'il ne faut pas garder la foi aux muſulmans.

Le prétexte manquait pour violer le ſerment. *Amurat* avait obſervé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laiſſait nul ſubterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre reſſource que de perſuader à *Ladiſlas*, aux chefs hongrois, et aux Polonais, qu'on pouvait violer ſes ſermens. Il harangua, il écrivit, il aſſura que la paix jurée ſur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladiſlas* qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'inſçu du ſaint-ſiége*. On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques*. On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'eſt ainſi que l'ancienne Rome viola la trève avec Carthage, dans ſa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent.

L'infidélité du ſénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, et celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſsèrent entraîner au torrent, ſurtout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées hongroiſes, qui combattit ſi ſouvent *Amurat* et *Mahomet II.*

Ladiſlas, ſéduit par de fauſſes eſpérances, et par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit ; les deux armées ſe rencontrèrent 1444.
vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée, dans un moment où ſes troupes pliaient, et pria DIEU, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurat*, et que ce fut à cette hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi *Ladiſlas*

fut percé de coups ; ſa tête coupée par un janiſſaire fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, et ce ſpectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne ſur ſon tombeau, et même que l'inſcription de cette colonne, loin d'inſulter à la mémoire du vaincu, louait ſon courage, et plaignait ſon infortune.

Quelques-uns diſent que le cardinal *Julien*, qui avait aſſiſté à la bataille, voulant dans ſa fuite paſſer une rivière, y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres diſent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il eſt certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'*Amurat*, après cette victoire, retourna dans ſa ſolitude, qu'il abdiqua une ſeconde fois la couronne, qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre, pour combattre et
1451. pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople, et laiſſa l'empire à ſon fils, *Mahomet II*, qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon père que ſa philoſophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

Un autre guerrier non moins célèbre, que je ne fais fi je dois appeler *ofmanli* ou *chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, et fut même longtemps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II;* je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie, partie de l'Epire, pays illuftre dans les temps qu'on nomme héroïques, et dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caftriot.* Il était fils d'un defpote ou d'un petit hofpodar de cette contrée, c'eft-à-dire, d'un prince vaffal; car c'eft ce que fignifiait *defpote :* ce mot veut dire à la lettre, maître de maifon; et il eft étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *defpotique* aux grands fouverains qui fe font rendus abfolus.

Jean Caftriot était encore enfant lorfque *Amurat*, plufieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était faifi de l'Albanie, après la mort du père de *Caftriot.* Il éleva cet enfant qui reftait feul de quatre frères. Les annales turques ne difent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat.* Il ne paraît pas que

ces barbaries fussent dans le caractère d'un sultan qui abdiqua deux fois la couronne, et il n'est guère vraisemblable qu'*Amurat* eût donné sa tendresse et sa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chérissait, il le fesait combattre auprès de sa personne. *Jean Castriot* se distingua tellement que le sultan et les janissaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui signifie le *seigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut sur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le despote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, et fesait la guerre au sultan son gendre : c'était avant son abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le dessein de n'avoir plus de maître, et de régner.

Il fut qu'un secrétaire qui portait les sceaux du sultan passait près de son camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire et à sceller un ordre au gouverneur de Croye, capitale de l'Epire, de remettre la ville et la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait expédier cet ordre,
1443. il assassine le secrétaire et sa suite. Il marche à Croye : le gouverneur lui remet la place sans difficulté. La nuit même, il fait avancer les Albanois, avec lesquels il était d'intelligence : il égorge le gouverneur et la garnison. Son

parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paſſent pour les meilleurs ſoldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduiſit ſi bien, ſut tirer tant d'avantage de l'aſſiette du terrain âpre et montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuſes armées turques. Les muſulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant ſes ennemis et ſes maîtres, avait repris la couronne de ſon père, et la méritait par ſon courage.

CHAPITRE XCI.

De la priſe de Conſtantinople par les Turcs.

Si les empereurs grecs avaient été des *Scanderbegs*, l'empire d'Orient ſe ferait conſervé; mais ce même eſprit de cruauté, de faibleſſe, de diviſion, de ſuperſtition, qui l'avait ébranlé ſi long-temps, hâta le moment de ſa chute.

On comptait trois empires d'Orient, et il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs feſait le premier. Andrinople, refuge des *Laſcaris*, pris par *Amurat I*, en 1362, et toujours demeuré aux ſultans, était regardé comme le ſecond empire; et une province barbare de

l'ancienne Colchide, nommée Trébifonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était réputée le troifième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet confidérable des croifades. Dévafté par les Francs, repris par fes anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il fubfiftât. Il y avait deux partis dans Conftantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à peu-près comme dans Jérufalem, quand *Vefpafien* et *Titus* l'affiégèrent. L'un était celui des empereurs qui, dans la vaine efpérance d'être fecourus, confentaient de foumettre l'Eglife grecque à la latine; l'autre celui des prêtres et du peuple qui, fe fouvenant encore de l'invafion des croifés, avaient en exécration la réunion des deux Eglifes. On s'occupait toujours de controverfes, et les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était foumis au pape dans la vaine efpérance d'être fecouru, avait régné vingt-fept ans fur les débris de l'empire romain-grec; et après fa mort, arrivée en 1449, telle fut la faibleffe de l'empire, que *Conftantin*, l'un de fes fils, fut obligé de recevoir du turc *Amurat II*, comme de fon feigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Conftantin*

eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le grand*, succéda pour la seconde fois au sultan *Amurat*, son père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Irène*, pour apaiser les murmures de ses janissaires, tantôt fesait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages, pour voir qui d'entre eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps pour la plupart des archives alphabétiques du mensonge. 1451. *Mahomet II*, sultan.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de son temps; ce que nous venons de dire d'*Amurat*, son père, prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, et n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, et d'autant plus singulier, que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Son caractère.

Il parlait le grec, l'arabe, le perſan; il entendait le latin; il deſſinait; il ſavait ce qu'on pouvait ſavoir alors de géographie et de mathématique; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Veniſe le fameux *Gentilli Bellino*, et qu'il le récompenſa, comme *Alexandre* avait payé *Appelles*, par des dons et par ſa familiarité. Il lui fit préſent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, et le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'eſclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muſcles et de la peau ſur un cou ſéparé de ſon tronc. Ces barbaries, que nous exerçons ſur les animaux, les hommes ne les exercent ſur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut ſouvent ſanguinaire et féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés ſi peu vraiſemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines*, qui vivait ſous le ſiècle de ce ſultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt ſur ſes ſujets. Où ſont les princes chrétiens qui manifeſtent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta ſur le trône des ſultans, et il ſe prépara dés-lors à ſe placer ſur celui de Conſtantinople, tandis que cette ville était toute diviſée pour ſavoir s'il fallait ſe ſervir ou non de pain azyme, et s'il fallait prier en grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par ſerrer la ville du côté de l'Europe, et du côté de l'Aſie. Enfin, dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de ſoldats que l'exagération fait monter à trois cents mille, et le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères, et deux cents petits vaiſſeaux.

1453. Siége de Conſtantinople.

Un des faits les plus étranges et les plus atteſtés, c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, et d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait, en une nuit, couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif et de graiſſe, diſpoſées comme la crèche d'un vaiſſeau; il fait tirer, à force de machines et de bras, quatre-vingts galères et ſoixante et dix alléges du détroit, et les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une ſeule nuit, et les aſſiégés ſont ſurpris, le lendemain, matin de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont

de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, et ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu; et le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, et peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des aſſauts à la ville, qui ſe croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur, accompagné d'un cardinal de Rome, nommé *Iſidore*, ſuivait le rite romain, ou feignait de le ſuivre pour engager le pape et les princes catholiques à le ſecourir; mais par cette triſte manœuvre, il irritait et décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas ſeulement entrer dans les égliſes qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*,

s'écriaient-ils,

s'écriaient-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal*.

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole et ce rempart de la chrétienté; et quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

Nul prince chrétien ne secourt Constantinople.

L'empereur *Frédéric III* n'était ni assez puissant, ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile et celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée et faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, et trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Aragon et la Castille n'étaient point encore unis, et les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II*. L'un était *Huniade*, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre: l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu-près comme autrefois dom *Pélage* dans celles des Asturies, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes, dont l'un

appartenait à l'empereur *Frédéric III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville; c'était un génois, nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment, qui est réduit à des appuis étrangers, menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de persan à leur tête, et jamais gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* et de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est-là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe; et c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Constantinople fut prise.

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince *Demetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siége l'empereur *Constantin* fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, et qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le

ſultan offrit à l'empereur *Conſtantin* de lui donner le Péloponèſe, et d'accorder quelques petites provinces à ſes frères. Il voulait avoir la ville, et ne la point ſaccager, la regardant déjà comme ſon bien qu'il ménageait; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Conſtantinople pour y rapporter les propoſitions des aſſiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les aſſiégés, qui du haut des murs voient un gros de turcs courans après les leurs, tirent imprudemment ſur ces turcs. Ceux-ci ſont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les turcs entrent avec eux : ils ſe rendent maîtres de la haute ville ſéparée de la baſſe. L'empereur eſt tué dans la foule; et *Mahomet* fait auſſitôt du palais de *Conſtantin* celui des ſultans, et de Sainte-Sophie ſa principale moſquée.

Eſt-on plus touché de pitié que ſaiſi d'indignation lorſqu'on lit dans *Ducas* que le ſultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui eſt le ſigne particulier de leur ſuperſtition déteſtable.* Ce cri impie eſt le nom de DIEU, *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La ſuperſtition déteſtable était chez les Grecs qui ſe réfugièrent dans Sainte-Sophie,

ſur la foi d'une prédiction qui les aſſurait qu'un ange deſcendrait dans l'égliſe pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit le reſte eſclave, et *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette égliſe qu'après l'avoir lavée avec de l'eau-roſe.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conſtantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, et il la garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai que toutes les égliſes chrétiennes de la baſſe ville furent conſervées juſque ſous ſon petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre pluſieurs. On les appelait *les moſquées d'Iſſévi*. *Iſſévi* eſt en turc le nom de *Jéſus*. Celle du patriarche grec ſubſiſte encore dans Conſtantinople ſur le canal de la mer Noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les grecs modernes enſeignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Gréce, la philoſophie d'*Ariſtote*, la théologie, la médecine; et c'eſt de cette école que ſont ſortis *Conſtantin Ducas*, *Mauro Cordato* et *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Demetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé ſur les monumens

modernes qu'il a vus de ses yeux, et sur l'académie où il a été élevé.

On a conservé encore aux chrétiens une église, et une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte grec, nommé *Christobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour construire une mosquée sur les ruines de l'église des saints apôtres, ancien ouvrage de *Théodora*, femme de l'empereur *Justinien*; et il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Sainte-Sophie. Il construisit aussi, par ordre de *Mahomet*, huit écoles et huit hôpitaux dépendans de cette mosquée : et c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire, qu'un achitecte ait eu la propriété d'une rue; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que les Turcs aient chez elle une mosquée, et les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales, et on voit dans l'archipel des chanoines sous la domination d'un bacha.

Traitement fait aux chrétiens.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux

Nos erreurs sur les Turcs.

a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, et qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété que *Mahomet*, ce grand et faux prophète, avait inftruit une colombe à voler auprès de fon oreille, et avait fait accroire que l'efprit de DIEU venait l'inftruire fous cette forme. On a prodigué fur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Mahomet fait un patriarche.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Ifidore*, et de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus fage et plus poli qu'on ne croit, c'eft qu'il laiffa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inftalla lui-même avec la folennité ordinaire : il lui donna la croffe et l'anneau, que les empereurs d'Occident n'ofaient plus donner depuis long-temps ; et s'il s'écarta de l'ufage, ce ne fut que pour reconduire jufqu'aux portes de fon palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à fes prédéceffeurs*. Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche : *La Sainte-Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaiffent bien mal les mufulmans. Ils ne favent pas que notre dogme de la Trinité leur eft en horreur ; qu'ils fe croiraient fouillés d'avoir

prononcé ce mot; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce temps les sultans *osmanlis* ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique;* le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin;* chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau. Ces deux Eglises, également gémissantes, sont irréconciliables, et le soin d'apaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui une des moindres occupations des sultans, devenus les modérateurs des chrétiens, aussi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième et onzième siècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion et les mœurs. Quand les Turcs soumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares; mais quand ils subjuguèrent l'empire grec, la constitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient respecté les Arabes, et ils méprisaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Ils ont conservé tous les usages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janissaires*, subsista dans toute sa vigueur au Usages des Turcs.

même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce font de tous les foldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janiffaires avait et a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, et du pain en abondance.

Les fultans ont confervé en Europe l'ancien ufage qu'ils avaient pratiqué en Afie, de donner à leurs foldats des fiefs à vie, et quelques-uns héréditairès. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé fur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent, dès le cinquième fiècle, en Europe, cette conftitution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; et les nations qui fe mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, fuivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où font aujourd'hui les plus grands feigneurs de fiefs, fous les noms d'*omras*, de *rayas*, de *nababs*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *zaimats* et leurs *timariots* font plutôt des métairies que des feigneuries. L'efprit guerrier paraît tout entier dans cet établiffement. Si un zaim meurt, les

armes

armes à la main, ses enfans partagent son fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'est-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims et pour ces timars que celui de fournir et de mener des soldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juridiction, point de noblesse.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les mollas qui sont les juges ordinaires, et les deux cadi-leskers d'Asie et d'Europe, qui sont les juges des provinces et des armées, et qui président sous le muphti à la religion et aux lois. Le muphti et les cadi-leskers ont toujours été également soumis au divan. Les dervis, qui sont les moines mendians chez les Turcs, se sont multipliés, et n'ont pas changé. La coutume d'établir des caravanserais pour les voyageurs, et des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les mosquées, n'a point dégénéré. En un mot, les Turcs sont ce qu'ils étaient, non-seulement quand ils prirent Constantinople, mais quand ils passèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entreprises de Mahomet II, et sa mort.

PENDANT trente et une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui ; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade*, prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, et un despote de la Russie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été mieux secouru les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahomètans possèdent en Europe. Il repoussa *Mahomet II* devant Belgrade, trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, et détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le bélier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, et par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun, car il épousa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébisonde. Il n'était pas permis aux chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine : mais on voit qu'en Gréce, en Espagne, en Asie, ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Le tartare *Uſſum-Caſſan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occaſion favorable pour la chrétienté : elle fut encore négligée. On laiſſa *Mahomet* après des fortunes diverſes faire la paix avec le Perſan, et prendre enſuite Trébiſonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait ; tourner vers la Gréce, ſaiſir le Négrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodoſie rebâtie par les Génois ; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie ; courir juſqu'à Trieſte, à la porte de Veniſe, et établir enfin la puiſſance muſulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reſte de l'Italie, et d'où ſes lieutenans ne ſe retirèrent qu'après ſa mort.

Conquêtes de *Mahomet II.*

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui ſont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainſi que *Scanderbeg*, la gloire de repouſſer les armes victorieuſes de *Mahomet II.*

Rhodes.

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois ſi célèbre, et cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'aſpect le plus riant, et ſous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus* ; fameuſe dans toute la terre par

ſon coloſſe d'airain dédié au ſoleil, ouvrage immenſe, jeté en fonte par un indien, et qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds poſés ſur deux môles de marbre, laiſſait voguer ſous lui les plus gros navires. Rhodes avait paſſé au pouvoir des Sarrazins, dans le milieu du ſeptième ſiècle; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait repriſe ſur eux en 1310; et un autre chevalier français, *Pierre d'Aubuſſon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien grand-viſir.

C'eſt une choſe bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entrepriſe une foule de chrétiens renégats. Le grand-viſir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien; et ce qui eſt encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologue*. Un autre chrétien, *George Frupan*, conduiſait le ſiége ſous les ordres du viſir; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour ſervir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la profeſſent, et qu'on a ſcellée de ſon ſang dans une opération très-douloureuſe, en devient enſuite plus chère? ſerait-ce parce que les vainqueurs de l'Aſie s'attiraient plus de reſpect que les puiſſances de l'Europe? ſerait-ce qu'on eût cru dans ces

temps d'ignorance les armes des musulmans plus favorisées de DIEU que les armes chrétiennes, et que de-là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure?

Miracle rapporté par *Calcondile.*

Pierre d'Aubusson fit alors triompher la sienne. Il força au bout de trois mois le grand-visir *Messith Paléologue* à lever le siége. *Calcondile*, dans son histoire des Turcs, vous dit que les assiégeans, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, et une très-belle femme vêtue de blanc; que ce miracle les alarma, et qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, et que la valeur de *Pierre d'Aubusson* et des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire, après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, et ses flottes bravaient celles de *Mahomet;* elles s'emparèrent même d'Athènes: mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée

de céder, de rendre Athènes, et d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer sur la mer Noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape *Jules II* et presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mammelucs d'Egypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; et en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Venise épouse la mer Adriatique, il disait qu'*il l'enverrait bientôt au fond de cette mer consommer son mariage.* Une colique arrêta les progrès et les desseins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie, à l'âge de cinquante-trois ans, lorsqu'il se préparait à faire encore le siége de Rhodes, et à conduire en Italie une armée formidable.

Mort de *Mahomet II.*

1481.

CHAPITRE XCIII.

Etat de la Gréce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement; leurs mœurs.

Si l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un pays plus beau et plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiade*, des *Léonidas*, des *Alexandre*, des *Sophocle* et des *Platon*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des arts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une académie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athènes; et les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les ſultans laiſſent toujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athènes. Chalcédoine fut ſa tributaire; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des Tartares dominent dans ces belles régions, et à peine le nom de la Gréce ſubſiſte. Cependant la ſeule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ſes oppreſſeurs, euſſent-ils l'empire de la terre. Athènes.

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent et ne purent furpaffer, ou font en ruine, ou ont difparu : une petite mofquée eft bâtie fur le tombeau de *Thémiftocle*, ainfi qu'une chapelle de récollets eft élevée à Rome fur les débris du capitole; l'ancien temple de *Minerve* eft auffi changé en mofquée; le port de Pirée n'eft plus. Un lion antique de marbre fubfifte encore auprès, et donne fon nom au port du lion, prefque comblé. Le lieu où était l'académie eft couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux reftes du Stadion infpirent de la vénération et des regrets; et le temple de *Cérès*, qui n'a rien fouffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient feize à dix-fept mille habitans, tremblans devant douze cents janiffaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux et ces vainqueurs d'Athènes, font confondus avec elle dans le même affujettiffement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, et femblent garder encore quelques reftes de ces mœurs dures et altières que leur infpira *Lycurgue*.

Lacédémone.

Les Grecs reftèrent dans l'oppreffion, mais non pas dans l'efclavage. On leur laiffa leur religion et leurs lois; et les Turcs fe conduifirent

comme s'étaient conduits les Arabes en Efpagne. Les familles grecques fubfiftent dans leur patrie, avilies, méprifées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut ; elles font le commerce, et cultivent la terre ; leurs villes et leurs bourgades ont encore leur *protogeros*, qui juge leurs différens ; leur patriarche eft entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des fommes affez confidérables, puifqu'il paye, à fon inftallation, quatre mille ducats au tréfor impérial, et autant aux officiers de la Porte.

Enfans de tribut.

Le plus grand affujettiffement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au fultan des enfans de tribut, pour fervir dans le férail, ou parmi les janiffaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de fes fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner fes enfans, deftinés à la guerre dès le berceau, eft établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, fefaient fouvent dans le férail une grande fortune. La condition même des janiffaires eft affez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, et des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fuffent nés de chrétiens opprimés. Une grande preuve de cette fatale et invincible deftinée, par qui

l'Etre suprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'est que *Constantin* ait bâti Constantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de siècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Eglise catholique.

Sultans non despotiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé: que le gouvernement turc est un gouvernement absurde, qu'on appelle *despotique;* que les peuples sont tous esclaves du sultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie et leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle administration se détruirait elle-même. Il serait bien étrange que les Grecs vaincus ne fussent point réellement esclaves, et que leurs vainqueurs le fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui est la loi civile, aussi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes et des femmes; et la loi de tradition et de coutume supplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Gouvernement turc.

Il est vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au sultan, et qu'il fait la

part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires; et long-temps après, les évêques mêmes héritèrent des meubles des eccléfiaftiques inférieurs, et les papes exercèrent ce droit fur les cardinaux et fur tous les bénéficiers qui mouraient dans la réfidence du premier pontife.

Non-feulement les Turcs font tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune diftinction de nobleffe. Ils ne connaiffent de fupériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs font à la fois féroces, altières et efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, et leur molleffe de la Gréce et de l'Afie. Leur orgueil eft extrême. Ils font conquérans et ignorans; c'eft pourquoi ils méprifent toutes les nations. Mœurs.

L'empire ottoman n'eft point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le font aujourd'hui la France et l'Efpagne; il reffemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes et de villes, fous un chef fuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs font efclaves, et où les nobles font rois; il eft auffi éloigné de l'Angleterre par fa conftitution que par la diftance des lieux. Mais il ne faut pas

imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller, un hatichérif à la main, demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, et toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a, ſans doute, d'horribles abus dans l'adminiſtration turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement: c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les lois reſpectables, et la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'Etat aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, et pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils ont détruit. Ils ont ſeulement plus de

respect pour la maison *ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils déposent, ils égorgent un sultan; mais c'est toujours en faveur d'un prince de la maison *ottomane*. L'empire grec au contraire avait passé par les assassinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être déposé est un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître absolu dans son sérail, maître de la vie de ses officiers, au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'est pas des usages de l'empire; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies; son trésor particulier est séparé du trésor public.

La place du sultan est quelquefois la plus oisive de la terre, et celle du grand visir la plus laborieuse: il est à la fois connétable, chancelier et premier président. Le prix de tant de peines a été souvent l'exil ou le cordeau.

Férocité égale dans toutes les nations.

Les places de bachas n'ont pas été moins dangereuses; et jusqu'à nos jours, une mort violente a été souvent leur destinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures et féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorsque tant de têtes tombaient sur les échafauds, lorsqu'on pendait *la Brosse*, le favori de St *Louis*; que le ministre *Laguette* mourait dans la question

sous *Charles le bel*; que le connétable de France, *Charles de la Cerda*, était exécuté sous le roi *Jean*, sans forme de procès; qu'on voyait *Enguerrand de Marigny* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dresser; qu'on portait au même gibet le corps du premier ministre *Montagu*; que le grand maître des templiers et tant de chevaliers expiraient dans les flammes, et que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On se tromperait beaucoup si on pensait que ces barbaries fussent la suite du pouvoir absolu. Aucun prince chrétien n'était despotique, et le grand seigneur ne l'est pas davantage. Plusieurs sultans, à la vérité, ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Sélim*, un *Soliman*... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs sujets; mais tous nos historiens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'essence est le despotisme.

Opinion de *Marsigli*.

Le comte de *Marsigli*, plus instruit qu'eux tous, s'exprime ainsi: *In tutte le nostre storie sentiamo esaltar la sovranità che così dispoticamente praticasi dal sultano: ma quanto si scostano elle dal vero!* La milice des janissaires, dit-il, qui reste à Constantinople, et qu'on nomme *Capiculi*, a par ses lois le pouvoir de mettre en prison le sultan, de le faire mourir et de

lui donner un successeur. Il ajoute que le grand seigneur est souvent obligé de conserver l'Etat politique et militaire pour faire la guerre et la paix.

Les bachas ne sont point absolus dans leurs provinces, comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de se plaindre de leur conduite, et d'envoyer contre eux des mémoires au grand divan de Constantinople. Enfin *Marsigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en est une en effet à peu-près dans la forme de celle de Tunis et d'Alger. Ces sultans, que le peuple n'ose regarder, et qu'on n'aborde qu'avec des prosternemens qui semblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du despotisme; ils ne sont absolus que quand ils savent déployer heureusement cette fureur de pouvoir arbitraire qui semble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes, ont été aussi despotiques qu'aucun sultan. Si on approfondissait ainsi le secret des trônes de l'Asie, presque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de despotisme sur la terre qu'on ne pense. Notre Europe a vu des princes vassaux d'un autre prince qui n'est pas absolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus

arbitraire que les empereurs de la Perſe et de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les Etats de ces princes ſont par leur conſtitution un gouvernement deſpotique.

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre et d'Allemagne, nous donnent preſque toujours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les temps et les perſonnes, les abus et les lois, les événemens paſſagers et les uſages.

Adminiſtration non uniforme.

On ſe tromperait encore ſi on croyait que le gouvernement turc eſt une adminiſtration uniforme; et que du fond du ſérail de Conſtantinople il part tous les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaſte empire, qui s'eſt formé par la victoire en divers temps, et que nous verrons toujours s'accroître juſqu'au dix-huitième ſiècle, eſt compoſé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce ſont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Aſie mineure et de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Cherſonèſe taurique: ce ſont les Gètes devenus chrétiens, et connus ſous le nom de Valaques et de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs; ce ſont

enfin

enfin les Egyptiens, et les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puiſſance ottomane. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples, et les a contenus. Tous ſont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie et la Crimée. Les Grecs vivent ſous l'adminiſtration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des ſubjugués eſt immenſe par rapport au nombre des vainqueurs; il n'y a que très-peu de Turcs naturels; preſque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains: *Leur art eſt de commander*. La grande différence entre les conquérans turcs et les anciens conquérans romains, c'eſt que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, et que les Turcs reſtent toujours ſéparés de ceux qu'ils ont ſoumis, et dont ils ſont entourés.

Il eſt reſté, à la vérité, deux cents mille grecs dans Conſtantinople; mais ce ſont environ deux cents mille artiſans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'eſt un peuple entier toujours conquis dans ſa capitale, auquel il n'eſt pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une seule puissance a subjugué tous ces pays, depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate, et que vingt puissances conjurées n'avaient pu, par les croisades, établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de soldats, et des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Puissance turque, surnaturelle selon Ricault.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Turquie, attribue la puissance permanente de l'empire ottoman *à quelque chose de surnaturel*. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend si souvent du caprice des janissaires, peut se soutenir contre ses propres soldats et contre ses ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, et près de quatorze siècles dans le Levant, au milieu des séditions des armées; les possesseurs du trône furent renversés, et le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire est arraché souvent au sultan; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque et les visirs aient eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont

rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'assaut sur les Persans, en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perse, et de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand*. Enfin la force et la rapine établirent l'empire ottoman, et les divisions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'est accru dans sa puissance, et s'est conservé long-temps dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France Louis XI.

Le gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, et enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs qui, en qualité d'empereurs, n'avaient ni provinces ni subsides. L'Italie était toujours partagée en républiques et en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne ni dans le Nord; et l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours coupées et toujours sanglantes ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté et de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne et la Bretagne; mais leur pouvoir les rendit indépendantes; et malgré les lois féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme fesant partie du royaume. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna l'assassinat du duc *Jean*, son père.

Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies; mais ressortissans au parlement sédentaire. Les seigneurs puissans dans leurs terres ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'État: il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix*, qui s'intitulât *Prince par la grâce de* DIEU, et qui

fit battre monnaie ; mais les ſeigneurs des fiefs, et les communautés des grandes villes avaient d'immenſes priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-il pour humilier et pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père et un voiſin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père ; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fît mourir ; il choiſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Conduite de *Louis XI* avec les amis de ſon père.

Après avoir bien peſé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas ſe le repréſenter comme un homme qui voulut effacer ſouvent ſes violences imprudentes par des artifices, et ſoutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que dans les commencemens de ſon règne, tant de ſeigneurs attachés à ſon père, et ſur-tout ce fameux comte de *Dunois*,

dont l'épée avait ſoutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public?* Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du trône, comme il eſt arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le père, inſtruit par ſes fautes et par ſes malheurs, avait très-bien gouverné, et que le fils, trop enflé de ſa puiſſance, commença par gouverner mal?

1465. Cette ligue le mit au haſard de perdre ſa couronne et ſa vie. La bataille donnée à Mont-Lhéri contre le comte de *Charollois*, et tant d'autres princes, ne décida rien; mais il eſt certain qu'il la perdit, puiſque ſes ennemis eurent le champ de bataille, et qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne ſe releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ſes points. Jamais il n'accomplit un ferment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de Saint-Lo*. Il croyait avec le peuple que le parjure ſur ce morceau de bois feſait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière pluſieurs bourgeois de Paris, ſoupçonnés d'être partiſans de ſon ennemi. On les liait deux à deux dans un ſac. C'eſt la chronique de Saint-Denis qui rend ce témoignage.



Il ne désunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi jusque dans son habileté il y eut encore de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable ennemi de *Charles*, fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, et de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, et à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique ! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, et forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation !

Avec le duc de Bourgogne.

1468.

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être ; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfans et les

femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre par représailles, après sa victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; et *Louis XI*, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien*, tombés entre ses mains. *Charles de Bourgogne* se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion, et en la réduisant en cendres.

Avec son frère qu'il empoisonne.

1472.

Louis XI craint son frère, le duc *de Berri*, et ce prince est empoisonné par un moine bénédictin, nommé *Favre Vésois*, son confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnemens équivoques adoptés sans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc *de Berri* soupait entre la dame de *Montsorau*, sa maîtresse, et son confesseur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince, après de cruelles convulsions, meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave seigneur, veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis*, en Bretagne, le moine empoisonneur. On lui fait son procès en liberté, et le jour qu'on doit prononcer la

sentence

ſentence à ce moine, on le trouve mort dans ſon lit. *Louis XI*, pour apaiſer le cri public, ſe fait apporter les pièces du procès, et nomme des commiſſaires; mais ils ne décident rien, et le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII*, ſon père. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſurtout obſerver que tout prince coupable d'un attentat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Avec le roi d'Angleterre, dont il achète l'inaction. 1475.

Telle eſt la conduite de *Louis XI* avec ſes vaſſaux et ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ſes pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être ſon tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais : il fait des préſens de vins à toute l'armée; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à ſe mettre en état de réſiſter et de vaincre l'argent qu'il mit à ſéduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, et qu'il ne devait pas craindre?

Avec ses ministres. Les grandes ames choisissent hardiment des favoris illustres, et des ministres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ses confidens et pour ses ministres que des hommes nés dans la fange, et dont le cœur était au-dessous de leur état.

Avec les seigneurs du royaume. Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, et par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille sujets exécutés sous son règne, en public ou en secret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ses victimes, sont les monumens qu'a laissés ce monarque, et qu'on voit avec horreur.

Avec le duc de *Nemours*, dont il fit couler le sang sur la tête de ses enfans. Il est étonnant que le père *Daniel* indique à peine le supplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, descendant reconnu de *Clovis*. Les cironstances et l'appareil de sa mort, le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfans furent enfermés jusqu'à la

1477. mort de *Louis XI*, sont de tristes et intéressans objets de la curiosité. On ne sait point précisément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commissaires, ce qui peut faire présumer qu'il n'était point coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi, et faire tuer le dauphin. Une telle accusation

n'eſt pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puiſſant et abſolu dans ſon royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, et de conſerver le père, eſt encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui eſt bien avéré, c'eſt que *Louis XI* avait en exécration la maiſon des *Armagnacs*, qu'il fit ſaiſir le duc de *Nemours* dans Carlat, en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Baſtille; qu'ayant dreſſé lui-même toute l'inſtruction du procès, il lui envoya des juges parmi leſquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître qui, ayant long-temps vendu les ſecrets de la maiſon de *Bourgogne* au roi, paſſa enfin au ſervice de la France, et dont on eſtime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtiſan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI*.

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans ſa cage de fer, qu'il y ſubît la queſtion, et qu'il y reçût ſon arrêt. On le confeſſa enſuite dans une ſalle tendue de noir. La confeſſion commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés. L'appareil noir était en uſage pour les princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin*, à Naples,

et qu'on traita depuis *Marie Stuart*, en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, et ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la superstition de ces temps atroces qui égalait leur barbarie.

Avec les enfans du duc de *Nemours*, mis dans des cachots.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, et ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre sous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; et en cet état on les conduisit à la Bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est ainsi que du temps de *Jean*, roi de France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, et de l'empereur *Charles IV*, on traitait les juifs en France, en Angleterre et dans plusieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que souffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* serait incroyable, s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présentèrent aux états après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que ſous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de *Bourgogne* en lâche, et qui fut plus lâchement l'un des commiſſaires du duc de *Nemours*, eut les terres du duc dans le Tournaiſis.

Les temps précédens avaient inſpiré des mœurs fières et barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le règne de *Charles VII* avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des *Cliſſon*, des *Richemont*, des *Saintraille*, des *la Hire*, et des magiſtrats d'un grand mérite; mais ſous *Louis XI* pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu : l'obéiſſance tint lieu de tout, et le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le ſont dans une galère.

Ce cœur artificieux et dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs, c'était l'amour et la dévotion. Il eut des maîtreſſes ; il eut trois bâtards ; il fit des neuvaines et des pélerinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractère, et ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide et égarée. Toujours couvert de reliques, et portant à ſon bonnet ſa Notre-Dame de plomb, on prétend

Avec ſes maîtreſſes

Avec la ſainte Vierge.

qu'il lui demandait pardon de ſes aſſaſſinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la ſainte Vierge. La piété ne conſiſte pas à faire la Vierge comteſſe, mais à s'abſtenir des actions que la conſcience reproche, que DIEU doit punir, et que la Vierge ne protége point.

Il introduiſit la coutume italienne de ſonner la cloche à midi, et de dire un *Ave, Maria.* Il demanda au pape le droit de porter le ſurplis et l'aumuſſe, et de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoule de Reims.

Avec *Martorillo*, depuis ſaint *François de Paule.*

1483. Enfin ſentant la mort approcher, renfermé au château du Pleſſis-lès-Tours, inacceſſible à ſes ſujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un ermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis ſous le nom de S[t] *François de Paule.* Il ſe jette à ſes pieds; il le ſupplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, et de lui prolonger la vie; comme ſi l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laiſſer dans un corps uſé une ame faible et perverſe plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainſi la vie à un ermite étranger, il croit en ranimer les reſtes en s'abreuvant du ſang qu'on tire à des enfans, dans la fauſſe eſpérance de corriger l'âcreté du ſien. C'était un de ces excès de

l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les juifs, de faire boire du ſang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un ſort plus triſte dans le ſein des proſpérités, n'ayant d'autres ſentimens que l'ennui, les remords, la crainte et la douleur d'être déteſté.

C'eſt cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à peu-près dans le temps que *Ferdinand d'Aragon*, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ſes bonnes qualités. Il avait du courage; il ſavait donner en roi; il connaiſſait les hommes et les affaires; il voulait que la juſtice fût rendue, et qu'au moins lui ſeul pût être injuſte. Ses bonnes qualités.

Paris, déſolé par une contagion, fut repeuplé par ſes ſoins. Il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police ſévère contraignit de devenir citoyens. De ſon temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'eſt à lui que le peuple doit le premier abaiſſement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, et plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement et l'univerſité de Paris, deux corps alors

également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne poursuivissent comme sorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établissement des postes, non tel qu'il est aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* et de l'ancien empire romain. Deux cents trente courriers à ses gages portaient ses ordres incessamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés à ces courriers, en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses Etats, comme ils l'avaient été du temps de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire.

Les impositions sous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-sept cents mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles se montèrent jusqu'à quatre millions sept cents mille livres; et la livre étant alors de dix au marc, cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si en suivant ces proportions on examine les

prix des denrées, et sur-tout celui du blé qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainsi avec vingt-trois millions numéraires, on fesait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-six.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par *Louis XI* à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe. C'était un fleuve grossi par vingt rivières, et épuré de la fange qui avait si long temps troublé son cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majesté*, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Aragon, de Castille, de Portugal, avaient les titres d'*altesse*. On disait à celui d'Angleterre *votre grâce*. On aurait pu dire à *Louis XI*, *votre despotisme*.

Sa puissance.

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu, depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Aragon. *Isabelle*, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance

paſſive, mais elle ne régna point deſpotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combattaient ſouvent ces priviléges, et les rois cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les ſeigneurs féodaux et les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI*; mais ce fut en fesant couler ſur les échafauds le ſang d'*Armagnac* et de *Luxembourg*, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia; que fait-elle? Ses inſinuations et ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, et elle y conſent par complaiſance.

Louis XI, en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier comte ſouverain de cet Etat, et arracha ainſi un feudataire à l'empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou et le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent et le bonheur accrurent petit à petit

le royaume de France, qui depuis *Hugues-Capet* avait été peu de chose, et que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, et les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, et sous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; et l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes, était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. *Louis XI* baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbécilles, et en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne, pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter

de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques reftes de ces cadavres, qu'on fesait paffer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'était pas même parlé dans les évangiles, et l'on fit croire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui puffent guérir un roi. On a confervé une de fes lettres à je ne fais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'affurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui foit bonne pour fa fanté. L'impudent charlatanifme des médecins était donc auffi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, et fon imbécillité était égale à fa tyrannie. Ce portrait n'eft pas feulement celui de ce monarque, c'eft celui de prefque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'hiftoire de ces temps-là que pour la méprifer. Si les princes et les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'inftruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer fon temps qu'en lifant l'hiftoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne, et des Suiſſes ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième ſiècle.

CHARLES *le téméraire*, iſſu en droite ligne de *Jean*, roi de France, poſſédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de ſa maiſon, avec les villes ſur la Somme que *Charles VII* avait cédées. Il avait par droit de ſucceſſion la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, et preſque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas floriſſaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Veniſe. Anvers était l'entrepôt des nations ſeptentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était auſſi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ſes belles tapiſſeries, qu'on nomme encore de ſon nom en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Grandeur des ducs de Bourgogne.

Les princes étaient alors dans l'uſage de vendre leurs Etats quand ils avaient beſoin d'argent, comme aujourd'hui on vend ſa terre et ſa maiſon. Cet uſage ſubſiſtait depuis le temps des croiſades. *Ferdinand*, roi d'Aragon, vendit le Rouſſillon à *Louis XI* avec faculté de

rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace et dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au-dessus du prix que *Charles* en avait payé. Il se voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissans que lui; aucun n'était plus riche et plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses Etats en royaume; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur *Frédéric III*. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua; et *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ses Etats la Lorraine et la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile, et c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de *téméraire*. On peut juger de son
1474. orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse. Des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans

les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après fon vainqueur.

Voici fur quoi était fondée la prétention du duc de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens fe foumirent. Plufieurs bourgades fuiffes étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'*Autriche*. Il croyait avoir acheté des efclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de *Bourgogne* avait confervé l'étiquette des chefs de fa maifon. Nous avons d'ailleurs remarqué que plufieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les fervant; que cet ufage afiatique avait été introduit par *Conftantin*, et précédemment par *Dioclétien*. De là même venait la coutume qu'un vaffal fit hommage à fon feigneur, les deux genoux en terre; de là encore l'ufage de baifer le pied droit du pape. C'eft l'hiftoire de la vanité humaine.

Origine de la guerre contre les Helvétiens.

Philippe de Comines, et la foule des hiftoriens qui l'ont fuivi, prétendent que la guerre contre les Suiffes, fi fatale au duc de *Bourgogne*, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger fujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire: mais il y avait déjà long-temps que *Louis XI*, animait les Suiffes contre le duc de *Bourgogne*, et qu'on avait commis beaucoup d'hoftilités de

part et d'autre avant l'aventure de la charrette : il eſt très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique ſujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons ſuiſſes confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouſe et Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Bâle, ville impériale, que ſa ſituation ſur le Rhin rendait puiſſante et riche, ne feſait pas partie de cette république naiſſante, connue ſeulement par ſa pauvreté, ſa ſimplicité et ſa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur pays ne valait pas les éperons de ſes chevaliers. Ces bernois ne ſe mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité, et ſe défendirent avec courage.

1476. La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue et miſe deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes ſimples, qui furent étonnés des richeſſes trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorſque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un ſuiſſe à la bataille de Granſon, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suiſſe des villes auſſi belles et auſſi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré; et quand il a été connu, il

il a été prohibé ; mais les folides richeffes, qui confiftent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieufes. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la fociété, et la faine philofophie, fans laquelle la fociété n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suiffe où le climat eft le plus doux, et où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois fi agreftes, on eft parvenu en quelques endroits à joindre la politeffe d'Athènes à la fimplicité de Lacédémone.

Cependant *Charles le téméraire* voulut fe venger fur la Lorraine, et arracher au duc *René*, légitime poffeffeur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prife une fois. Mais ces mêmes Suiffes vainqueurs, affiftés de ceux de Fribourg et de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'ufurpateur, qui paya de fon fang le nom de *téméraire* que la poftérité lui donne.

Mort de Charles le téméraire. 1477.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois et des villes fur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, et de la ville de Befançon par droit de bienféance.

La princeffe *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, fe vit donc tout d'un coup dépouillée des deux

tiers de ses Etats. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-sept provinces qui restaient à peu-près à cette princesse, en lui fesant épouser le fils de *Louis XI.* Ce roi se flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait ; et ce grand politique manqua l'occasion d'unir au royaume la Franche-Comté et tous les Pays-Bas.

Les Gantois et le reste des Flamands, plus libres alors sous leurs souverains que les Anglais mêmes ne le sont aujourd'hui sous leurs rois, destinèrent à leur princesse *Maximilien*, fils de l'empereur *Frédéric III.*

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix et la guerre, les établissemens des impôts, et toute leur destinée, par une déclaration de leurs maîtres : il n'en était pas ainsi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princesse épousât un allemand, et ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, et à *Imbercourt*, son chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux ministres furent exécutés aux yeux de la jeune princesse, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Mariage de la fille.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princesse, vint conclure ce mariage, comme un simple gentilhomme qui fait sa

fortune avec une héritière ; sa femme fournit aux frais de son voyage, à son équipage, à son entretien. Il eut cette princesse, mais non ses Etats : il ne fut que le mari d'une souveraine ; et même lorsqu'après la mort de sa femme on lui donna la tutelle de son fils, lorsqu'il eut l'administration des Pays-Bas, lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains et césar, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en prison, en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Maximilien, depuis empereur, mis en prison par les bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de France aux mains avec celle d'Autriche. C'est ce qui produisit la grandeur de *Charles-Quint* ; c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie : et tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princesse.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.

Vous avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie se tourner en despotisme sous *Charlemagne*, et le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues Capet*. La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière et l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de *Charles le gros* et de *Charles le simple*, les grands-officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possessions de grandes terres, des *sires* en France, des *herrens* en Allemagne, des *ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé. La force et la fortune ont toujours décidé de

tout. Si les grands officiers devinrent des usurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert*, et évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la postérité de *Pepin*; et les descendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. *Ferdinand* et *Isabelle* la combattaient dans la Castille et dans l'Aragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé et augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette constitution l'*effort de l'esprit humain*. *Loyseau* et d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre*, *un monstre composé de membres sans tête*.

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel et très-commun de la raison et de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours

la même idée sans se l'être communiquée : tous voulurent que ni leurs vies, ni leurs biens, ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi ; tous s'associèrent dans chaque pays contre ce pouvoir, et tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette administration était inconnue aux Grecs et aux Romains, mais elle n'est point bizarre, puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle paraît injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit, et que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts sous un gouvernement féodal. Les villes puissantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté. Car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges et d'Anvers étaient bien plutôt des républiques sous la protection des ducs de *Bourgogne* qu'elles n'étaient soumises à la puissance arbitraire de ces ducs. Il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale sous les successeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs

ſous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raiſon que les ſeigneurs de châteaux ſoient tous ſouverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre : Je deſcends d'un conquérant des Gaules? et quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les villes et les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté, que ce franc ou ce viſigoth n'en avait eu de la leur ravir?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſſance féodale ſe ſoit établie par le droit de conquête, ainſi qu'en Lombardie et en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquiſe par des étrangers; c'eſt cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le ſeul où la loi des fiefs ſubſiſte véritablement. Les *Boyards* de Ruſſie ont leurs ſujets, mais ils ſont ſujets eux-mêmes, et ils ne compoſent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie et de Moldavie, ſont de véritables ſeigneurs féodaux qui relèvent du ſultan turc; mais ils ſont dépoſés par un ordre du divan, au lieu que les ſeigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais ſont plus égaux entre eux que les

poſſeſſeurs des terres en Allemagne ; et ce n'eſt pas-là encore l'adminiſtration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vaſſaux en Pologne. Un noble n'y eſt pas ſujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il eſt quelquefois ſon domeſtique, mais non ſon vaſſal. La Pologne eſt une république ariſtocratique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente. Tout eſt réputé fief de l'Empire en Lombardie ; et c'eſt encore une ſource d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de ſucceſſeurs des rois lombards : et certainement une diète de Ratiſbonne n'eſt pas roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé ? La liberté germanique ayant prévalu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'Empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'Empire et non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt dévenue dépendante d'un autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encore d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible ; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervée.

Tout a été fief dans l'Europe ; et les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI*

ſe



ſe croit en droit d'hériter de cet Etat. Que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à *Louis XI*; car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de *Nevers*, deſcendant de l'inſtitué; et ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encore fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas ſuccéder à ſon père. La donation de la Bourgogne, par le roi *Jean*, portait que les *héritiers ſuccéderaient*; et une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins et féminins, le droit d'hommage lige, ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient le domaine ſuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples citoyens furent ſouvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur, que de ſe trouver ſujet d'un ſeigneur, qui eſt lui-même

ſujet d'un autre dépendant encore d'un troiſième ! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux ; et il perd ſon bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il eſt sûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maiſon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, et ſur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, eſpèce de dignité et de confraternité, dont il ne reſta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établiſſement guerrier, qui s'était fait de lui-même parmi les ſeigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie et le brigandage, qui déſolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maiſon de *Charlemagne*, donnèrent naiſſance à cette

inſtitution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus ſouverains dans leurs terres, tous ſe firent la guerre; et au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin* et de *Charlemagne*, preſque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de ſept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades compoſaient un petit Etat combattant ſans ceſſe contre ſon voiſin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de ſureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait ſe paſſer: chaque poſſeſſeur d'un donjon les rançonnait ſur la route; beaucoup de châteaux ſur les bords des rivières et aux paſſages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainſi qu'on pillait les marchands.

Pluſieurs ſeigneurs s'aſſocièrent inſenſiblement pour protéger la ſureté publique, et pour défendre les dames: ils en firent vœu; et cette inſtitution vertueuſe devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'aſſocia ainſi dans preſque toutes les provinces. Chaque ſeigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre.

On établit, vers le onzième ſiècle, des cérémonies religieuſes et profanes, qui ſemblaient

donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé : on le fesait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains et les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, et même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou; le prêtre le bénissait; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassarts, de cuissarts, de gantelets et d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU, de St *Michel* et de St *George*. Depuis ce moment, toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, et la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, et souvent de tournois; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt et un ans que les jeunes gens recevaient ce titre.

Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets et écuyers; et les ſeigneurs qui étaient en confraternité ſe donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maiſon paternelle, ſous le nom de varlets, dans l'apprentiſſage de la chevalerie.

Le temps des croiſades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les ſeigneurs de fief, qui amenaient leurs vaſſaux ſous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets :* non que ce titre ſeul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières. La puiſſance ſeule, et non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, et non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une diſtinction introduite par l'uſage, et non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'Etat : il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs et des rois ne ſe feſaient point par des chevaliers ; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Eſpagne. Les inféodations, les droits de reſſort et de mouvance, les héritages, les lois, rien d'eſſentiel n'avait rapport à cette

chevalerie. C'eſt en quoi ſe ſont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, ſur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi ; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la juriſprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'étaient que des uſages. Les grands priviléges de cette inſtitution conſiſtaient dans les jeux ſanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouſter* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puiſſans ; ils voulaient ſeulement encourager la chevalerie et la valeur par leur exemple. On portait un grand reſpect dans la ſociété à ceux qui étaient chevaliers ; c'eſt à quoi tout ſe réduiſait.

Enſuite quand le roi *Edouard III* eut inſtitué l'ordre de la jarretière ; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toiſon d'or ; *Louis XI*, l'ordre de Saint-Michel, d'abord auſſi brillant que les deux autres, et aujourd'hui ſi ridiculement avili ; (1) alors tomba l'ancienne

(1) On a fait de cet ordre la récompenſe du mérite dans l'ordre civil ; mais on a pris toutes les précautions poſſibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme ſi l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il eſt plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les

chevalerie. Elle n'avait point de marque distinctive ; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs et des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois et les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance ; et l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On se fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les seigneurs constitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; et tous ceux qui fesaient profession des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique et tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne : elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédans des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines.

hommes deviennent raisonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, et à la fonction de généalogiste. Ils seront étonnés que des hommes de bon sens, et même assez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immense in-folio rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'histoire.

De ces ordres ſinguliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis ſous prétexte de débauches, d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

L'ordre teutonique fut ſouverain; l'ordre de Malthe l'eſt encore, et le ſera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu inſtituer un ordre de chevalerie. Le ſimple titre de chevalerie que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, ſans les agréger à aucun ordre particulier, eſt une dérivation de la chevalerie ancienne, et bien éloignée de ſa ſource. Sa vraie filiation ne s'eſt conſervée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambaſſadeurs qu'on leur envoie de Veniſe; et l'accolade eſt la ſeule cérémonie qu'on ait conſervée dans cette inſtallation.

Les chevaliers ès lois s'inſtituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes; et cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir ſoutenu une thèſe; et les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers: titre ridicule, puiſqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriſte.

Tout cela préſente un tableau bien varié; et ſi l'on ſuit attentivement la chaîne de tous

les usages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le gouvernement, dans l'Eglise, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillemens, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits et qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, et non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval, quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, et souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité et le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes et les druides gouvernaient, et le peuple obéiſſait; dans tout pays il y a eu des diſtinctions d'état. Ceux qui diſent que tous les hommes ſont égaux diſent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils ſe tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois. puiſqu'ils ne le ſont point par leurs talens. Dans cette inégalité néceſſaire entre les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de ſemblable dans l'établiſſement de la nobleſſe dans la dixième partie, qui eſt notre Europe. (1)

(1) Il a exiſté, et il exiſte encore pluſieurs nations où l'on ne connaît ni dignités ni prérogatives héréditaires : mais les familles qui ont été riches et puiſſantes durant pluſieurs générations, les deſcendans des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui paſſent pour avoir rendu de grands ſervices à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent dans tous les pays une conſidération héréditaire. Voilà ce qui eſt dans la nature; le reſte eſt l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation, reſtreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent inutiles les talens de ceux qui, aſſez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illuſtration néceſſaire pour arriver aux places : les privilèges en argent, comme ceux de la nobleſſe françaiſe, ſont une des principales cauſes de la mauvaiſe adminiſtration des finances et de

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquième et sixième siècles; et s'il est encore des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, et non aux terres.

Par-tout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs de terres. Les *herrens* d'Allemagne, les *ricos hombres* d'Espagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une noblesse héréditaire, par cela seul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui ensuite passèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

la misère du peuple. Ces priviléges, ces prérogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé, au bout d'un certain temps, des hommes qui en ont fait l'apologie, et ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête, et de tout l'esprit qu'on leur suppose.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, presque tous les Etats de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui : et nous avons déjà vu que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à personne, sinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainsi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte qui payait un faucon à un comte qui payait à un duc une autre marque de vassalité. Tous reconnaissaient le roi du pays pour leur seigneur suzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être imposé à aucune taxe. Ils devaient le service de leur personne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres et pour eux-mêmes, en combattant pour l'Etat et pour le chef de l'Etat ; et de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les anoblis, qui ne posèdent même aucun terrain, ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux et des terres, qui composaient le corps de la noblesse en tout pays, excepté dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur résistèrent toujours : les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte,

d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons et que ces comtes. Les villes du Rhin et du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, et sur-tout Marseille, florissaient avant qu'il y eût des seigneurs et des prélats. Leur magistrature existait plusieurs siècles avant les fiefs; mais bientôt les barons et les châtelains l'emportèrent presque par-tout sur les citoyens. Si les magistrats ne furent pas les serfs du seigneur, ils furent au moins ses bourgeois; et de-là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires se qualifier bourgeois d'un comte ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choisir un nouveau domicile sans la permission de leur seigneur, et sans payer d'assez gros droits; espèce de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

Bourgeois libres.

Bourgeois serfs.

De même que les fiefs furent distingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, et en petits redevables, il y eut aussi des *francs bourgeois*, c'est-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur seigneur; il y eut de *grands bourgeois* qui étaient dans les emplois municipaux, et de *petits bourgeois* qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette adminiſtration, qui s'était formée inſenſiblement, s'altéra de même en pluſieurs pays, et fut détruite entièrement dans d'autres.

Anobliſſemens très-anciens. Les rois de France, par exemple, commencèrent par anoblir des bourgeois, en leur conférant des titres ſans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le tréſor des chartes de France

1095. les lettres d'anobliſſement que *Philippe I* donna à un bourgeois de Paris, nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que S[t] *Louis* eût anobli ſon barbier *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan. *Philippe III*, qui anoblit *Raoult* ſon argentier, n'eſt donc pas, comme on le dit, le premier roi qui ſe ſoit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble et d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand* et à quelques autres; tous les rois ſuivirent cet exemple.

1339. *Philippe de Valois* anoblit *Simon de Buci*, préſident au parlement, et *Nicole Taupin*, ſa femme.

1350. Le roi *Jean* anoblit ſon chancelier *Guillaume de Dormans;* car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la nobleſſe, malgré le titre de chevalier ès lois, et de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainſi

1354. *Jean Paſtourel*, avocat du roi, fut anobli par *Charles V*, avec ſa femme *Sédille*.

Les rois d'Angleterre de leur côte créèrent

des comtes, des barons qui n'avaient ni comté, ni baronnie. Les empereurs usèrent de ce privilége en Italie : à leur exemple les possesseurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'anoblir et de corriger ainsi le hasard de la naissance. Un comte de *Foix* donna des lettres de noblesse à maître *Bertrand*, son chancelier ; et les descendans de *Bertrand* se dirent nobles ; mais il dépendait du roi et des autres seigneurs de reconnaître ou non cette noblesse. De simples seigneurs d'Orange, de Saluces, et beaucoup d'autres, se donnèrent la même licence.

Taupins gentils-hommes.

La milice des francs-archers et des *Taupins*, sous *Charles VII*, étant exempte de la contribution des tailles, prit, sans aucune permission, le titre de noble et d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit et qui détruit tous les usages et les priviléges ; et plusieurs grandes maisons de France descendent de ces *Taupins*, qui se firent nobles, et qui méritaient de l'être, puisqu'ils avaient servi la patrie.

Les empereurs créèrent non-seulement des nobles sans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les universités. L'empereur *Charles IV* introduisit cet usage ; et *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ses enfans ne seraient point

entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Papes font des nobles.

Les papes, qui prétendaient être au-dessus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du saint-siége, firent par-tout de ces prétendus nobles : et de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis et de comtes que de seigneurs féodaux.

En France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement*, les seigneurs de fief qui siégeaient en cette cour furent obligés de s'aider des secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des francs, grands et petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers et de bacheliers, à l'imitation de la noblesse; mais ce nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat-général *Pastourel* et le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudians des universités s'intitulaient bacheliers après un examen, et prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'osant prendre le titre de chevaliers.

Gens de loi.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse :

cependant

cependant cette contradiction subsistait partout; mais en France, ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états-généraux, en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de lois bien claires et bien connues, la variation des usages et des lois fut toujours ce qui caractérisa la France. L'état de la robe fut long-temps incertain. Les cours de justice, que les Français ont appelées *parlemens*, jugèrent souvent des procès concernant le droit de noblesse que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris
jugea que les enfans de *Jean le Maître*, avocat 1540.
du roi, devaient partager noblement. Il rendit ensuite un arrêt semblable, en faveur d'un
conseiller, nommé *Ménager* : mais les juris- 1578.
consultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. *Louet*, conseiller au parlement, prétendit que les enfans des magistrats devaient partager en roture; qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aînesse des gentilshommes.

Les avis des jurisconsultes ne furent pas
1582. des décisions pour la cour. *Henri III* déclara par un édit qu'aucun, *sinon ceux de maison et race noble, ne prendrait doresnavant le titre de noble et le nom d'écuyer.*

1600. *Henri IV* fut moins sévère et plus juste, lorsque, dans l'édit du règlement des tailles, il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont servi le public en charges honorables peuvent donner commencement de noblesse à leur postérité.*

Cette dispute de plusieurs siècles sembla terminée depuis sous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, et ne le fut pourtant pas. Nous dévançons ici les temps pour donner tout l'éclaircissement nécessaire à cette matière. Vous verrez, dans le siècle de *Louis XIV*, quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeunesse de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, et toutes les autres cours des provinces, obtinrent
1644. *les priviléges des nobles de race, gentilshommes et barons du royaume*, affectés aux enfans des conseillers et présidens qui auraient servi vingt ans, ou qui seraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état semblait être assuré par cet édit.

1669. Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*,

séant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, et maintint seulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de noblesse accordés à eux et à leurs descendans, en 1644, et depuis jusqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puissant qu'il était, ne l'a pas été assez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné sous son nom. Il est difficile qu'un seul homme puisse obliger tant d'autres hommes à se dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur possession. L'édit de 1644 a prévalu : les cours de judicature ont joui des priviléges de la noblesse, et la nation ne les a pas contestés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magistrats des cours supérieures disputaient ainsi sur leur état, depuis l'an 1300, les bourgeois des villes et leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le sage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda plusieurs priviléges de la noblesse, comme de porter des armoiries et de tenir des fiefs sans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, et ils en jouissent encore. Les maires, les échevins de plusieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien usage, les autres par des concessions.

Secrétaires du roi.

La plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France fut celle des ſecrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'Etat; ils s'appelaient *clercs du ſecret*; et puiſqu'ils écrivaient ſous les rois, et qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouir de la nobleſſe, après vingt ans d'exercice, ſervit de modèle aux officiers de judicature.

C'eſt ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'Etat, qui n'ont originairement d'autre droit que de ſigner les expéditions, et qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clercs du ſecret, ſecrétaires-notaires du roi, ſont devenus des miniſtres et les organes tout-puiſſans de la volonté royale toute-puiſſante. Ils ſe ſont fait appeler *monſeigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes et aux chevaliers, et les ſecrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction eſt de ſigner des patentes. On a augmenté leur nombre inutile juſqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent; et ce honteux moyen a perpétué la nobleſſe françaiſe dans près de ſix mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domestiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de noblesse; et au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts et très-puissans seigneurs. Ces titres ont avili la noblesse ancienne, sans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le service personnel des anciens chevaliers et écuyers ayant entièrement cessé, les états-généraux n'étant plus assemblés, les priviléges de toute la noblesse, soit ancienne soit nouvelle, se sont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin, ni conseiller, ni homme anobli, ont été désignés par des noms qui sont devenus des outrages; ce sont les noms de *vilain* et de *roturier*.

Vilain vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs des châteaux; et *roturier*, de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que souvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de blessures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouissait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752, par M. d'*Argenson*, secrétaire d'Etat de la guerre, celui de tous Vilains.

les miniſtres qui a fait le plus de bien aux troupes, et dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eſt diſgracié.

Nobles à faire rire.

Cette multiplicité ridicule de nobles ſans fonction et ſans vraie nobleſſe, cette diſtinction aviliſſante entre l'anobli inutile qui ne paye rien à l'Etat, et le roturier utile qui paye la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, et qui donnent le vain nom d'écuyer; tout cela ne ſe trouve point ailleurs: c'eſt un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque, en Angleterre, a quarante francs de revenu en terre, eſt *homo ingenuus*, franc citoyen, libre anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'eſt pas ſimple artiſan eſt reconnu pour gentilhomme, *gentleman*; et il n'y a de nobles, dans la rigueur de la loi, que ceux qui, dans la chambre haute, repréſentent les anciens barons, les anciens pairs de l'Etat. (2)

(2) *Vilain* peut auſſi être ſynonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en uſage pour ſignifier habitation des champs, *village*: témoin cette foule de noms propres de villages qui ſe terminent en *ville*. Ils ſont communs ſur-tout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais, eſt l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qu'on déſigne par ce titre, qui ſignifie vivre du revenu de ſes terres, jouiſſent de quelques-uns des priviléges de la nobleſſe, et ſur-tout de ceux qui regardent la perſonne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre, avec le peuple, des hommes que leur éducation en

Dans beaucoup de pays libres, les droits du ſang ne donnent aucun avantage ; on ne connaît que ceux de citoyen ; et même à Bâle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ſes prérogatives de gentilhomme. Cependant, dans tous les Etats libres, les magiſtrats ont pris le titre de *nobilis*, noble ; c'eſt ſans doute une très-belle nobleſſe que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république. Mais tel eſt l'uſage, tel eſt le préjugé, que cinq cents ans d'une ſi pure illuſtration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, et ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces uſages ſont le tableau de la vanité et de l'inconſtance ; et c'eſt la moins funeſte partie de l'hiſtoire du genre humain.

ſéparait. Mais cette humanité, pour quelques citoyens, eſt une injuſtice envers le peuple. Ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de perſonne un ſervice forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il ſoit, puiſſe être humilié.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

Origine des tournois.

LES tournois, si long-temps célèbres dans l'Europe chrétienne, et si souvent anathématisés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le disque et la course des Grecs, et bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne ressemblaient en rien à ces spectacles; mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, et à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs, au cinquième siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un goth l'humanité et la politesse. Il y eut ensuite en Italie, et surtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise et de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870, les enfans de

Louis

Louis le débonnaire signalèrent leur réconciliation par une de ces joûtes solennelles, qu'on appela depuis tournois. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oiseleur*, pour célébrer son couronnement, donna une de ces fêtes 920.
militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. On sait que *Géofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle : quelques-uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars, chez les Grecs et chez les Romains. Mais il est plus probable que *tournoi* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité, parce que c'était un sabre sans pointe; n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

Pourquoi tournois?

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *emprises*, *pardons d'armes*; et ce terme *pardon* signifiait qu'on ne se combattait pas

jusqu'à la mort. On les nommait aussi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile et de Jérusalem, duc de Lorraine, qui ne possédant aucun de ces Etats, s'amusait à faire des vers et des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

Lois des tournois. *S'il veut faire un tournoi ou béhourdis*, dit-il dans ses lois, *faut que ce soit quelque prince, ou du moins haut-baron*. Celui qui fesait un tournoi envoyait un héraut présenter une épée au prince qu'il invitait, et le priait de nommer les juges du camp.

Les tournois, dit ce bon roi *René*, *peuvent être moult utiles; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer, pour y bien faire, acquérera grâce ou augmentation d'amour de sa dame.*

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrit, comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, et des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers.

Tout se fesait à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi *René*. Elles visitaient toutes les armes; elles distribuaient les prix; et si quelque chevalier ou écuyer du tournoi avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres

tournoyans le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent grâce; ou bien on les mettait sur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite et à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Outre les tournois, on institua les pas d'armes, et ce même roi *René* fut encore législateur dans ces amusemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon, auprès de Chinon, fut très-célèbre, en 1446. Quelque temps après, celui du château de la joyeuse garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait, dans ces combats, de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon; avec ces mots, *porté d'ardent désir;* et cet ardent désir n'était pas pour ses Etats qu'il avait perdus, c'était pour mademoiselle *Gui de Laval*, dont il était amoureux, et qu'il épousa après la mort d'*Isabelle de Lorraine*. Pas d'armes.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième siècle. Tous les blasons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux, ainsi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la

table ronde, tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui se présentait avec le casque fermé fesait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De-là ces noms si célèbres dans les anciens romanciers, de chevaliers des aigles et des lions. Les termes du blason, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule et barbare, étaient alors des mots communs. Le couleur de feu était appelé *gueule*, le verd était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Armoiries

Tournois excommuniés.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades, où l'exercice des armes était nécessaire, et devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre, et d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entre autres, *Nicolas III*, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu et même assisté à un tour-
1279. noi en France, sous *Philippe le hardi*; mais d'autres papes approuvèrent ces combats; et le roi de France, *Jean*, donna au pape *Urbain V* le spectacle d'un tournoi, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller

combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois ; toutes les coutumes de l'Occident étaient méprisées des Grecs : ils dédaignaient les armoiries, et la science du blason leur parut ridicule ; enfin le jeune empereur *Andronic* ayant épousé une princesse de Savoie, 1326.
quelques jeunes savoyards donnèrent le spectacle d'un tournoi à Constantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs, il fallait de bonnes armées et un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-mer, au mariage d'*Isabelle de* 1309.
France avec *Edouard II*, roi d'Angleterre. *Edouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris, du temps du malheureux *Charles VI* : ensuite vinrent ceux de 1415.
René d'Anjou, dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand, jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de France *Henri II*, tué, comme on sait, dans un tournoi, au palais des Tournelles. Cet accident semblait 1559.
devoir les abolir pour jamais.

La vie désoccupée des grands, l'habitude

et la paſſion renouvelèrent pourtant ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la mort tragique de *Henri II*. Le prince *Henri de Bourbon-Montpenſier* en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les tournois ceſsèrent alors abſolument. Il en reſta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* et *Henri III* furent les tenans, un an après la Saint-Barthélemi; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proſcriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point
1581. de tournoi au mariage du duc de *Joyeuſe*. Le terme de tournoi eſt employé mal-à-propos à ce ſujet dans le journal de l'*Etoile*. Les ſeigneurs ne combattirent point, et ce que l'*Etoile* appelle *tournoi* ne fut qu'une eſpèce de ballet guerrier repréſenté dans le jardin du louvre par des mercenaires : c'était un des ſpectacles qu'on donnait à la cour; mais non pas un ſpectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrouſels.

Abolition des tournois.

L'abolition des tournois eſt donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet eſprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* et de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans ſon palais, n'établit

en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatisme, et désolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divisée en catholiques-romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie; et l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

Derniers carrousels

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, et les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux; il suffira du grand carrousel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, le roi de Prusse donna dans Berlin un carrousel très-brillant; mais le plus magnifique et le plus singulier de tous a été celui de Saint-Pétersbourg, donné par l'impératrice *Catherine seconde*, les dames coururent avec les seigneurs, et remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; et de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robustes et plus agiles, il n'est presque plus resté que la chasse, encore est-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'est fait des révolutions dans les plaisirs comme dans tout le reste.

CHAPITRE C.

Des duels.

Coutume des Romains, bien plus noble que les nôtres.

L'EDUCATION de la nobleſſe étendit beaucoup l'uſage des duels, qui ſe perpétua ſi long-temps, et qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès, par un combat juridique, ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Egliſe d'Orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *Céſar* rapporte, dans ſes commentaires, que deux de ſes centurions, toujours jaloux et toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un, après avoir renverſé un grand nombre d'ennemis, étant bleſſé et terraſſé à ſon tour, fut ſecouru par ſon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois, eſt la loi de *Gondebaut* le bourguignon, d'une race germanique qui avait uſurpé la Bourgogne. La même juriſprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane, citée par le

ſavant *du Cange*, les lois allemandes-bavaroiſes ſpécifient pluſieurs cas pour ordonner le duel.

Formule du meurtre.

Dans les aſſiſes tenues par les croiſés à Jéruſalem, on s'exprime ainſi : *Le garant que l'on lieve, ſi come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, et te rendrai mort ô recrean, et veſſi mon gage.*

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite ; et ſi l'accuſé nie, il en offre gage... et bataille li doit être ottroyée par juſtice.*

Il eſt évident par ces lois qu'un homme accuſé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait ſouvent d'une affaire civile par cette procédure ſanguinaire. Un héritage était-il conteſté, celui qui ſe battait le mieux avait raiſon ; et les différens des citoyens ſe jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette juriſprudence eut ſes variations comme toutes les inſtitutions ou ſages ou folles des hommes. St *Louis* ordonna qu'un écuyer accuſé par un vilain pourrait combattre à cheval, et que le vilain accuſé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-deſſous de vingt et un ans, et les vieillards au-deſſus de ſoixante.

Prêtres duelliſtes.

Les femmes et les prêtres nommaient des

champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'Eglise offrirent et acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos; et il paraît par les constitutions de *Guillaume le conquérant* que les clercs et les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque : *Si clericus duellum sine episcopi licentiâ susceperit*, &c.

Par les établissemens de St *Louis*, et d'autres monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés; c'étaient les lois de l'honneur; et ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

1168. On avait perfectionné la justice, du temps de *Louis le jeune*, au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq sous de ce temps, *quinque solidos*.

Code des meurtres. *Philippe le bel* publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire : » Notre souverain » seigneur, je proteste et retiens que par » loyale essoine de mon corps, (c'est-à-dire » pour faiblesse ou maladie) je puisse avoir

» un gentilhomme mon avoué, qui en ma
» préſence, ſi je puis, ou en mon abſence,
» à l'aide de DIEU, de Notre-Dame et de
» monſeigneur S[t] *George*, fera ſon loyal
» devoir à mes coûts et dépens, &c. »

Les deux parties adverſes, ou bien leurs champions, comparaiſſaient au jour aſſigné dans une lice de quatre-vingts pas de long et de quarante de large, gardée par des ſergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval*, *viſière baiſſée*, *écu au col*, *glaive au poing*, *épées et dagues ceintes*. Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la Vierge, ou celle d'un ſaint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes feſaient ranger les ſpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au ſpectacle, ſous peine, pour un noble, de perdre ſa monture, et pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, feſait jurer les combattans ſur un crucifix que leur droit était bon, et qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. S[t] *George*, et renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blaſphêmes étant prononcés, le maréchal criait: Laiſſez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, et les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'obfervaient à peu-près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, et dans plufieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permiffion aux notables de Suabe affemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain et un confeffeur; le peuple chantait un *libera*, et on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'obfervaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe, jufqu'au treizième fiècle. C'eft des lois de ces combats que viennent les proverbes: *Les morts ont tort*, *les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou
1143. par témoins. Sous *Philippe de Valois*, le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille et néceffité de fe tuer entre le chevalier *Dubois* et le chevalier de *Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu perfuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait enforcelé fon alteffe le roi de France.*

Le duel de *Legris* et de *Carrouge*, ordonné par le parlement fous *Charles VI*, eft encore

fameux aujourd'hui. Il s'agissait de savoir si *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge*, malgré elle.

Le parlement long-temps après, dans une cause solennelle entre le chevalier *Patarin* et l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agissait ne requérait pas gage de bataille, et qu'il fallait une accusation grave et dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné. 1442.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé *Jean Picard*, accusé d'avoir abusé de sa propre fille, fut reçu par arrêt à se battre contre son gendre qui était sa partie. Le *Théâtre d'honneur et de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement ; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceste.

Evêques ordonnent le duel.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens et du conseil étroit des rois, ordonnèrent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, et à l'archevêque d'Orléans, d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine*, évêque d'Angers, obligea les moines de Saint- 1100.
Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, et le champion des moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouiſſaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier et la maſſue de meſplier; ils oignaient de ſuif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlétes ſe frottaient d'huile; enſuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, et mettaient du miel ou du ſucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient juſqu'à la mort, et le vaincu était pendu.

La liſte de ces combats en champ clos, commandés ainſi par les ſouverains, ſerait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux ſolennellement; et ſon fils *Henri II* en ordonna auſſi deux. Le premier de ceux qu'ordonna
1547. *Henri* fut celui de *Jarnac* et de *la Châtaigneraye*. Celui-ci ſoutenait que *Jarnac* couchait avec ſa belle-mère, celui-là le niait; était-ce là une raiſon pour un monarque de commander, de l'avis de ſon conſeil, qu'ils ſe coupaſſent la gorge en ſa préſence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent, chacun ſur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, et qu'il *n'avait ſur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations. La Châtaigneraye* étant mort de ſes bleſſures, *Henri II* fit ferment, qu'il n'ordonnerait plus les duels; et deux ans après, il donna dans ſon conſeil privé

des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sédan, sous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince souverain de Sédan. *Henri* croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya protester dans Sédan que tous les duels entre le Rhin et la Meuse devaient par les lois de l'Empire se faire par l'ordre et en présence des souverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins assigné à Sédan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé *Daguères*, avait mis la main dans les chausses d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles* blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, et ses armes furent brisées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés.

Ces combats font des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en ufage chez toutes les nations.

On ne fait fi on doit placer plufieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux efpèces.

Duels des rois, tous fans effet.

Lorfque *Charles d'Anjou*, frère de S[t] *Louis*, et *Pierre d'Aragon* fe défièrent après les vêpres ficiliennes, ils convinrent de remettre la juftice de leur caufe à un combat fingulier, avec la permiffion du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptifte Caraffa* dans fon hiftoire de Naples; le roi de France *Philippe le hardi* leur affigna le camp de Bordeaux. Rien ne reffemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu et au jour affigné, et prit acte du défaut de fon ennemi qui n'arriva que fur le foir. *Pierre* prit acte à fon tour du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi fingulier eût été au rang des combats juridiques, fi les deux rois avaient eu autant d'envie de fe battre que de fe braver. Le duel qu'*Edouard III* fit propofer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refufa, prétendant que le feigneur fuzerain ne pouvait être défié par fon vaffal; mais lorfqu'enfuite le vaffal eut défait les armées du fuzerain, *Philippe* propofa le

duel,

duel, *Edouard III* vainqueur le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint et *François I* se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, et ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon* qui, pour éviter l'oisiveté, proposait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels est celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée, et sénéchal du Hainaut: il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il se battrait à outrance, seul ou lui sixième, avec l'épée, la lance et la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la Ste Vierge*, *de monsieur St George et de sa dame*. Le combat se devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France et en Espagne, toujours armé de pied en cap:

Origine de dom *Quichotte*.

après quoi il alla offrir un bourdon à monſeigneur S[t] *Jacques* en Galice. On voit par-là que l'original de dom *Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais propoſé, et pourtant le plus excuſable, eſt celui du dernier duc de Gueldre, *Arnoud* ou *Arnaud*, dont les Etats tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-eſpagnole*, et dont une partie eſt libre aujourd'hui.

1470. *Adolphe*, fils de ce dernier duc *Arnoud*, fit la guerre à ſon père, du temps de *Charles le téméraire*, duc de Bourgogne; et cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que ſon père avait joui aſſez long-temps, qu'il voulait jouir à ſon tour; et que ſi ſon père voulait accepter une petite penſion de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puiſſant avant d'être malheureux, engagea le père et le fils à comparaître en ſa préſence. Le père, quoique vieux et infirme, jeta le gage de bataille, et demanda au duc de *Bourgogne* la permiſſion de ſe battre contre ſon fils dans ſa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas; et le père ayant juſtement déshérité ſon coupable fils, et donné ſes Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les ſiens et avec la vie, dans

une guerre plus injuste que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'abolissement de cet usage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'usage des lances, à la journée d'Ivri; et aujourd'hui que la supériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier serait mal reçu à se présenter la lance en arrêt. La valeur consistait autrefois à se tenir ferme et armé de toutes pièces sur un cheval de carrosse, qui était aussi bardé de fer: elle consiste aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers. Cessation des duels juridiques.

Lorsque les duels juridiques n'étaient plus d'usage, et que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun se donna soi-même, pour la moindre querelle, la permission qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques et aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la justice les ordonnait solennellement; et lorsqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des seconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie. Un des plus fameux dans l'histoire est celui

de *Cailus*, *Maugiron* et *Livarot*, contre *Antraguet* *Riberac* et *Schomberg*, sous le règne de *Henri III*, à l'endroit où est aujourd'hui la place royale à Paris, et où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps il ne se passa presque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel; et cette fureur fut poussée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lesquelles on ne recevait personne qui ne se fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de se battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jusqu'au temps de *Louis XIV*.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, et de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS XI laissa son fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, et sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau et du plus puissant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laissa une guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de *Charles V*, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée, *Anne*, femme du duc

de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le teſtament de ſon père, et on prétend qu'elle en était digne. *Louis* duc d'Orléans, premier prince du ſang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII* dont la mémoire eſt ſi chère, commença par être le fléau de l'Etat, dont il devint depuis le père. D'un côté, ſa qualité de premier prince du ſang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas ſur les pairs plus anciens que lui : de l'autre, il ſemblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant ſous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le ſont) fit la guerre civile à ſon ſouverain pour être ſon tuteur.

Parlement ne ſe mêle ni de l'Etat ni des finances.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'*Orléans* vint s'adreſſer aux chambres aſſemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier préſident, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'Etat, ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, leſquels le parlement ne repréſente pas.

On voit par cette réponſe que Paris alors était tranquille, et que le parlement était dans

1488. les intérêts de Mme de *Beaujeu.* La guerre civile se fit dans les provinces, et sur-tout en Bretagne, où le vieux duc *François II* prit le parti du duc d'*Orléans.* On donna la bataille près de Saint-Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons et du duc d'*Orléans* il y avait quatre ou cinq cents anglais malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres.

Le bon roi *Louis XII* d'abord rebelle et prisonnier.

Louis de la Trimouille, grand général, battit l'armée des révoltés, et prit prisonnier le duc d'*Orléans*, leur chef, qui depuis fut son souverain. On le peut compter pour le troisième des rois *capétiens* pris en combattant, et ce ne

1491. fut pas le dernier. Le duc d'*Orléans* fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, jusqu'à ce que *Charles VIII* allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais qui, dans le même temps, tourmentés chez eux par les guerres civiles, fesaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

La paix et la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII* qui força enfin le vieux duc de *Bretagne* à lui donner sa fille et ses Etats. La princesse *Anne de Bretagne*, l'une des plus belles personnes de

fon temps, aimait le duc d'*Orléans* jeune encore et plein de grâces. Ainfi par cette guerre civile il avait perdu fa liberté et fa maîtreffe.

Les mariages des princes font dans l'Europe le deftin des peuples. Le roi *Charles VIII*, qui avait pu du temps de fon père époufer *Marie*, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore époufer la fille de cette *Marie*, et du roi des Romains, *Maximilien*; et *Maximilien*, de fon côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raifon d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même époufée par procureur, et le comte de *Naffau* avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princeffe, felon l'ufage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins fon mariage. Il eut la princeffe, et pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On fe fouvient comme le dernier comte de *Provence* donna par fon teftament cet Etat à *Louis XI*. Ce comte, en qui finit la maifon d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que fa maifon avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence.

Charles VIII voulut ne pas porter un vain titre; et tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, et pour dominer dans toute l'Italie. Il faut ſe repréſenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces événemens, vers la fin du quinzième ſiècle.

Fin du Tome troiſième.

TABLE

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table du troisième volume.





